

Le 7 août 2015

## **TELUS annonce de solides résultats pour le deuxième trimestre 2015**

*Des produits et des bénéfices tirés par les services mobiles et filaires*

***Une fidélité de la clientèle à la pointe de l'industrie avec des taux de désabonnements mensuels des services mobiles postpayés de 0,86 pour cent - huitième trimestre consécutif de moins de 1 pour cent***

***115 000 nouveaux abonnés nets aux services sans fil postpayés, au service de télévision et au service Internet haute vitesse***

***1,1 milliard \$ distribué aux actionnaires cette année jusqu'en juillet 2015***

**Vancouver, C.-B.** – Le chiffre d'affaires d'exploitation consolidé de TELUS Corporation a augmenté de 5,1 pour cent à 3,1 milliards \$ dans le deuxième trimestre de 2015, par rapport à un an plus tôt, tandis que le bénéfice avant l'intérêt, les impôts, la dépréciation et l'amortissement (BAIIA) a augmenté de 0,7 pour cent. Une importante restructuration et d'autres frais similaires de 59 millions \$, reflétant en partie la rationalisation de l'immobilier commercial non essentiel, a affecté le BAIIA et le bénéfice pour ce trimestre. Le BAIIA, à l'exception la restructuration et d'autres frais similaires, a augmenté de 5,1 pour cent à 1,1 milliard.

« Nos solides résultats du second trimestre démontrent que les efforts constants de l'équipe TELUS afin de mettre les clients au premier plan, chaque jour, portent leurs fruits », a déclaré Darren Entwistle, président exécutif. « Grâce à notre approche cohérente, axée sur le long terme, qui consiste à investir dans la technologie large bande, dans l'excellence du service clientèle et dans des initiatives à destination des employés, notre équipe a réalisé de bonnes performances financières. Elle a su en outre gagner la confiance des clients, comme l'illustre, sur deux années consécutives, le taux de désabonnement mensuel des services mobiles postpayés inférieur à un pour cent. »

M. Entwistle a ajouté : « En plus des efforts constants mis de l'avant pour satisfaire nos clients, la stratégie gagnante suivie par l'équipe TELUS a consolidé notre capacité à distribuer des sommes significatives aux actionnaires grâce à notre modèle pluriannuel de croissance du dividende et aux programmes d'achat d'actions. TELUS a distribué 1,1 milliard \$ aux investisseurs durant les sept premiers mois de 2015 ; 3,4 milliards \$ au cours des deux dernières années et 12,9 milliards \$ ou plus de 21 \$ par actions depuis 2000, témoignant de notre détermination à créer de la valeur pour les actionnaires. »

Le président et chef de la direction de TELUS, Joe Natale, a déclaré : « Les efforts acharnés de l'équipe TELUS à placer les clients au premier plan se sont traduits par une fidélité record dans le secteur et une rétention client qui continue d'étayer nos solides performances financières. Notre entreprise s'est engagée depuis des années à gagner honnêtement la confiance de ses clients, et nos efforts continuent à porter leurs fruits, comme en témoigne le meilleur taux de fidélité de la clientèle en Amérique du Nord ce trimestre, un taux de désabonnement mensuel des services mobiles postpayés de seulement 0,86 %. »

M. Natale a ajouté : « Au cours des deux dernières années, ces efforts ont permis à TELUS de gagner près de 50 % des nouveaux abonnés nets aux services sans fil postpayés, au service de télévision et au service Internet haute vitesse face à ses cinq principaux concurrents canadiens, avec notamment 115 000 abonnés de plus au deuxième trimestre. Sur ce marché canadien très dynamique et compétitif, les performances régulières de TELUS montrent qu'en essayant de nous surpasser, nous obtenons d'excellents résultats pour nos clients et nos actionnaires. »

John Gossling, vice-président exécutif et directeur financier de TELUS : « Nos bons résultats opérationnels et financiers nous ont permis une gestion efficace du pic du cycle d'investissement dans le spectre que l'industrie des télécoms a absorbé en 2015. Au cours du deuxième trimestre, cela a inclus l'acquisition de 40 MHz du spectre de 2500 MHz au niveau national lors des enchères de 2500 MHz d'Industrie Canada, un investissement fondamentalement nécessaire pour soutenir la croissance future de notre entreprise. À l'avenir, nous continuerons à suivre une approche équilibrée de l'allocation de capitaux avec des initiatives favorables aux actionnaires, des investissements mesurés dans nos activités de base, et la préservation d'un bon indice de solvabilité. »

Le bénéfice net a diminué de 10,5 pour cent à hauteur de 341 millions \$, tandis que le bénéfice par action (BPA) a reculé de 9,7 pour cent et atteint 0,56 \$. Le bénéfice net et le BPA ont tous les deux été affectés négativement par une restructuration significativement plus élevée et d'autres frais similaires, des ajustements du bénéfice relatif aux impôts défavorables résultant principalement de taux d'imposition du chiffre d'affaires des entreprises plus élevé en Alberta et une charge de retraite de l'actif pour la rationalisation de l'immobilier commercial prévu. À l'exception de ces trois items, le bénéfice net a augmenté de 4,9 pour cent à 406 millions \$ et le BPA s'est élevé de 4,8 pour cent à 0,66 \$.

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En \$ canadiens et en millions, sauf les données par action (non audité)	Trimestre clos le 30 juin		Variation variation
	2015	2014	
Produits opérationnels	3 102	2 951	5,1
Charges opérationnelles avant dépréciation et amortissements	2 021	1 878	7,6
BAIIA <sup>(1)</sup>	1 081	1 073	0,7
BAIIA, frais de restructuration et autres frais similaires exclus <sup>(1)(2)</sup>	1 140	1 084	5,1
Bénéfice net	341	381	(10,5)
Bénéfice net ajusté <sup>(3)</sup>	406	387	4,9
Bénéfice par action (BPA)	0,56	0,62	(9,7)
BPA ajusté <sup>(3)</sup>	0,66	0,63	4,8
Dépenses d'investissement	664	636	4,4
Flux de trésorerie disponibles <sup>(4)</sup>	300	210	42,9
Total des connexions clients <sup>(5)</sup>	13,941	13,599	2,5

(1) Le BAIIA n'a pas de définition normalisée prescrite par l'IFRS-IASB. Nous donnons des indications et faisons état de notre BAIIA parce qu'il s'agit d'un instrument clé de l'évaluation de la performance à un niveau consolidé et segmenté. Pour plus de définitions et d'explications, veuillez vous reporter à la Section 11.1 du Rapport de gestion du deuxième trimestre 2015 ci-joint.

(2) Pour le deuxième trimestre de 2015 et de 2014, les coûts de restructuration et autres frais similaires étaient respectivement de 59 millions \$ et de 11 millions \$.

(3) Le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté n'ont pas de définition normalisée prescrite par l'IFRS-IASB. Ces termes sont définis dans le présent communiqué de presse comme excluant (après impôts sur les bénéfices) : 1) les coûts de restructuration et autres frais similaires et 2) les ajustements associés à l'impôt sur les bénéfices; 3) les coûts de la mise hors service de la fermeture prévue de tous les détaillants Black's Photography. Pour une analyse plus approfondie des éléments sus-mentionnés, veuillez vous reporter à la Section 1.3 du Rapport de gestion du deuxième trimestre 2015 ci-joint.

(4) Les flux de trésorerie disponibles n'ont pas de définition normalisée prescrite par l'IFRS-IASB. Pour les définitions et explications, veuillez vous reporter à la Section 11.1 du Rapport de gestion du deuxième trimestre 2015 ci-joint.

(5) La somme des abonnés sans-fil actifs, des lignes d'accès au réseau (LAR), des abonnés à l'accès Internet haute vitesse et des abonnés à TELUS TV (abonnés Télé OPTIK et TELUS Satellite TV®), mesurée à la fin des périodes respectives basées sur les informations de la facturation et d'autres systèmes. À compter du 1er janvier 2014, les connexions des abonnés ont été redéfinies pour exclure 25 000 abonnés à Internet par ligne commutée et inclure 222 000 abonnés Public Mobile prépayés dans les soldes d'ouverture des abonnés. En novembre 2013, TELUS a fait l'acquisition de 100 pour cent de Public Mobile, un opérateur canadien de communications sans fil concentré sur les marchés de Toronto et de Montréal.

TELUS a continué de générer une croissance du chiffre d'affaires consolidé par le biais des produits des services de transmission des données plus élevés à la fois dans les opérations mobiles et filaires. Le produit des services de transmission des données sans fil était augmenté de 18 pour cent, ce qui a conduit à une augmentation du produit général du réseau de 6,1 pour cent, tandis que le produit des données filaires a augmenté de 7,8 pour

cent par rapport à il y a un an, menant à une croissance de 2,4 pour cent du chiffre d'affaires des services filaires externes. Dans le secteur sans fil, le produit des données a été stimulé par une proportion croissante du nombre d'abonnés, une adoption accrue par la clientèle des plans sur deux ans à tarif plus élevé, une plus grande utilisation du service de transmission des données du fait de l'adoption constante des téléphones intelligents et des autres périphériques axés sur les données, une plus grande itinérance des données et l'expansion de la couverture du réseau LTE de TELUS au Canada. La croissance du produit des données du secteur filaire a été générée par une augmentation du produit des services Internet et des données améliorées du fait d'une hausse constante du nombre des abonnés aux services Internet haute vitesse ainsi que par un produit par client également en hausse, par une augmentation des abonnés aux services TELUS Télé, et une augmentation des services externalisés des processus commerciaux, et une hausse du chiffre d'affaires de TELUS Santé.

Pendant le trimestre, TELUS a attiré 115 000 clients nets aux services sans fil postpayés, au service de télévision et au service Internet haute vitesse. Cela comprend 76 000 clients au service mobile postpayé, 22 000 abonnés au service Internet haute vitesse et 17 000 clients au service de télévision de TELUS. Ces gains ont été en partie limités par la perte des clients des services prépayés sans fil et des lignes d'accès au réseau téléphonique traditionnel. La base totale de 8,35 millions d'abonnés sans fil est en hausse de 3,3 pour cent par rapport à l'année dernière, les connexions à Internet haute-vitesse sont en hausse de 6,2 pour cent à hauteur de 1,5 million et le nombre d'abonnés au service TELUS Télé a augmenté de 10 pour cent pour atteindre 954 000.

L'attention continue que TELUS porte avant tout à ses clients a généré une amélioration d'une année sur l'autre de 4 points de base pour un taux de désabonnement mensuel record des clients aux services sans fil postpayés de 0,86 %. Il s'agit du huitième trimestre consécutif, ou deux ans consécutifs, au cours duquel cette mesure importante est en deçà de un pour cent.

Le flux de trésorerie disponible de 300 millions \$ était en hausse de 90 millions \$ ou de 43 pour cent par rapport à l'année dernière, du fait d'un BAIIA plus élevé, excluant les coûts de restructuration et autres frais similaires, et de paiements de l'impôt sur les bénéfices supérieurs compensés par des dépenses d'investissement élevées dues aux investissements de la stratégie continue de TELUS dans l'infrastructure du réseau mobile et filaire à large bande pour soutenir la croissance à long terme de TELUS.

Au deuxième trimestre de 2015, TELUS a distribué 378 millions \$ à ses actionnaires, dont 243 millions \$ de dividendes payés et 135 millions \$ en achats d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRCNA) de 2015. Jusqu'à la fin juillet, TELUS a distribué 1064 millions \$ à ses actionnaires, dont 740 millions \$ de dividendes et l'achat d'environ 7,9 millions d'actions pour 324 millions \$ dans le cadre de son programme d'OPRCNA de 2015.

TELUS a mis à jour ses indications des dépenses en immobilisations consolidées, comme décrit dans les résultats du quatrième trimestre 2014 de TELUS et dans le communiqué de presse des objectifs financiers 2015 publié le 12 février 2015. TELUS prévoit maintenant des dépenses en immobilisations consolidées pour une année complète d'environ 2,5 milliards \$ par rapport à son objectif 2015 précédemment estimé de « similaire à 2014 » (2 359 milliards \$). Les investissements de capitaux supplémentaires reflètent la poursuite des investissements dans l'infrastructure à large bande afin de soutenir la demande croissante de services de données et des vitesses de réseau plus élevées. Le BPA 2015 sera impacté de façon négative par des ajustements relatifs aux impôts défavorables, y compris la réévaluation du passif d'impôts différés causé par l'augmentation du taux d'imposition des entreprises en Alberta, ainsi qu'une augmentation de 50 millions \$ de nos frais de restructuration d'origine et d'autres hypothèses de frais similaires. Cependant, si on exclut ces éléments, TELUS continue à anticiper un BPA pour l'exercice complet dans la plage d'origine de 2,40 \$ à 2,60 \$.

En outre, les hypothèses relatives aux objectifs annuels de TELUS 2015, comme décrits à la section 9, Tendances générales, prévisions et hypothèses, du rapport de gestion annuel de TELUS 2015, demeurent les mêmes, à l'exception des mises à jour ci-dessous :

- L'hypothèse initiale de croissance économique au Canada en 2015 de 2,1 pour cent a été révisée à un intervalle de 1,0 à 1,5 pour cent.
- Les coûts de restructuration et autres frais similaires ont été révisés à environ 125 millions \$, comparativement à l'hypothèse initiale de 75 millions \$, afin de soutenir les initiatives d'efficacité opérationnelles en cours, ainsi que d'autres initiatives d'améliorer la marge pour atténuer les pressions exercées par la substitution technologique et la croissance des abonnés.

- L'hypothèse des versements de l'impôt sur le bénéfice a été révisée à la baisse à un intervalle de 200 millions \$ à 260 millions \$ à partir de l'hypothèse initiale de 280 millions \$ à 340 millions \$, en raison du report de versements de 2015 en 2016 et de remboursements supérieurs de règlements relatifs à l'impôt concernant les années antérieures.

La divulgation qui précède concernant les objectifs financiers, les indications et les hypothèses de TELUS pour 2015 contient des renseignements prospectifs et est pleinement visée par la « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » au début de l'analyse des opérations pour le deuxième trimestre 2015 et sont basés sur le rapport de gestion de la direction pour l'année complète des résultats de 2014 de TELUS, joint à la présente; ils reposent sur les objectifs financiers 2015 du communiqué de presse et sont énoncées à la section 9 du rapport de gestion annuel 2014, « Tendances générales, prévisions et hypothèses pour TELUS ».

*Le présent communiqué contient des énoncés au sujet de futurs événements et de rendements financiers et opérationnels de TELUS (la Société), y compris concernant les hausses de dividendes futures et les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités jusqu'en 2016, et les objectifs annuels pour 2015 et des indications, qui sont de nature prospective. Par leur nature même, ces énoncés prospectifs exigent de la Société qu'elle pose des hypothèses et formule des prévisions, et sont assujettis à des risques et à des incertitudes. Il existe un risque important que les énoncés prospectifs se révèlent inexacts. Les lecteurs devraient faire preuve de prudence et ne pas se fier indûment à ces énoncés, puisque divers facteurs pourraient faire en sorte que les événements et le rendement futurs réels diffèrent grandement de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs. Par conséquent, le présent communiqué de presse est assujéti à la limitation de responsabilité et est donné sous réserve des hypothèses (y compris les hypothèses pour les indications annuelles pour 2015, les hausses de dividendes semestrielles jusqu'en 2016 et notre capacité à soutenir et à réaliser des programmes d'achat d'action pluriannuels jusqu'en 2016), des qualifications et des facteurs de risque mentionnés dans l'analyse par la direction des activités opérationnelles des premier et deuxième trimestres et dans le rapport annuel de 2014, ainsi que dans les autres documents d'information publiés par TELUS et les documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières du Canada (sur SEDAR à [sedar.com](http://sedar.com)) et des États-Unis (sur EDGAR à [sec.gov](http://sec.gov)). Sauf là où la loi l'exige, TELUS n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier ses énoncés prospectifs et se réserve le droit de modifier, en tout temps et à sa discrétion, sa pratique actuelle relative à la mise à jour de ses cibles et prévisions annuelles.*

## Faits saillants de la société

TELUS réalise des contributions et des investissements importants auprès des communautés où nous vivons, travaillons et servons, et dans l'économie canadienne au nom des clients, des actionnaires et des membres de l'équipe en :

- Payant, collectant et versant un total de 481 millions \$ de taxes pendant le deuxième trimestre de 2015 aux gouvernements fédéral, provincial et municipal au Canada constitué de taxes sur le bénéfice d'entreprise, taxes de ventes, taxes foncières, de la part de l'employeur des taxes salariales et de divers droits réglementaires. Depuis 2002, la société a versé environ 17 milliards \$ dans de telles taxes.
- Achetant 40 MHz de spectre au niveau national du spectre sans fil d'Industrie Canada de 2500 MHz pour 479 millions \$ dans le deuxième trimestre de 2015. Depuis le début de 2014, TELUS a acheté 70 MHz de spectre sans fil au niveau national pour 3,1 milliards \$ dans le 700 MHz, et lors de ventes aux enchères de spectres de 2 500 MHz et AWS-3. En outre, TELUS a payé des frais de renouvellement de spectre annuels de 117 millions \$ au gouvernement fédéral canadien depuis le début de 2014. Depuis 2002, les versements d'impôts et de spectre aux gouvernement fédéral, provincial et municipal au Canada ont totalisé 21 milliards \$.
- Investissant 664 millions \$ en dépenses de capital dans les communautés dans tout le Canada et plus de 27 milliards depuis 2000.
- Dépensant 1,9 milliard \$ dans l'ensemble des dépenses d'exploitation, y compris des biens et des services achetés pour 1,3 milliard \$, et depuis 2000, dépensé respectivement 87 milliards \$ et 57 milliards dans ces secteurs.
- Générant pour un total de 728 millions \$ en salaires des membres de l'équipe, dont 138 millions \$ de taxes salariales, et depuis 2000, un total de 35 milliards \$ en salaires des membres de l'équipe.
- En payant, jusqu'à juillet 2015, 740 millions \$ de dividendes aux actionnaires individuels, aux détenteurs de fonds communs de placement, aux retraités et aux investisseurs institutionnels, et achetant pour environ 7,9

millions d'actions, pour 324 millions \$ au nom des actionnaires dans le cadre du programme d'achat d'actions de TELUS de 2015.

- Distribuant 11,8 milliards \$ aux actionnaires à travers les dividendes et ses programmes d'achat d'actions de TELUS entre 2004 et juillet 2015, dont 7,1 milliards \$ en dividendes et 4,7 milliards en rachats d'actions.

## Faits saillants des activités du deuxième trimestre 2015

### Services mobiles de TELUS

- Les produits tirés du réseau sans fil ont augmenté de 90 millions de \$, ou 6,1 pour cent, pour atteindre 1,57 milliard au deuxième trimestre de 2015, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette croissance a été obtenue par une augmentation de 18 pour cent du produit des données, reflétant la croissance du nombre d'abonnés, une adoption accrue par la clientèle des plans sur deux ans à tarif plus élevé, une plus grande utilisation du service de transmission des données du fait de l'adoption constante des téléphones intelligents et des autres périphériques axés sur les données, une plus grande itinérance des données et l'expansion de la couverture du réseau LTE de TELUS.
- Le PMAA combiné a augmenté de 2,9 pour cent pour atteindre 63,48 \$, reflétant ainsi le dix-neuvième trimestre consécutif de croissance en cumul annuel du PMAA combiné de TELUS.
- Le taux de désabonnement mensuel des services postpayés a chuté de 4 points de base en cumul annuel pour se fixer à un 0,86 pour cent en tête de file de l'industrie et le désabonnement mensuel cumulé a diminué de 20 points de base pour atteindre un faible 1,17 pour cent. Ce faible taux de désabonnement de TELUS reflète la réussite de l'approche culturelle, claire et simple axée sur le client avant tout, des investissements dans la rétention de la clientèle et d'une portion plus élevée des clients postpayés dans la base d'abonnés de TELUS.
- Le nombre total de nouveaux abonnés au service mobile est de 63 000, soit 14 000 abonnés de plus par rapport à la même période il y a un an. Le nombre total de nouveaux clients postpayés est de 76 000, soit une chute de 2 000 abonnés, tandis que les pertes nettes de 13 000 clients prépayés est en hausse de 16 000 d'une année sur l'autre. Le nombre total d'abonnés aux services mobiles est en hausse de 3,3 pour cent ou 264 000 abonnés par rapport au dernier exercice pour atteindre 8,35 millions. Les abonnés postpayés à forte valeur ajoutée représentent environ 86,5 pour cent du nombre total d'abonnés de TELUS.
- Le BAIIA du secteur des services mobiles (coûts de restructuration et d'autres frais similaires exclus) a augmenté de 44 millions \$ ou 6,3 pour cent au cours de l'année dernière pour atteindre 755 millions \$ du fait principalement de la croissance du produit du réseau et des initiatives d'efficacité opérationnelle, y compris l'intégration de Public Mobile, en partie compensé par une augmentation de 13 pour cent du volume de rétention, entraînant des coûts de rétention et des dépenses des canaux de distribution plus élevés.
- Le BAIIA sans fil a été affecté par une restructuration importante et d'autres frais similaires de 36 millions \$, principalement relatifs à la fermeture prévue des détaillants Black's Photography. Le BAIIA mobile moins les dépenses d'investissement a affiché une augmentation de 12 millions \$ pour atteindre 492 millions \$ au cours du trimestre, en raison d'un BAIIA plus élevé et de dépenses de capital moins élevées.

### Services filaires de TELUS

- Les produits externes tirés des services filaires ont augmenté de 33 millions de \$, ou 2,4 pour cent, pour atteindre 1,38 milliard de \$ au deuxième trimestre de 2015, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette croissance a été générée par un produit des transmissions de données en hausse, en partie compensé par une chute continue des produits des services de transmission de la voix traditionnels, ainsi que des activités d'exploitation en baisse.
- Les produits tirés des services de transmission de données ont progressé de 67 millions \$, ou 7,8 pour cent, du fait de la croissance continue du nombre d'abonnés aux services Internet haut-débit et de chiffre d'affaires par client plus élevés, de l'augmentation des services externalisés des processus commerciaux, une hausse du chiffre d'affaires provenant de la croissance du nombre d'abonnés à TELUS Télé, et du chiffre d'affaires de TELUS Santé accrus.
- Le nombre total de 17 000 abonnés supplémentaires à Total TV était en baisse de 6 000 abonnés par rapport au même trimestre l'année dernière, parce que l'expansion de la présence du service large bande à haute vitesse adressable de TELUS, l'augmentation des vitesses à large bande et les améliorations du taux de désabonnement des clients, ont été compensés par les extensions commerciales au premier trimestre de 2014, les effets de l'augmentation plus lente du nombre d'abonnés aux services de télévision payés et l'augmentation de la concurrence des services « over the top ».

- Il y a eu 22 000 ajouts nets d'abonnés au service Internet haute vitesse, soit une augmentation de 7 000 abonnés en glissement annuel. La base d'abonnés au service à haute vitesse de 1,5 million est en hausse de 89 000 abonnés, ou 6,2 pour cent, par rapport à l'année précédente, reflétant l'expansion de notre couverture à large bande, y compris par fibre dans les locaux, l'effet de soutien de Télé OPTIK.
- Pour le trimestre, le nombre total de lignes d'accès au réseau (LAR) est en chute de 29 000 lignes par rapport aux 15 000 lignes de l'exercice précédent. Perte de 20 000 LAR résidentielles par rapport à une perte de 19 000 pour la même période l'an dernier, tandis que les pertes de LAR commerciales sont de 9 000 comparativement à un gain net de 4 000 l'an dernier. Les pertes stables des LAR résidentielles reflète le succès continu des initiatives de priorité accordées au client et de la stratégie de services groupés de TELUS, compensé par le remplacement, mais la modération, et la concurrence continue du mobile et d'Internet. Les pertes d'entreprises reflètent une concurrence accrue dans le secteur des affaires ainsi qu'un ralentissement dans le marché des affaires associé aux économies régionale et nationale.
- Le BAIIA des services filaires hors coûts de restructuration et d'autres frais similaires de 385 millions \$ ont augmenté de 12 millions \$, ou 2,9 pour cent, en cumul annuel. L'amélioration reflète l'amélioration des marges des produits de données, y compris dans Internet, TELUS Santé, du service TELUS Télé, des services d'externalisation du processus commercial, ainsi que des initiatives d'efficacité d'exploitation continues. La marge du BAIIA de téléphone filaire, à l'exception des coûts de restructuration et d'autres frais similaires, a augmenté de 0,2 points à 27 pour cent.
- Le BAIIA du filaire, moins les dépenses d'investissement, a chuté de 32 millions \$ pour atteindre 75 millions \$ du fait principalement que le BAIIA plus élevé a été plus que compensé par les dépenses d'investissement plus élevées qui soutiennent la croissance à long terme de TELUS. Les dépenses d'investissement ont augmenté au cours de la même période l'an dernier du fait des investissements stratégiques continus dans l'infrastructure du réseau à large bande, y compris en connectant davantage de foyers et d'entreprises directement à notre réseau à fibre optique, et à l'aide d'investissements dans la résilience et la fiabilité du réseau.

### **Déclaration de dividende**

Le conseil d'administration de TELUS a déclaré un dividende trimestriel de 42 cents (0,42 \$) canadiens par action sur les actions ordinaires émises et en circulation de la Société. Ce dividende sera versé le 1er octobre 2015 aux détenteurs inscrits à la clôture des marchés le 10 septembre 2015.

Le montant du dividende de ce troisième trimestre représente une hausse de quatre cents, ou 10,5 pour cent, par rapport au dividende trimestriel de 0,38 \$ versé au 1er octobre 2014.

### **À propos de TELUS**

TELUS (TSX : T, NYSE : TU) est la société de télécommunications connaissant la croissance la plus rapide au Canada, grâce à des recettes annuelles de 12,3 milliards de \$ et à plus de 13,9 millions de connexions clients, dont 8,4 millions d'abonnés à des services mobiles, 3,1 millions de lignes d'accès pour réseau filaire, 1,5 million d'abonnés à des services Internet haute vitesse et 954 000 clients de TELUS Télé. TELUS offre une gamme complète de produits et de services de communication, notamment des services de transmission sans fil, de données et de voix, des services IP, des services de vidéo, de télévision et de divertissement. C'est aussi le fournisseur informatique du domaine des soins de santé le plus important au Canada.

Fidèles à sa philosophie communautaire « Nous donnons où nous vivons », TELUS et les membres de son équipe, actuels et retraités, ont versé plus de 396 millions \$ à des organismes caritatifs et à but non lucratif et fait plus de 6 millions d'heures de bénévolat dans les communautés depuis 2000. Créés en 2005 par Darren Entwistle, président-directeur du conseil d'administration, les onze comités d'investissement communautaire de TELUS, présents partout au pays et 4 comités internationaux, dirigent les activités de soutien de l'entreprise aux organismes de bienfaisance locaux et auront remis plus de 54 millions \$ à plus de 4 800 projets caritatifs locaux d'ici la fin de 2015, enrichissant la vie de plus de 2,1 millions d'enfants et de jeunes. En 2010, TELUS a eu l'honneur d'être désignée l'entreprise philanthropique la plus remarquable au monde par l'Association of Fundraising Professionals, devenant ainsi la première entreprise canadienne à recevoir cette prestigieuse marque de reconnaissance internationale.

Pour en savoir plus sur TELUS, veuillez consulter le site [telus.com](http://telus.com).

**Personne-ressource pour les médias:**

Shawn Hall  
(604) 619-7913  
[shawn.hall@telus.com](mailto:shawn.hall@telus.com)

**Personne-ressource pour les relations avec les investisseurs:**

Paul Carpino  
(647) 837-8100  
[ir@telus.com](mailto:ir@telus.com)

**Accès à l'information sur les résultats trimestriels**

Les investisseurs, les représentants des médias et toute autre personne intéressée peuvent consulter ce communiqué sur les résultats trimestriels, le rapport de gestion, les diapositives sur les résultats trimestriels, la version audio et la transcription de la conférence téléphonique à l'intention des investisseurs, ainsi que les renseignements financiers supplémentaires et la version intégrale de notre rapport annuel 2014 sur notre site Web à [telus.com/investors](http://telus.com/investors).

La conférence téléphonique de TELUS **sur les résultats du deuxième trimestre de 2015 est fixée au 7 août 2015 à 11 h 00 HE (8 h 00 HP)** et comprendra un exposé suivi d'une période de questions avec les analystes. Les parties intéressées peuvent accéder à la webdiffusion à [telus.com/investors](http://telus.com/investors). Un enregistrement sera accessible par téléphone du 7 août au 18 septembre en composant le 1-855-201-2300. Veuillez utiliser le numéro de réservation 1182479# et le code d'accès 65844#. La webdiffusion sera également archivée à [telus.com/investors](http://telus.com/investors), et on pourra consulter la transcription de la conférence téléphonique sur le site Web après quelques jours ouvrables.

**TELUS CORPORATION**

**Rapport de gestion**

**Deuxième trimestre de 2015**



## Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent document contient des énoncés prospectifs portant sur des événements prévus ainsi que sur la performance financière et le rendement opérationnel de TELUS Corporation. Les termes *TELUS*, la *société*, *nous*, *notre*, *nos*, *nôtre* et *nous-mêmes* se rapportent à TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte de la description narrative le permet ou l'exige, à ses filiales. Les énoncés prospectifs incluent des énoncés concernant les objectifs, les perspectives et les indications pour l'exercice et les mises à jour qui y sont apportées, notre programme pluriannuel de croissance des dividendes, notre programme pluriannuel de rachat d'actions et les tendances. Les mots *hypothèse*, *but*, *indication*, *objectif*, *perspective*, *stratégie*, *cible* et autres expressions semblables ou l'emploi, au futur ou au conditionnel, de verbes tels que *avoir pour but*, *s'attendre à*, *croire*, *pouvoir*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *viser à*, *chercher à*, *devoir* et *s'efforcer de* dénotent généralement des énoncés prospectifs. Par leur nature, les énoncés prospectifs ne renvoient pas à des faits historiques, ils peuvent faire l'objet de risques et ils exigent que nous émettions des hypothèses. Il existe un risque considérable que les énoncés prospectifs se révèlent inexacts. En conséquence, les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment à ces énoncés. Sauf dans les cas exigés par la loi, nous n'avons pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs. Une mise à jour de nos hypothèses pour l'exercice 2015 est présentée à la *rubrique 9*, « *Mise à jour des hypothèses* », du présent rapport de gestion.

Les facteurs pouvant faire en sorte que le rendement réel diffère considérablement des énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport et dans les autres documents déposés par TELUS incluent, sans toutefois s'y limiter, les facteurs suivants :

- La concurrence, y compris l'intense rivalité continue touchant tous les services entre les entreprises de télécommunications établies, les nouveaux venus, les câblodistributeurs, d'autres entreprises de communications et des entreprises offrant des services par contournement; l'entrée possible sur le marché de nouveaux concurrents; la concurrence concernant le spectre pour les services sans fil; la concurrence de la part de sociétés internationales concernant les services d'itinérance mondiale; notre capacité à continuer de fidéliser les clients en leur offrant une expérience client améliorée; les pertes de lignes d'accès au réseau; les ajouts d'abonnés et les volumes de fidélisation des abonnés aux services mobiles, aux services de télévision et au service Internet haute vitesse ainsi que les coûts connexes; les pressions sur les produits mensuels moyens par appareil d'abonné (les « PMAA ») découlant des conditions du marché et des mesures prises par le gouvernement; les habitudes d'utilisation des clients; la tendance favorisant les tarifs fixes pour les services de transmission de la voix et de données, y compris les forfaits interurbains liés aux services de transmission de la voix, et la disponibilité croissante des réseaux Wi-Fi permettant la transmission de données; ainsi que notre capacité d'obtenir et d'offrir du contenu de données en temps opportun au moyen de divers appareils sur les plateformes mobiles et de télévision, à un coût raisonnable.
- Les décisions réglementaires et les changements à la réglementation, y compris le fait que le gouvernement fédéral a laissé savoir qu'il a l'intention d'accroître davantage la concurrence dans le secteur des services mobiles, notamment par l'entremise d'un quatrième fournisseur de services mobiles au pays, et de réduire les tarifs liés aux services d'itinérance offerts sur les réseaux mobiles au Canada; l'examen des services mobiles de gros du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») qui a déterminé que le CRTC réglementera les tarifs d'itinérance liés aux services de gros basés sur la technologie GSM au Canada; les futures enchères de spectre (y compris les limites visant les fournisseurs de services sans fil établis, le spectre réservé favorisant les nouvelles entreprises de télécommunications et les autres avantages dont bénéficient les nouveaux participants et les participants étrangers ainsi que la quantité de spectre acquis et les coûts engagés pour acquérir ce spectre); les restrictions concernant l'acquisition, la vente et le transfert de licences de spectre; l'incidence à long terme indéterminée de l'examen des services filaires de gros effectué par le CRTC, ce dernier ayant conclu que les concurrents sur le marché des services de gros ont droit à un accès réglementé aux installations à fibres optiques jusqu'aux locaux de l'abonné dont les fournisseurs de services Internet titulaires sont propriétaires; les exigences accrues en matière de financement concernant les installations de télécommunications au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, de même que les modifications possibles de la portée et de la nature des obligations en matière de services de base, y compris des vitesses d'accès à Internet minimales plus élevées; le nouveau code de conduite pour les fournisseurs de services de télévision mis en place par le CRTC; l'intégration verticale des concurrents aux fins de la propriété du contenu de radiodiffusion ainsi que la mise en application efficace et au moment opportun des balises réglementaires connexes; la surveillance continue des restrictions concernant la propriété d'actions ordinaires de TELUS par des non-Canadiens et la conformité à ces restrictions; la modification, l'interprétation et la mise en application des règles concernant le partage des pylônes d'antennes et les services d'itinérance; ainsi que la non-harmonisation des lois provinciales visant la protection des consommateurs, particulièrement à la lumière du Code sur les services sans fil du CRTC (le « Code »), qui est en vigueur depuis le 2 décembre 2013, et les pressions sur les frais de fidélisation de même que les autres défis opérationnels découlant du caractère rétroactif du Code, en raison duquel les contrats de clients d'une durée de deux ans et de trois ans arriveront à échéance simultanément à compter de juin 2015.
- Le remplacement de la technologie, y compris l'utilisation réduite et la banalisation accrue des services filaires locaux et interurbains de transmission de la voix traditionnels découlant de l'incidence des applications de services par contournement et du remplacement des services mobiles, de même que la plus faible croissance générale du nombre d'abonnés dans le secteur des services filaires; l'accroissement du nombre de foyers qui utilisent uniquement des services téléphoniques mobiles ou par Internet; la baisse continue des PMAA tirés des services mobiles de transmission de la voix, en raison notamment du remplacement de la technologie en faveur de la messagerie textuelle et des applications de services par contournement; le remplacement des services mobiles par les services Wi-Fi; ainsi que les services par contournement IP (protocole Internet) qui pourraient supplanter les services de télévision et de divertissement ou se répercuter sur les produits.
- La technologie, y compris la demande des abonnés visant les services de transmission de données qui met à l'épreuve la capacité des réseaux mobiles et la capacité spectrale; notre recours à des systèmes existants et à la technologie de l'information; les options au chapitre de la technologie, les voies d'évolution des technologies et les plans de mise en œuvre des réseaux filaires et mobiles (y compris les initiatives liées aux réseaux à large bande, telles que le déploiement de la fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné et le déploiement de petites cellules pour les services mobiles); notre recours à des ententes de partage de réseau mobile; le choix des fournisseurs et la capacité de ces derniers à maintenir leurs gammes de produits et à offrir des services à l'égard de ces produits; le taux de concentration et de pénétration sur le marché des fournisseurs d'équipement pour réseaux, de services TELUS TV et d'appareils mobiles; le rendement de la technologie LTE (d'après l'anglais *long-term evolution*); notre besoin prévu à long terme d'obtenir du spectre additionnel dans le cadre des futures enchères de spectre et auprès de tiers afin de composer avec la demande croissante visant les services de transmission de données; le déploiement et l'exploitation de nouveaux réseaux mobiles ainsi que le succès remporté par les nouveaux produits, de nouveaux services et systèmes de soutien; la fiabilité du réseau et la gestion des changements (y compris les risques au chapitre de la technologie et de la fidélisation des abonnés liés à la migration

vers de nouveaux centres de données Internet plus efficaces et la concrétisation des avantages prévus); le moment auquel auront lieu les mises hors service de certains réseaux, systèmes et services filaires existants afin de réduire les coûts d'exploitation; le moment auquel aura lieu la mise hors service des réseaux sans fil fondés sur les technologies iDEN et AMRC afin de redéployer du spectre et de réduire les coûts d'exploitation, ainsi que les coûts de migration connexes des abonnés et les risques liés à la fidélisation des abonnés; la disponibilité de ressources et notre aptitude à accroître de façon adéquate la capacité du réseau à large bande; ainsi que la mise à niveau réussie et l'évolution de la technologie sur laquelle se fonde TELUS TV<sup>MD</sup>, qui dépendent de tiers fournisseurs.

- La croissance et les fluctuations de l'économie, y compris la situation économique au Canada, qui pourrait être touchée par des faits nouveaux d'ordre économique à l'étranger; les taux d'intérêt futurs; l'inflation; l'incidence des faibles prix du pétrole; le rendement et la capitalisation des régimes de retraite de même que les taux d'actualisation; ainsi que les taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain.
- Le niveau des dépenses d'investissement et les décaissements possibles aux fins de l'acquisition de licences de spectre dans le cadre des enchères de spectre ou auprès de tiers, en raison de notre déploiement continu de la technologie LTE et de futures technologies mobiles, de l'utilisation du nouveau spectre acquis, de nos initiatives liées aux services à large bande filaires, y compris le branchement direct de plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques, des investissements dans la résilience et la fiabilité du réseau, de la demande des abonnés visant les services de transmission de données, des nouvelles initiatives liées aux centres de données Internet, des systèmes et des processus d'affaires en pleine évolution, de la mise en œuvre d'initiatives en matière d'efficacité, du soutien relatif aux contrats d'envergure et complexes, ainsi que des futures enchères concernant le spectre pour les services sans fil que doit tenir Industrie Canada.
- Les exigences en matière de financement et d'endettement, y compris notre capacité d'effectuer des refinancements et de maintenir des notations du crédit de première qualité se situant dans la fourchette BBB+, ou des notations équivalentes.
- La capacité de maintenir notre programme de croissance des dividendes aux alentours de 10 % par année jusqu'en 2016 et la capacité de maintenir et d'exécuter notre programme pluriannuel de rachat d'actions jusqu'en 2016. Ces programmes pourraient être touchés par des facteurs comme les faits nouveaux et les décisions en matière de réglementation, l'environnement concurrentiel, la performance économique au Canada, notre bénéfice et nos flux de trésorerie disponibles, le niveau de nos dépenses d'investissement et l'acquisition de licences de spectre. Les décisions concernant les dividendes trimestriels sont assujetties à une évaluation et à une détermination effectuées par le conseil d'administration (le « conseil ») en fonction de la situation financière et des perspectives de la société. Le programme de rachat d'actions pourrait être touché par tout changement quant à notre intention de racheter des actions, ainsi que par l'évaluation et la détermination de la situation financière par le conseil de temps à autre. En conséquence, il n'existe aucune certitude que ces programmes seront maintenus jusqu'en 2016.
- Les questions touchant les ressources humaines, y compris l'embauche, la fidélisation et la formation appropriée du personnel dans un secteur hautement concurrentiel; l'issue des futures négociations collectives visant la convention conclue avec le Syndicat des travailleurs(euses) en télécommunications (« STT ») et avec la section locale 1944 du Syndicat des Métallos, qui arrivera à échéance à la fin de 2015; le niveau de participation des employés.
- La capacité de mettre en œuvre avec succès les initiatives en matière de réduction des coûts et de réaliser les économies prévues, déduction faite des coûts de restructuration et autres coûts similaires, tout en demeurant axés sur le service à la clientèle et en s'assurant que ces initiatives n'aient pas d'incidence négative sur les activités commerciales. Ces initiatives comprennent notre programme de bonification du bénéfice visant à soutenir une amélioration du bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (le « BAIIA »); l'intégration des activités; l'impartition des processus d'affaires, des activités internes de délocalisation et de réorganisation; les activités d'approvisionnement; ainsi que le regroupement de biens immobiliers.
- Les risques liés aux processus, y compris notre dépendance à l'égard des systèmes en place et la capacité à offrir et à soutenir de nouveaux produits et services ainsi que les activités commerciales; notre capacité à assurer une gestion efficace des changements liés au remplacement et à la mise à niveau des systèmes, à la réingénierie des processus et à l'intégration des activités; la mise en œuvre d'ententes complexes avec de grandes entreprises qui pourraient être touchées de façon défavorable par les ressources disponibles, les limites des systèmes et le niveau de collaboration d'autres fournisseurs de services; notre capacité à gérer avec succès nos activités à l'étranger; les atteintes à la sécurité de l'information et à la vie privée, y compris la perte ou le vol de données; les menaces intentionnelles concernant notre infrastructure et nos activités, ainsi que les risques liés aux activités de réaménagement des coentreprises immobilières.
- Les questions fiscales, y compris les lois fiscales complexes susceptibles de faire l'objet d'interprétations par les administrations fiscales qui pourraient différer de nos interprétations; les modifications apportées aux lois fiscales, y compris les taux d'imposition; le fait qu'il n'est plus possible de différer l'impôt sur le résultat au moyen de l'utilisation de fins d'année d'imposition différentes pour les sociétés de personnes en exploitation et les entreprises associées; ainsi que la complexité des lois fiscales internationales et la conformité à ces lois.
- Les événements touchant la poursuite des activités, y compris notre capacité à maintenir notre service à la clientèle et à exploiter nos réseaux en cas d'erreurs humaines ou de menaces liées aux interventions humaines, telles que les attaques électroniques et les pannes d'équipement susceptibles d'entraîner diverses interruptions du réseau; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement; les menaces de catastrophes naturelles, les épidémies et les pandémies; ainsi que l'exhaustivité et l'efficacité des plans et des mesures de continuité des activités et de reprise après sinistre.
- Les litiges et les questions d'ordre juridique, y compris notre capacité à faire en sorte que notre défense dans le cadre des enquêtes, des réclamations et des poursuites, y compris les recours collectifs intentés contre nous, soit couronnée de succès, de même que le caractère complexe que revêt la conformité aux lois au pays et à l'étranger.
- Les acquisitions ou les dessaisissements futurs, y compris notre capacité à faire en sorte que l'intégration de ces acquisitions ou les dessaisissements soient fructueux et effectués au moment opportun, et à concrétiser les avantages stratégiques prévus.
- Les développements touchant la santé, la sécurité et l'environnement et les autres facteurs de risque dont il est question dans le présent document et qui sont mentionnés de temps à autre dans les rapports et dans les documents d'information que nous publions, y compris notre rapport annuel et notre notice annuelle, et dans d'autres documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités de réglementation semblables au Canada (sur le site SEDAR à l'adresse [sedar.com](http://sedar.com)) et auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») aux États-Unis, y compris sur formulaire 40-F (sur le site EDGAR à l'adresse [sec.gov](http://sec.gov)). La rubrique 10, « Risques et gestion des risques », de notre rapport de gestion annuel 2014, de notre rapport de gestion concernant le premier trimestre de 2015 et du présent rapport de gestion concernant le deuxième trimestre de 2015 est intégrée par renvoi dans la présente mise en garde concernant les énoncés prospectifs.

## Rapport de gestion

Le 7 août 2015

### Table des matières

Rubrique	Description
1. Introduction	1.1 Préparation du rapport de gestion 1.2 Environnement au sein duquel nous exerçons nos activités 1.3 Faits saillants – données consolidées
2. Activités principales et stratégie	
3. Priorités de la société pour 2015	
4. Capacités	4.1 Principaux marchés et concurrents 4.2 Ressources opérationnelles 4.3 Situation de trésorerie et sources de financement 4.4 Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière
5. Analyse des résultats d'exploitation	5.1 Généralités 5.2 Sommaire des résultats trimestriels consolidés et tendances 5.3 Résultats d'exploitation consolidés 5.4 Secteur des services mobiles 5.5 Secteur des services filaires
6. Évolution de la situation financière	
7. Situation de trésorerie et sources de financement	7.1 Aperçu 7.2 Entrées liées aux activités d'exploitation 7.3 Sorties liées aux activités d'investissement 7.4 Entrées (sorties) liées aux activités de financement 7.5 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement 7.6 Facilités de crédit 7.7 Vente de créances clients 7.8 Notations du crédit 7.9 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels 7.10 Information sur les actions en circulation 7.11 Transactions entre parties liées
8. Questions comptables	8.1 Estimations comptables critiques 8.2 Faits nouveaux concernant les méthodes comptables
9. Mise à jour des hypothèses	
10. Risques et gestion des risques	10.1 Questions de réglementation
11. Définitions et rapprochements	11.1 Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières 11.2 Indicateurs opérationnels – services mobiles

## 1. Introduction

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du présent rapport de gestion.

### 1.1 Préparation du rapport de gestion

Les rubriques qui suivent constituent une analyse de la situation financière et de la performance financière consolidées de TELUS pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2015, qui doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés de TELUS au 30 juin 2015 (les « états financiers consolidés intermédiaires »). Les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Nos états financiers consolidés intermédiaires sont conformes aux IFRS de l'IASB et aux PCGR du Canada, et ils ont été préparés selon la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*. L'utilisation du terme IFRS dans le présent rapport de gestion fait référence à ces normes. Dans notre analyse, nous utilisons également certaines mesures financières non définies par les PCGR, telles que le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (le « BAIIA »), pour évaluer notre rendement, surveiller le respect des clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et gérer notre structure du capital. Ces mesures sont définies clairement et font l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables à la *rubrique 11.1*. Sauf indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

Nos contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée en temps opportun à la haute direction, pour que les décisions appropriées concernant les informations à fournir au public puissent être prises. Le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés intermédiaires ont été revus par le comité d'audit de TELUS, et notre conseil d'administration a autorisé leur publication le 7 août 2015.

## 1.2 Environnement au sein duquel nous exerçons nos activités

### Croissance de l'économie

Nous estimons que la croissance de l'économie au Canada se situera entre 1,0 % et 1,5 % en 2015, selon une combinaison d'estimations formulées par des banques canadiennes et d'autres sources. Nos hypothèses en matière de croissance pour 2015 reflètent une baisse par rapport à notre hypothèse initiale de 2,1 % (se reporter à la rubrique 9, « *Mise à jour des hypothèses* »). Dans son Rapport sur la politique monétaire de juillet 2015, la Banque du Canada prévoit que la croissance estimative de l'économie canadienne s'élèvera à un peu plus de 1 % en 2015 et à 2,5 % en 2016. Selon l'Enquête sur la population active publiée par Statistique Canada pour le mois de juin 2015, le taux de chômage au pays s'est élevé à 6,8 % (6,6 % en décembre 2014 et 7,1 % en juin 2014).

### Faits les plus récents en matière de réglementation

D'importants faits nouveaux en matière de réglementation se sont produits au deuxième trimestre de 2015. Se reporter à la rubrique 10.1, « *Questions de réglementation* ».

## 1.3 Faits saillants – données consolidées

### Enchères concernant le spectre des SSFE-3 et le spectre dans la bande de fréquence de 2 500 MHz

En mars 2015, nous avons acquis 15 licences de spectre pour les services sans fil dans les provinces canadiennes les plus peuplées, dans le cadre des enchères concernant le spectre des SSFE-3 (bandes de fréquence de 1 755 à 1 780 MHz et de 2 155 à 2 180 MHz) tenues par Industrie Canada. Les licences, qui ont été acquises pour un montant de 1,5 milliard de dollars (3,02 \$/MHz/personne vivant dans une zone de population), équivalent à une moyenne nationale de 15 MHz et sont complémentaires au spectre national des SSFE dans la bande de 16,1 MHz que nous avons acquis en 2008 et qui constitue maintenant la pierre d'assise de notre réseau mobile 4G. Le spectre des SSFE-3 acquis accroît de 16 % le spectre que nous détenons à l'échelle nationale en ajoutant 20 MHz de spectre dans chacune des provinces suivantes : Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba et Québec, ainsi que 10 MHz de spectre dans le sud de l'Ontario. Le spectre des SSFE-3 est propice à l'expansion de notre couverture et de notre capacité dans les milieux urbains et ruraux. Qui plus est, nous comptons incorporer ce spectre à notre réseau existant au cours des trois prochaines années, lorsque les normes internationales concernant les fréquences de spectre auront été établies et que l'équipement connexe sera disponible. Nous avons versé un dépôt de 302 millions de dollars au premier trimestre de 2015 aux fins de l'acquisition de ces licences de spectre pour les SSFE-3, et payé le solde de 1 209 millions de dollars en avril 2015.

En mai 2015, nous avons acquis 122 licences de spectre pour les services sans fil, lesquelles couvrent chaque région au Canada, dans le cadre des enchères concernant le spectre dans la bande de fréquence de 2 500 MHz (bande de fréquence de 2 500 à 2 690 MHz) tenues par Industrie Canada. Les licences, que nous avons acquises pour 479 millions de dollars, ou 0,36 \$/MHz/personne vivant dans une zone de population, équivalent à une moyenne nationale de 40 MHz de spectre, et leur coût d'acquisition a été payé intégralement au cours du deuxième trimestre de 2015. Ce spectre est idéal pour acheminer de grandes quantités de données, ce qui le rend particulièrement utile dans les centres urbains, et il sera complémentaire au spectre de bandes à basse fréquence de TELUS, lequel traverse mieux les immeubles et les ascenseurs, en plus de se propager plus loin en régions rurales. Nous prévoyons amorcer le déploiement de ce spectre et l'incorporer à notre réseau existant dans un avenir rapproché.

Par suite des trois récentes enchères concernant le spectre pour les services sans fil (700 MHz, SSFE-3 et 2 500 MHz) tenues par Industrie Canada, nous avons utilisé de nouvelles facilités de crédit et des facilités de crédit existantes afin d'acquérir plus de 70 MHz de spectre à l'échelle nationale pour 3,1 milliards de dollars. En raison de ce nombre inhabituel d'enchères de spectre, notre ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires sort de notre fourchette cible à long terme pour ce ratio, qui est de 2,00 à 2,50 fois (se reporter à la section « *Faits saillants – situation de trésorerie et sources de financement* » ci-dessous). Cependant, nous nous efforcerons à moyen terme de faire en sorte que ce ratio revienne dans la fourchette cible, car nous sommes d'avis que cette fourchette s'aligne sur notre stratégie à long terme.

### **Investissement de 1 milliard de dollars dans le déploiement de notre réseau à fibres optiques à Edmonton**

En juin 2015, nous avons annoncé que nous comptons investir 1 milliard de dollars aux fins du déploiement à Edmonton de notre réseau à fibres optiques à la fine pointe de la technologie. Ce déploiement, qui aura lieu au cours des six prochaines années, fera d'Edmonton le premier grand centre urbain de l'ouest du Canada à bénéficier de l'accès à un réseau gigabit. Lorsque nous aurons lancé ce service dans certains quartiers d'Edmonton plus tard cette année, les résidents et entreprises locaux pourront tirer avantage de vitesses Internet pouvant atteindre 150 mégabits par seconde (Mbps), leur fournissant ainsi un service considérablement plus rapide en raison du branchement direct entre le réseau à fibres optiques et les locaux de l'abonné. Au cours des prochaines années, nous avons l'intention d'offrir aux foyers et aux entreprises situés à Edmonton des vitesses de plus en plus élevées grâce à ce réseau gigabit. Cet investissement s'inscrit dans le cadre de notre plus vaste stratégie liée à la fibre optique, qui vise à assurer le déploiement de notre réseau de l'avenir dans les collectivités de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec. Le réseau à fibres optiques nous permettra d'assurer le maintien de vitesses et de capacités pendant plusieurs générations et d'établir la pierre d'assise aux fins de l'accès à des solutions d'avenir telles que les foyers branchés, les villes intelligentes, l'Internet des objets et nos applications pour soins de santé. De plus, le déploiement accru de réseaux à fibres optiques devrait nous aider à réduire les coûts liés à la prestation de services avec le temps.

### **Changements au sein du conseil d'administration**

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 7 mai 2015, M. Sabi Marwah a été élu administrateur de notre conseil d'administration. M. Marwah a pris sa retraite et quitté son poste de vice-président du conseil et chef de l'exploitation de La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia) en 2014. En sa qualité de vice-président du conseil, M. Marwah a pris une part active à l'élaboration des plans stratégiques de la banque et était responsable des fonctions administratives et financières. Par ailleurs, M. Charlie Baillie, un administrateur indépendant qui siégeait au conseil de TELUS depuis 2003, a pris sa retraite et quitté son poste d'administrateur du conseil le 7 mai 2015. Outre ses autres responsabilités à titre de membre du conseil et de comités, M. Baillie a occupé le poste de président du comité des ressources humaines et de la rémunération de 2007 à 2014 et il s'est régulièrement réuni avec des représentants de la Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises et avec d'autres groupes de défense des actionnaires afin d'obtenir leur point de vue et d'orienter les pratiques de TELUS en matière de gouvernance et de communication de l'information liées à la rémunération des cadres dirigeants.

**Faits saillants – données consolidées**

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2015	2014	Variation	2015	2014	Variation
<b>Comptes consolidés de résultat</b>						
Produits d'exploitation	3 102	2 951	5,1 %	6 130	5 846	4,9 %
Bénéfice d'exploitation	617	629	(1,9) %	1 296	1 243	4,3 %
Bénéfice avant impôt	507	514	(1,4) %	1 069	1 026	4,2 %
Bénéfice net	341	381	(10,5) %	756	758	(0,3) %
Bénéfice net par action ordinaire						
Bénéfice par action (BPA) de base (en dollars)	0,56	0,62	(9,7) %	1,25	1,22	2,5 %
BPA de base ajusté <sup>1</sup> (en dollars)	0,66	0,63	4,8 %	1,37	1,24	10,5 %
BPA dilué (en dollars)	0,56	0,62	(9,7) %	1,24	1,22	1,6 %
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,42	0,38	10,5 %	0,82	0,74	10,8 %
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, de base (en millions)	605	617	(1,9) %	606	619	(2,1) %
<b>Tableaux consolidés des flux de trésorerie</b>						
Entrées liées aux activités d'exploitation	943	855	10,3 %	1 661	1 453	14,3 %
Sorties liées aux activités d'investissement	(2 377)	(1 517)	(56,7) %	(3 303)	(2 344)	(40,9) %
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre et les transactions non monétaires) <sup>2</sup>	(664)	(636)	(4,4) %	(1 299)	(1 132)	(14,8) %
Entrées (sorties) liées aux activités de financement	(68)	667	n.s.	1 659	612	171,1 %
<b>Autres faits saillants</b>						
Nombre de connexions d'abonnés <sup>3</sup> (en milliers)				13 941	13 599	2,5 %
BAIIA <sup>1</sup>	1 081	1 073	0,7 %	2 216	2 150	3,1 %
Coûts de restructuration et autres coûts similaires compris dans le BAIIA <sup>1</sup>	59	11	n.s.	76	19	n.s.
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires <sup>1</sup>	1 140	1 084	5,1 %	2 292	2 169	5,6 %
Marge du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires <sup>4</sup> (en %)	36,8	36,7	0,1 pt	37,4	37,1	0,3 pt
Flux de trésorerie disponibles <sup>1</sup>	300	210	42,9 %	571	501	14,0 %
Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires <sup>1</sup> (fois)				2,67	2,21	0,46

Abréviations utilisées dans le rapport de gestion : n.s. – non significatif; pts – points de pourcentage

- Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières. Se reporter à la rubrique 11.1.
- Les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre et les transactions non monétaires) comprennent les actifs acquis relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué; par conséquent, ces dépenses diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, compte non tenu des licences de spectre et des transactions non monétaires, présentés dans les tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie.
- Le total du nombre d'appareils d'abonnés actifs aux services mobiles, de lignes d'accès au réseau, d'abonnés à Internet haute vitesse et d'abonnés au service TELUS TV (abonnés au service Télé OPTIK<sup>MC</sup> et au service TELUS TV Satellite<sup>MD</sup>) à la fin des périodes respectives, calculé à l'aide de renseignements tirés du système de facturation et d'autres systèmes. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le nombre de connexions d'abonnés a été retraité de manière à exclure 25 000 abonnés à Internet commuté et à tenir compte de 222 000 abonnés des services prépayés de Public Mobile dans le calcul des soldes d'ouverture relatifs au nombre d'abonnés. En novembre 2013, TELUS a acquis 100 % de Public Mobile, un exploitant canadien de téléphonie mobile dont les principaux marchés se trouvent à Toronto et à Montréal.
- BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires en pourcentage des produits d'exploitation.

**Faits saillants de l'exploitation**

- Les **produits d'exploitation consolidés** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 151 millions de dollars, ou 5,1 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 284 millions de dollars, ou 4,9 %, au premier semestre de 2015. Les produits tirés des services de réseau mobile se sont accrus d'un exercice à l'autre de 90 millions de dollars, ou 6,1 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 182 millions de dollars, ou 6,2 %, au premier semestre de 2015, et les produits tirés de l'équipement mobile et autres produits ont augmenté d'un exercice à l'autre de 28 millions de dollars, ou 22 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 53 millions de dollars, ou 22 %, au premier semestre de 2015. L'augmentation des produits tirés des services de réseau mobile découle de la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles, de la plus grande proportion de forfaits de deux ans assortis de tarifs plus élevés dans la composition des produits, de l'accroissement des services de transmission de données en itinérance ainsi que de l'utilisation accrue des services mobiles de transmission de données en raison de l'adoption continue de téléphones intelligents et d'autres appareils mobiles centrés sur

les données. Cette augmentation a été neutralisée en partie par la baisse des produits tirés des services mobiles de transmission de la voix découlant de l'adoption accrue de forfaits voix illimitée au pays et du remplacement continu, quoique plus modéré, des services de transmission de la voix par les services de transmission de données. Les produits tirés des services filaires de transmission de données se sont accrues d'un exercice à l'autre de 67 millions de dollars, ou 7,8 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 128 millions de dollars, ou 7,5 %, au premier semestre de 2015, en raison de la croissance des produits tirés des services Internet et des services de transmission de données améliorés, de l'impartition des processus d'affaires, ainsi que des services TELUS TV et des services TELUS Santé, déduction faite de la diminution des ventes d'équipement. L'augmentation des produits tirés des services filaires de transmission de données a été neutralisée en partie par la diminution continue des produits tirés de l'équipement et des services filaires de transmission de la voix existants.

Les produits mensuels moyens par appareil d'abonné (les « PMAA ») combinés tirés des services mobiles se sont établis à 63,48 \$ au deuxième trimestre de 2015 et à 62,91 \$ au premier semestre de 2015, soit une hausse d'un exercice à l'autre de 1,79 \$, ou 2,9 %, pour le trimestre, et de 1,86 \$, ou 3,0 %, pour le premier semestre. Ces augmentations découlent de l'incidence des forfaits de deux ans assortis de tarifs plus élevés, de l'utilisation accrue des services de transmission de données, d'une composition plus favorable des abonnés des services postpayés et de l'accroissement des services de transmission de données en itinérance, facteurs neutralisés en partie par la diminution des produits tirés des services de transmission de la voix. Les abonnés des services postpayés représentent 86,5 % du total du nombre d'abonnés au 30 juin 2015, par rapport à 85,0 % au 30 juin 2014.

- Au cours de la période de 12 mois close le 30 juin 2015, le **nombre de connexions d'abonnés** a augmenté de 342 000, ou 2,5 %. Cela représente une hausse sur 12 mois de 3,3 % du nombre d'abonnés aux services mobiles, une croissance de 10 % du nombre d'abonnés au service TELUS TV et une croissance de 6,2 % du nombre d'abonnés au service Internet haute vitesse, résultats neutralisés en partie par la réduction de 3,1 % du total des lignes d'accès au réseau.

Les ajouts nets d'abonnés aux services mobiles postpayés se sont établis à 76 000 au deuxième trimestre de 2015 et à 113 000 au premier semestre de 2015, en baisse de 2 000 et de 13 000, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2014. Les diminutions reflètent la plus faible croissance du marché et l'intensification de la concurrence, facteurs neutralisés en partie par la réduction du taux de désabonnement des abonnés aux services mobiles postpayés. Le taux de désabonnement mensuel des abonnés aux services mobiles postpayés s'est établi à 0,86 % au deuxième trimestre de 2015 et à 0,88 % au premier semestre de 2015, comparativement à 0,90 % au deuxième trimestre de 2014 et à 0,94 % au premier semestre de 2014. Le taux de désabonnement aux services mobiles combiné s'est établi à 1,17 % au deuxième trimestre de 2015 et à 1,23 % au premier semestre de 2015, par rapport à 1,37 % au deuxième trimestre de 2014 et à 1,44 % au premier semestre de 2014. Ces améliorations des taux de désabonnement découlent du maintien de nos initiatives accordant la priorité aux clients, de notre approche client transparente et de nos programmes de fidélisation.

- Le **BAIIA** consolidé s'est accru d'un exercice à l'autre de 8 millions de dollars, ou 0,7 %, au deuxième trimestre de 2015 et de 66 millions de dollars, ou 3,1 %, au premier semestre de 2015. D'importants coûts de restructuration de 59 millions de dollars ont été comptabilisés au deuxième trimestre de 2015 relativement à la fermeture prévue de tous les magasins de détail Black's Photography (se reporter à la rubrique 2, « *Activités principales et stratégie* »), à la rationalisation des biens immobiliers et à d'autres initiatives en matière d'efficacité (se reporter à la rubrique 9, « *Mise à jour des hypothèses* »), en ce qui a trait aux hypothèses pour 2015 et aux perspectives révisées concernant les coûts de restructuration et autres coûts similaires. Le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires a augmenté d'un exercice à l'autre de 56 millions de dollars, ou 5,1 %, au deuxième trimestre de 2015 et de 123 millions de dollars, ou 5,6 %, au premier semestre de 2015. Ces augmentations reflètent la croissance des produits tirés du réseau mobile et des produits tirés des services filaires de transmission de données, l'amélioration des marges liées aux services Internet, TELUS Santé et TELUS TV ainsi qu'aux services d'impartition des processus d'affaires, de même que la mise en œuvre de nos initiatives d'efficacité opérationnelle. Ces augmentations ont été neutralisées en partie par la hausse des frais de fidélisation des abonnés des services mobiles tenant à l'accroissement des volumes de fidélisation, y compris l'incidence des contrats d'une durée de deux ans et de trois ans qui arriveront à échéance simultanément à compter de juin 2015, par la hausse des coûts de financement par appareil, de même que par la baisse continue des produits tirés des services filaires de transmission de la voix existants.

- Le **bénéfice d'exploitation** a diminué d'un exercice à l'autre de 12 millions de dollars, ou 1,9 %, au deuxième trimestre de 2015, et a augmenté d'un exercice à l'autre de 53 millions de dollars, ou 4,3 %, au premier semestre de 2015. La croissance d'un exercice à l'autre du BAIIA au deuxième trimestre a été largement neutralisée par l'augmentation du total de la dotation aux amortissements tenant à la croissance des immobilisations et des immobilisations incorporelles, ainsi qu'à la mise hors service d'immobilisations découlant de la fermeture prévue de tous les magasins de détail Black's Photography.
- Le **bénéfice avant impôt** a diminué d'un exercice à l'autre de 7 millions de dollars, ou 1,4 %, au deuxième trimestre de 2015 et a augmenté d'un exercice à l'autre de 43 millions de dollars, ou 4,2 %, au premier semestre de 2015, résultats qui reflètent les variations du bénéfice d'exploitation dont il est fait mention ci-dessus, ainsi que l'accroissement des coûts de financement. L'accroissement des coûts de financement s'explique par l'augmentation du solde moyen de la dette à long terme, facteur neutralisé en partie par la diminution du coût moyen pondéré de la dette à long terme, par les intérêts capitalisés sur la dette utilisée pour acquérir les licences de spectre qui seront incorporées à notre réseau au cours de périodes ultérieures, ainsi que par les produits d'intérêts liés au règlement de questions fiscales touchant des exercices antérieurs (se reporter à la section « *Coûts de financement* », à la *rubrique 5.3*).
- L'**impôt sur le résultat** a augmenté d'un exercice à l'autre de 33 millions de dollars, ou 25 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 45 millions de dollars, ou 17 %, au premier semestre de 2015. L'impôt sur le résultat au deuxième trimestre de 2015 tient compte d'un ajustement hors trésorerie de 48 millions de dollars lié à la réévaluation des passifs d'impôt différé découlant de la hausse du taux d'imposition provincial des sociétés en Alberta, lequel est passé de 10 % à 12 % avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Cette réévaluation a été neutralisée en partie au deuxième trimestre de 2015 par une économie de 19 millions de dollars liée au règlement de questions fiscales touchant des exercices antérieurs (compte non tenu des produits d'intérêts connexes).
- Le **bénéfice net** a diminué d'un exercice à l'autre de 40 millions de dollars, ou 11 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 2 millions de dollars, ou 0,3 %, au premier semestre de 2015, résultats qui tiennent aux facteurs décrits ci-dessus. En excluant l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts similaires, les ajustements liés à l'impôt sur le résultat et la mise hors service d'immobilisations découlant de la fermeture prévue de tous les magasins de détail Black's Photography (se reporter à la *rubrique 2*, « *Activités principales et stratégie* »), le bénéfice net s'est accru d'un exercice à l'autre de 19 millions de dollars, ou 4,9 %, au deuxième trimestre de 2015.

#### Analyse du bénéfice net

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2015	2014	Variation	2015	2014	Variation
Bénéfice net	341	381	(40)	756	758	(2)
Ajouter (déduire) :						
Coûts de restructuration et autres coûts similaires après impôt	44	8	36	56	14	42
Ajustements défavorables (favorables) liés à l'impôt sur le résultat	15	(2)	17	15	(2)	17
Mise hors service d'immobilisations découlant de la fermeture prévue de tous les magasins Black's, après impôt sur le résultat	6	—	6	6	—	6
Bénéfice net ajusté	406	387	19	833	770	63

- Le **bénéfice par action (BPA) de base** a diminué d'un exercice à l'autre de 0,06 \$, ou 9,7 %, au deuxième trimestre de 2015 et a augmenté de 0,03 \$, ou 2,5 %, au premier semestre de 2015. La diminution d'un exercice à l'autre comptabilisée au deuxième trimestre est imputable à la réduction du bénéfice net, qui tenait compte d'importants coûts de restructuration et autres coûts similaires, d'ajustements défavorables liés à l'impôt et de la mise hors service d'immobilisations découlant de la fermeture prévue de tous les magasins de détail Black's Photography. Une tranche d'environ 0,01 \$ et 0,03 \$ d'un exercice à l'autre, respectivement, du résultat au titre du BPA de base au deuxième trimestre de 2015 et au premier semestre de 2015 s'explique par la réduction du nombre d'actions en circulation découlant de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités, déduction faite de l'exercice d'options d'achat. En excluant l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts similaires, les ajustements liés à l'impôt sur le résultat et la mise hors service d'immobilisations découlant de la fermeture des magasins Black's, le BPA de base s'est accru d'un exercice à l'autre de 0,03 \$, ou 4,8 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 0,13 \$, ou 10 %, au premier semestre de 2015.



**Analyse du BPA de base**

(en dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2015	2014	Variation	2015	2014	Variation
BPA de base	0,56	0,62	(0,06)	1,25	1,22	0,03
Ajouter (déduire) :						
Coûts de restructuration et autres coûts similaires après impôt, par action	0,07	0,01	0,06	0,09	0,02	0,07
Ajustements défavorables (favorables) liés à l'impôt sur le résultat, par action	0,02	—	0,02	0,02	—	0,02
Mise hors service d'immobilisations découlant de la fermeture prévue de tous les magasins Black's, après impôt sur le résultat, par action	0,01	—	0,01	0,01	—	0,01
BPA de base ajusté	0,66	0,63	0,03	1,37	1,24	0,13

- Les **dividendes déclarés par action ordinaire** ont totalisé 0,42 \$ au deuxième trimestre de 2015 et 0,82 \$ au premier semestre de 2015, en hausse de 11 % par rapport au deuxième trimestre et au premier semestre de 2014, ce qui est conforme à notre programme pluriannuel de croissance des dividendes décrit à la *rubrique 4.3*. Le 6 août 2015, le conseil a déclaré un dividende pour le troisième trimestre de 0,42 \$ par action sur les actions ordinaires émises et en circulation, payable le 1<sup>er</sup> octobre 2015 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 septembre 2015. Le dividende déclaré pour le troisième trimestre reflète une hausse cumulative de 0,04 \$ par action, ou 11 %, par rapport au dividende de 0,38 \$ par action déclaré à l'exercice précédent.

**Faits saillants – situation de trésorerie et sources de financement**

- Le **ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires** au 30 juin 2015 était de 2,67 fois, en hausse par rapport à 2,21 fois au 30 juin 2014, l'augmentation de la dette nette découlant principalement de l'acquisition de licences de spectre ayant été neutralisée en partie seulement par la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires (se reporter à la *rubrique 7.5*, « *Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement* »). Notre fourchette cible à long terme est de 2,00 à 2,50 fois pour ce ratio, ce qui est selon nous conforme au maintien de notations de crédit de première qualité de BBB+, ou de notations équivalentes, et nous donne un accès raisonnable à des capitaux. À la fin du deuxième trimestre de 2015, ce ratio sortait de la fourchette cible à long terme en raison de l'acquisition de licences de spectre effectuée dans le cadre d'un nombre inhabituellement élevé d'enchères concernant le spectre pour les services sans fil tenues par Industrie Canada en 2014 et en 2015. Les licences acquises nous ont permis de presque doubler notre spectre à l'échelle nationale, ce qui s'inscrit dans le cadre de notre principale priorité visant à accorder la priorité aux clients en leur offrant l'un des réseaux mobiles les plus rapides et les plus fiables du monde. Nous nous efforcerons de faire en sorte que ce ratio revienne dans la fourchette cible à moyen terme, car nous sommes d'avis que cette fourchette s'aligne sur notre stratégie à long terme. Bien que le ratio actuel sorte de notre fourchette cible à long terme, nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation n'est pas supérieur à 4,00:1,00 (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »).
- Les **entrées liées aux activités d'exploitation** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 88 millions de dollars, ou 10 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 208 millions de dollars, ou 14 %, au premier semestre de 2015. Les augmentations reflètent principalement la hausse du BAIIA consolidé et la diminution des paiements d'impôt sur le résultat, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation des intérêts payés.
- Les **sorties liées aux activités d'investissement** se sont accrues d'un exercice à l'autre de 860 millions de dollars, ou 57 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 959 millions de dollars, ou 41 %, au premier semestre de 2015, en raison principalement de la hausse des dépenses d'investissement et de l'accroissement des dépenses au titre des licences de spectre acquises dans le cadre des enchères, déduction faite d'une diminution de la trésorerie utilisée aux fins des acquisitions et des placements connexes. Les **dépenses d'investissement** (excluant les licences de spectre et les transactions non monétaires) ont augmenté d'un exercice à l'autre de 28 millions de dollars au deuxième trimestre de 2015 et de 167 millions de dollars au premier semestre de 2015 en raison essentiellement de nos investissements continus dans l'infrastructure à large bande pour les services mobiles et les services filaires, afin d'accroître la couverture, la vitesse et la capacité du réseau visant à soutenir la croissance des services mobiles et des services de transmission de données. Ces investissements comprennent le déploiement continu du spectre

dans la bande de fréquence de 700 MHz, l'élargissement du réseau LTE et du réseau à fibres optiques, ainsi que la préparation du réseau et des systèmes pour la mise hors service future de technologies existantes.

- Les **sorties liées aux activités de financement** se sont élevées à 68 millions de dollars au deuxième trimestre de 2015, ce qui reflète l'accroissement des emprunts à court terme, lequel a été largement neutralisé par le montant en trésorerie de 349 millions de dollars qui revient à nos actionnaires au titre des dividendes versés et des rachats d'actions dans le cadre de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Les **entrées liées aux activités de financement** se sont établies à 1,66 milliard de dollars au premier semestre de 2015, en raison principalement de l'émission de billets de premier rang non garantis d'un montant de 1,75 milliard de dollars en mars 2015, et de l'accroissement des emprunts à court terme, facteurs neutralisés en partie par un montant de 749 millions de dollars au titre des dividendes versés et des rachats d'actions.

Au cours des périodes correspondantes de 2014, les entrées liées aux activités de financement se sont élevées à 667 millions de dollars pour le trimestre et à 612 millions de dollars pour le premier semestre, en raison principalement de l'émission de titres de créance d'un montant de 1,0 milliard de dollars en avril 2014, déduction faite d'un montant total de 401 millions de dollars et de 782 millions de dollars, respectivement, pour le trimestre et le premier semestre, au titre des dividendes versés et des rachats d'actions. Pour des renseignements supplémentaires sur notre programme pluriannuel de croissance des dividendes et sur notre programme de rachat d'actions, se reporter à la *rubrique 4.3* et à la *rubrique 7.4*.

- Les **flux de trésorerie disponibles** se sont établis à 300 millions de dollars au deuxième trimestre de 2015 et à 571 millions de dollars au premier semestre de 2015, soit une augmentation d'un exercice à l'autre de 90 millions de dollars pour le trimestre et de 70 millions de dollars pour le semestre. Ces augmentations reflètent principalement la croissance du BAIIA, la diminution des paiements d'impôt sur le résultat et la baisse des coûts de restructuration déduction faite des décaissements, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation des dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre et les transactions non monétaires) et des intérêts payés.

## 2. Activités principales et stratégie

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du présent rapport de gestion.

Nos activités principales sont décrites dans notre rapport de gestion annuel 2014. Nous présentons ci-après une mise à jour de nos activités en fonction de nos impératifs stratégiques.

### **Cibler inlassablement les marchés en croissance des services de transmission de données, IP et mobile**

Les produits tirés des services mobiles externes et des services filaires de transmission de données ont totalisé 5,2 milliards de dollars au premier semestre de 2015, soit une hausse de 363 millions de dollars, ou 7,5 %, par rapport à la période correspondante de 2014. Les produits tirés des services filaires de transmission de la voix et autres produits ainsi que les autres produits d'exploitation ont totalisé 905 millions de dollars au premier semestre de 2015, soit une baisse de 79 millions de dollars, ou 8,0 %, par rapport à la période correspondante de 2014. Ensemble, les produits tirés des services mobiles et des services filaires de transmission de données représentent 85 % des produits consolidés de TELUS pour le premier semestre de 2015, par rapport à 83 % pour la période correspondante de 2014.

### **Offrir des solutions intégrées qui démarquent TELUS de ses concurrents**

En juin 2015, nous avons annoncé le lancement d'un service Wi-Fi public gratuit qui pourra être utilisé par les abonnés de TELUS et les personnes non abonnées aux services de TELUS à plus de 8 000 points d'accès en Colombie-Britannique et en Alberta. Depuis le début de 2014, nous procédons activement à l'élargissement de notre réseau Wi-Fi public, en collaboration avec des milliers d'entreprises et un grand nombre d'importants sites sportifs et de divertissement. Ce service Wi-Fi public s'inscrit dans le cadre de notre stratégie en matière de réseaux, laquelle vise le déploiement de petites cellules qui peuvent être intégrées de manière homogène à notre réseau 4G mobile, faisant automatiquement passer au réseau Wi-Fi nos abonnés qui possèdent un téléphone intelligent et assurant le délestage du trafic de données de notre spectre pour les services sans fil vers les points d'accès Wi-Fi qui sont de plus en plus disponibles.

En juillet 2015, nous avons procédé au lancement de Voyagez connecté É.U., une option qui permet aux clients de rester connectés et d'économiser pendant leurs voyages aux États-Unis. Voyagez connecté É.-U. offre aux clients de TELUS qui sont abonnés à un forfait mensuel de services mobiles postpayés la possibilité d'utiliser leur forfait existant pendant qu'ils sont aux États-Unis, moyennant un tarif de 7 \$ par jour.

### **Se doter de moyens nationaux pour les services de données, IP, de voix et mobile**

En mars 2015, nous avons acquis 15 licences de spectre pour les services sans fil dans les provinces canadiennes les plus peuplées, dans le cadre des enchères concernant le spectre des SSFE-3 tenues par Industrie Canada. Le spectre des SSFE-3 constitue un ajout précieux à notre portefeuille de spectre et il est crucial pour nous permettre de prendre en charge la demande croissante à l'égard de la vidéo en continu et autres fonctions à forte concentration de données des plus récents téléphones intelligents. En mai 2015, nous avons acquis 40 MHz de spectre pour les services sans fil couvrant chaque région du Canada, dans le cadre des enchères concernant le spectre dans la bande de fréquence de 2 500 MHz tenues par Industrie Canada. Ce spectre est idéal pour acheminer de grandes quantités de données, ce qui le rend particulièrement utile dans les centres urbains, et il sera complémentaire au spectre de bandes à basse fréquence de TELUS, lequel traverse mieux les immeubles et les ascenseurs, en plus de se propager plus loin en régions rurales.

En juin 2015, nous avons annoncé que nous comptons investir 1 milliard de dollars à Edmonton afin de brancher directement plus de 90 % des foyers et des entreprises à notre réseau à fibres optiques à la fine pointe de la technologie au cours des six prochaines années. Lorsque nous aurons lancé ce service dans certains quartiers d'Edmonton plus tard cette année, les résidents et entreprises locaux auront accès à des vitesses Internet beaucoup plus rapides, qui peuvent atteindre 150 mégabits par seconde. Au cours des prochaines années, nous avons l'intention d'offrir aux foyers et aux entreprises situés à Edmonton des vitesses de plus en plus élevées grâce à ce réseau gigabit. Cet investissement s'inscrit dans le cadre de notre plus vaste stratégie liée à la fibre optique, qui vise à assurer le déploiement de notre réseau de l'avenir dans les collectivités de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec. Qui plus est, cet investissement fournit à la ville d'Edmonton et à ses résidents un avantage distinct en stimulant l'emploi et la croissance de l'économie ainsi qu'en permettant aux fournisseurs de soins de santé, aux éducateurs et aux entreprises spécialisées dans la technologie de réinventer la façon dont ils offrent leurs services et d'élaborer de nouvelles solutions.

### **Créer des partenariats et procéder à des acquisitions et à des désinvestissements pour accélérer la mise en œuvre de notre stratégie et concentrer nos ressources sur nos activités de base**

En mai 2015, nous avons créé un partenariat avec une importante banque canadienne de l'annexe I aux fins du lancement d'une nouvelle carte de crédit comarquée qui permet aux clients d'obtenir des points de récompense lorsqu'ils effectuent des achats quotidiens au moyen de leur carte et de les utiliser pour se procurer certains produits et services de TELUS.

En mai 2015, nous avons effectué un investissement stratégique dans Sprout, une organisation canadienne qui aide les entreprises à mobiliser leurs employés, l'optique étant d'améliorer leur santé et leur bien-être, et à mesurer les répercussions favorables de cette approche sur les activités de ces entreprises. Par ailleurs, nous avons élargi notre suite de solutions technologiques de suivi en santé par suite de la conclusion d'une entente avec Sprout qui nous permet à titre de revendeur de faire la promotion de la plateforme d'engagement en matière de mieux-être de Sprout dans le cadre de notre programme Suivi santé destiné aux grandes entreprises, lequel vise à améliorer la santé et le bien-être de leurs employés.

En juin 2015, nous avons annoncé que nous comptons fermer tous les magasins de détail Black's Photography au Canada d'ici août 2015. Les innovations technologiques ont modifié la façon dont les Canadiens prennent et partagent des photos, le nombre de personnes ayant recours aux services de magasins de photo ayant diminué. En conséquence, nous avons déterminé que les magasins Black's ne constituent pas un élément essentiel de nos futures activités et nous avons décidé de fermer les 59 magasins de détail qui sont encore en activité ou qui n'ont pas été convertis sous les marques TELUS ou Koodo.

En juillet 2015, nous avons conclu une entente avec Les Pros de la Photo (« Les Pros »), une entreprise d'impression de photos située au Québec, qui prévoit la vente de la marque de commerce et des activités en ligne et mobiles de Black's avec prise d'effet le 4 août 2015. En conséquence, Les Pros assurera le maintien de la marque Black's et répondra aux besoins en ligne des Canadiens en matière de services de photographie.

## **3. Priorités de la société pour 2015**

Les priorités de la société pour 2015 sont présentées dans notre rapport de gestion annuel 2014.

## **4. Capacités**

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du présent rapport de gestion.

#### 4.1 Principaux marchés et concurrents

Pour une analyse complète de nos principaux marchés, de même qu'un aperçu de la concurrence, se reporter à la *rubrique 4.1* de notre rapport de gestion annuel 2014.

#### 4.2 Ressources opérationnelles

Pour une analyse de nos ressources opérationnelles, se reporter à la *rubrique 4.2* de notre rapport de gestion annuel 2014. L'analyse présentée ci-après reflète les changements survenus depuis la publication de notre rapport de gestion annuel 2014.

En 2015, nous avons continué d'occuper une place dominante au chapitre des taux de désabonnement à l'échelle mondiale. Le deuxième trimestre de 2015 constitue le huitième trimestre consécutif au cours duquel notre taux de désabonnement mensuel des abonnés des services postpayés est en deçà de 1 %. Le taux de désabonnement combiné de 1,17 % et le taux de désabonnement aux services postpayés de 0,86 % enregistrés au deuxième trimestre de 2015 sont au nombre des taux de désabonnement les plus faibles enregistrés pour un trimestre depuis que nous sommes devenus une entreprise de télécommunications nationale il y a 15 ans. Ce résultat constitue un autre exemple du succès découlant de la culture qui nous démarque et qui vise à accorder la priorité aux clients ainsi que de l'attention que nous continuons de porter à la prestation d'un service à la clientèle exceptionnel, de même que des produits et services attrayants que nous offrons.

##### Secteur des services mobiles

Au cours du premier trimestre de 2015, nous avons acquis 15 licences de spectre pour les services sans fil, qui équivalent à une moyenne nationale de 15 MHz, dans le cadre des enchères concernant le spectre des SSFE-3 tenues par Industrie Canada. Nous prévoyons incorporer ce spectre à notre réseau existant au cours des trois prochaines années, lorsque les normes internationales concernant les fréquences de spectre auront été établies et que l'équipement connexe sera disponible. De plus, au deuxième trimestre de 2015, nous avons acquis 122 licences de spectre pour les services sans fil, qui équivalent à une moyenne nationale de 40 MHz, dans le cadre des enchères concernant le spectre dans la bande de fréquence de 2 500 MHz tenues par Industrie Canada. Nous prévoyons amorcer le déploiement de ce spectre et l'incorporer à notre réseau existant dans un avenir rapproché. Pour de plus amples renseignements sur les licences de spectre pour les services sans fil acquises en 2015, se reporter à la *rubrique 1.3*, « *Faits saillants – données consolidées* ».

Par ailleurs, en 2014, nous avons acquis du spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz et amorcé son déploiement, et nous avons commencé à l'exploiter de manière à ce que nos abonnés puissent en bénéficier. Depuis le milieu de 2013, nous avons investi plus de 3,5 milliards de dollars pour acquérir des licences de spectre pour les services sans fil dans le cadre des enchères tenues par Industrie Canada et d'autres transactions, ce qui nous a permis de presque doubler le spectre que nous détenons à l'échelle nationale afin de soutenir notre objectif visant à accorder la priorité aux clients. L'utilisation des services mobiles de transmission de données augmente rapidement, et nous avons en conséquence effectué des investissements afin d'accroître la capacité de notre réseau pour prendre en charge la plus importante consommation de données et la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles.

Au 30 juin 2015, notre réseau 4G LTE couvrait 95 % de la population canadienne, soit une augmentation par rapport à plus de 84 % de la population que ce réseau rejoignait au 30 juin 2014. À l'extérieur des zones de couverture du réseau LTE, les appareils fondés sur la technologie LTE que nous offrons fonctionnent également sur notre réseau HSPA+, qui couvrait 99 % de la population canadienne au 30 juin 2015.

##### Secteur des services filaires

Nous continuons d'investir dans les collectivités urbaines et rurales et nous nous engageons à fournir des capacités en matière de réseau à large bande au plus grand nombre possible de Canadiens. Nous avons accru le déploiement de la fibre optique en branchant directement plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques. Nous analysons nos investissements dans la fibre optique en fonction de chaque collectivité, afin de nous assurer que chaque projet générera une valeur économique appropriée. Nous avons également accru les vitesses du service Internet à large bande de même que notre catalogue de vidéos sur demande et la programmation haute définition que nous offrons grâce aux services TV sur IP, et nous avons amélioré la commercialisation des produits et services groupés de transmission de données. Nous avons par ailleurs continué d'investir dans nos centres de données Internet de pointe et créé une infrastructure informatique évoluée et diversifiée dans les régions au Canada. Au 30 juin 2015, notre réseau à large bande haute vitesse couvrait plus de 2,8 millions de foyers en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec.

### 4.3 Situation de trésorerie et sources de financement

#### Politiques financières liées à la structure du capital

Nous gérons le capital dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable.

Dans notre définition du capital et aux fins de la gestion du capital, nous incluons les actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global), la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé aux facilités de crédit à long terme et tous les actifs ou passifs de couverture connexes, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global), la trésorerie et les placements temporaires, ainsi que les créances clients titrisées.

Nous gérons notre structure du capital et ajustons celle-ci en fonction des variations de la conjoncture et des risques liés à notre infrastructure de télécommunications. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital, nous pouvons ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires, pouvons racheter des actions à des fins d'annulation dans le cadre de nos offres de rachat dans le cours normal des activités, pouvons émettre de nouvelles actions, pouvons émettre de nouveaux titres de créance, pouvons émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou pouvons accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

Nous surveillons le capital au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires, ainsi que les ratios de distribution. Se reporter aux définitions, à la rubrique 11.1.

#### Plan financier et plan de gestion de la structure du capital

##### *Compte rendu – Plan financier et plan de gestion de la structure du capital*

#### **Payer des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires en vertu de notre programme pluriannuel de croissance des dividendes**

- En mai 2013, nous avons annoncé que nous comptons effectuer des hausses de dividendes semestrielles continues, la hausse annuelle devant se situer aux alentours de 10 % jusqu'à la fin de 2016, prolongeant par le fait même la politique annoncée en mai 2011. Nonobstant ce qui précède, les décisions touchant les dividendes continueront d'être assujetties à l'évaluation du conseil ainsi qu'à la détermination de notre situation financière et de nos perspectives sur une base trimestrielle. Notre indication concernant le ratio de distribution à long terme est de 65 % à 75 % des bénéfices nets prévisibles, sur une base prospective. Il n'existe aucune certitude que nous maintiendrons un programme de croissance des dividendes jusqu'en 2016. Se reporter à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs – La capacité de maintenir notre programme de croissance des dividendes aux alentours de 10 % par année jusqu'en 2016*.
- Le 6 août 2015, un dividende pour le troisième trimestre de 0,42 \$ par action sur nos actions ordinaires émises et en circulation a été déclaré; ce dividende est payable le 1<sup>er</sup> octobre 2015 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 septembre 2015. Le dividende déclaré pour le troisième trimestre de 2015 reflète une hausse cumulative de 0,04 \$ par action, ou 11 %, par rapport au dividende de 0,38 \$ par action versé en octobre 2014.

#### **Racheter des actions ordinaires aux fins d'annulation dans le cadre de nos programmes pluriannuels de rachat d'actions**

- Le 23 septembre 2014, nous avons reçu l'approbation de la Bourse de Toronto (la « TSX ») visant une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015 »), aux fins du rachat et de l'annulation d'un nombre maximal de 16 millions de nos actions ordinaires d'une valeur maximale de 500 millions de dollars, sur une période de 12 mois débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Ces rachats sont effectués par l'intermédiaire de la TSX, de la New York Stock Exchange (la « NYSE »), d'autres types de plateformes de négociation ou autrement, dans la mesure permise par les lois et règlements sur les valeurs mobilières applicables. Ce nombre d'actions représente jusqu'à 2,6 % des actions ordinaires en circulation à la date à laquelle l'avis d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015 a été déposé auprès de la TSX. Les actions ordinaires seront rachetées seulement au moment souhaité et si nous le jugeons souhaitable. Au 31 juillet 2015, nous avons racheté environ 10,7 millions d'actions ordinaires à des fins d'annulation pour un montant de 439 millions de dollars, à un prix moyen de 40,98 \$ par action, en vertu de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités.
- Nous avons également mis en place un programme de rachat d'actions automatique avec un courtier, qui nous permet de racheter nos actions ordinaires en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités à des moments auxquels nous ne serions pas autorisés à négocier nos actions pendant les périodes internes d'interdiction de transiger, y compris les périodes trimestrielles prévues à cet effet. Les rachats seront déterminés par le courtier à sa seule discrétion, selon les paramètres que nous avons établis avant toute période d'interdiction de transiger, conformément aux règles de la TSX et aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Le programme de rachat d'actions automatique a été approuvé par la TSX et exécuté le 1<sup>er</sup> octobre 2014; il pourrait être exécuté de temps à autre par la suite. Au cours du mois clos le 31 juillet 2015, nous avons racheté 0,7 million d'actions ordinaires dans le cadre de notre programme de rachat d'actions automatique, pour un coût de 33 millions de dollars. Tous les autres rachats d'actions en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015 seront effectués au gré de la société.
- Rien ne garantit que nous exécuterons notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015 ni que nous renouvelerons notre offre pour 2016. Se reporter à « *La capacité de maintenir et d'exécuter notre programme pluriannuel de rachat d'actions jusqu'en 2016* », à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs*.

*Compte rendu – Plan financier et plan de gestion de la structure du capital*

**Utiliser le produit des créances clients titrisées (emprunts à court terme), les facilités bancaires, le papier commercial et la trésorerie conservée au moyen du réinvestissement des dividendes, au besoin, pour compléter les flux de trésorerie disponibles et combler les autres besoins de trésorerie**

- Au cours du deuxième trimestre de 2015, le conseil a approuvé une hausse du programme de papier commercial, portant le montant maximal total à 1,4 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars au 31 décembre 2014), et a autorisé un programme de papier commercial libellé en dollars américains d'un montant maximal de 1,0 milliard de dollars faisant partie de ce montant maximal total. Au 30 juin 2015, l'encours du papier commercial était de néant, par rapport à 130 millions de dollars au 31 décembre 2014.
- Le produit des créances clients titrisées s'élevait à 500 millions de dollars au 30 juin 2015, par rapport à 100 millions de dollars au 31 mars 2015 et au 31 décembre 2014.

**Maintenir la conformité aux objectifs sur le plan financier**

Sauf en ce qui concerne le ratio dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires, nous respectons tous nos objectifs :

- Maintenir des notations du crédit de première qualité à long terme de BBB+ ou des notations équivalentes – Au 7 août 2015, les notations du crédit de première qualité attribuées par les quatre agences de notation qui couvrent TELUS se situaient dans la fourchette visée.
- Ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires de 2,00 à 2,50 fois – Au 30 juin 2015, ce ratio sortait de la fourchette en raison du financement des licences de spectre acquises dans le cadre des enchères tenues par Industrie Canada en 2014 et en 2015. Nous nous efforcerons de faire en sorte que ce ratio revienne dans la fourchette cible à moyen terme, car nous sommes d'avis que cette fourchette s'aligne sur notre stratégie à long terme. Se reporter à la *rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement »*.
- Ratio de distribution de 65 % à 75 % des bénéfices nets prévisibles sur une base prospective – Se reporter à la *rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement »*.
- Maintenir des liquidités inutilisées d'au moins 1 milliard de dollars – Se reporter à la *rubrique 7.6, « Facilités de crédit »*.

**4.4 Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

**5. Analyse des résultats d'exploitation**

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du présent rapport de gestion.

**5.1 Généralités**

Nos secteurs opérationnels constituant des secteurs à présenter sont les services mobiles et les services filaires. L'information sectorielle présentée à la *note 5* des états financiers consolidés intermédiaires est régulièrement communiquée à notre chef de la direction (le principal décideur opérationnel).

## 5.2 Sommaire des résultats trimestriels consolidés et tendances

### Sommaire des résultats trimestriels

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	T2 2015	T1 2015	T4 2014	T3 2014	T2 2014	T1 2014	T4 2013	T3 2013
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>3 102</b>	3 028	3 128	3 028	2 951	2 895	2 948	2 874
<b>Charges d'exploitation</b>								
Achat de biens et services	1 372	1 284	1 476	1 333	1 268	1 222	1 349	1 237
Charge au titre des avantages du personnel	649	609	651	630	610	596	648	602
Dotation aux amortissements	464	456	468	459	444	463	461	445
Total des charges d'exploitation	2 485	2 349	2 595	2 422	2 322	2 281	2 458	2 284
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>617</b>	679	533	606	629	614	490	590
Coûts de financement	110	117	115	124	115	102	110	109
<b>Bénéfice avant impôt</b>	<b>507</b>	562	418	482	514	512	380	481
Charge d'impôt sur le résultat	166	147	106	127	133	135	90	125
<b>Bénéfice net et bénéfice net attribuable aux actions ordinaires</b>	<b>341</b>	415	312	355	381	377	290	356
<b>Bénéfice net par action ordinaire :</b>								
De base (BPA de base)	0,56	0,68	0,51	0,58	0,62	0,61	0,47	0,56
BPA de base ajusté <sup>1</sup>	0,66	0,70	0,53	0,64	0,63	0,62	0,49	0,58
Dilué	0,56	0,68	0,51	0,58	0,62	0,60	0,46	0,56
<b>Dividendes déclarés par action ordinaire</b>	<b>0,42</b>	0,40	0,40	0,38	0,38	0,36	0,36	0,34
<b>Information supplémentaire :</b>								
BAIIA <sup>1</sup>	1 081	1 135	1 001	1 065	1 073	1 077	951	1 035
Coûts de restructuration et autres coûts similaires compris dans le BAIIA <sup>1</sup>	59	17	26	30	11	8	33	15
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires <sup>1</sup>	1 140	1 152	1 027	1 095	1 084	1 085	984	1 050
Entrées liées aux activités d'exploitation	943	718	917	1 037	855	598	726	1 084
Flux de trésorerie disponibles <sup>1</sup>	300	271	337	219	210	291	136	365

1. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières ».

### Tendances

La tendance observée au chapitre des produits consolidés continue de refléter la croissance d'un exercice à l'autre i) des produits tirés du réseau mobile, en raison de l'accroissement du nombre d'abonnés et de la hausse des produits moyens par appareil d'abonné (les « PMAA ») découlant de la plus grande proportion de forfaits de deux ans assortis de tarifs plus élevés, de l'utilisation accrue des services de transmission de données, d'une composition plus favorable des abonnés des services postpayés et de l'accroissement des services de transmission de données en itinérance, facteurs neutralisés en partie par la diminution des produits tirés des services de transmission de la voix; ii) des produits tirés de l'équipement mobile qui se sont de façon générale accrus en raison de l'augmentation des ventes de téléphones intelligents ayant une plus grande valeur et de l'accroissement des volumes de fidélisation, particulièrement en 2015, les contrats de clients d'une durée de deux ans et de trois ans ayant commencé à arriver à échéance simultanément; iii) de la croissance des produits tirés des services filaires de transmission de données stimulés par le service Internet, par les services de transmission de données améliorés, par l'impartition des services d'affaires, et par les services TELUS TV et TELUS Santé. Cette croissance a été neutralisée en partie par la diminution continue des produits tirés des services mobiles de transmission de la voix et des produits tirés des services filaires de transmission de la voix et autres produits.

Les produits à la hausse tirés du réseau mobile reflètent la croissance du nombre d'abonnés, la plus grande proportion de forfaits de deux ans assortis de tarifs plus élevés, l'utilisation accrue des services de transmission de données et la hausse des produits tirés des services de transmission de données en itinérance, facteurs neutralisés en partie par la baisse des produits tirés des services de transmission de la voix. La croissance des produits tirés des services de transmission de données découle de la plus importante consommation de données en raison de l'adoption accrue des téléphones intelligents, des tablettes et des autres appareils mobiles, ainsi que de l'utilisation accrue d'applications et d'autres services mobiles de transmission de données, de même que de l'élargissement de notre réseau LTE. Par conséquent, les PMAA combinés mensuels se sont accrus d'un exercice à l'autre au cours de 19 trimestres consécutifs. La tendance au chapitre de la croissance des produits tirés des services de transmission de données est touchée par les pressions concurrentielles qui entraînent l'affectation de quantités de données plus importantes aux forfaits, y compris le partage de données, les forfaits de messagerie textuelle illimitée, ainsi que le délestage du trafic de données de notre réseau mobile vers les

points d'accès Wi-Fi qui sont de plus en plus disponibles. En juillet 2013, les forfaits de deux ans pour les services mobiles que nous avons lancés ont eu une incidence sur les tendances au chapitre de l'acquisition et de la fidélisation des abonnés, ainsi que sur l'utilisation des services de transmission de données, les abonnés ayant optimisé leurs forfaits d'appels et de messagerie textuelle illimités et leurs forfaits de partage de données, et nous estimons qu'ils feront augmenter la fréquence à laquelle les abonnés remplacent leurs appareils et mettent à niveau leurs services. Au fur et à mesure que les abonnés renouvelleront leur contrat pour des forfaits de deux ans qui permettent le recouvrement du financement sur une période de deux ans plutôt que de trois ans, et que l'utilisation accrue des services de transmission de données se poursuivra, les PMAA devraient continuer d'augmenter au fil du temps, mais les taux de croissance seront cependant plus faibles. Toutefois, le niveau des PMAA dépend fortement de la concurrence et du comportement des consommateurs, des décisions prises par le gouvernement, ainsi que du choix des appareils et d'autres facteurs. Le Code s'applique avec prise d'effet le 3 juin 2015 à tous les contrats visant des services mobiles, même si les contrats ont été signés avant la mise en œuvre du Code le 2 décembre 2013 (se reporter à la section « *Code sur les services sans fil du CRTC de portée nationale/Lois provinciales visant la protection des consommateurs* », à la rubrique 10.1, « *Questions de réglementation* »). Il se pourrait que les résultats financiers de notre secteur des services mobiles soient touchés de façon défavorable à court terme, car nous nous attendons à ce que les volumes de fidélisation et les coûts de financement des appareils connexes augmentent au second semestre de l'exercice en cours et dans les périodes ultérieures. Il se pourrait également que nos résultats financiers soient touchés de façon défavorable, car certains clients ayant signé des contrats d'une durée de trois ans, lesquels sont assujettis au Code pour les services sans fil, pourraient mettre fin à leur contrat plus tôt que prévu. En conséquence, les résultats d'exploitation du secteur des services mobiles pour le premier semestre de 2015 pourraient ne pas refléter les résultats pour le second semestre de 2015.

Les ajouts plus élevés d'abonnés des services mobiles, l'augmentation des frais d'acquisition connexes et des ventes d'équipement, de même que la hausse des frais de fidélisation découlant du renouvellement de contrats ont, dans le passé, revêtu un caractère saisonnier important aux troisième et quatrième trimestres. Ces facteurs peuvent habituellement avoir une plus grande incidence lorsque survient le lancement d'appareils emblématiques. Le BAIIA du secteur des services mobiles affiche habituellement une baisse séquentielle du troisième au quatrième trimestre, en raison du caractère saisonnier des volumes de mises en service. Les ajouts d'abonnés sont habituellement à leur plus faible niveau au premier trimestre. Dans le passé, les PMAA mensuels tirés des services mobiles ont enregistré des hausses séquentielles aux deuxième et troisième trimestres, en raison de l'utilisation accrue de ces services et du recours aux services d'itinérance au printemps et en été, et des baisses séquentielles saisonnières aux quatrième et premier trimestres. Cette incidence saisonnière sur les PMAA devrait diminuer dans l'avenir, au fur et à mesure que les forfaits voix illimitée au pays deviendront prépondérants et que les services utilisés pouvant être facturés et que les montées en flèche des services interurbains deviendront moins prononcés.

La tendance à la hausse au chapitre des produits tirés des services filaires de transmission de données reflète la croissance des services Internet haute vitesse et des services de transmission de données améliorés, y compris une hausse de l'utilisation et de l'adoption de services assortis de vitesses plus élevées, l'augmentation continue, quoique plus modérée, du nombre d'abonnés à TELUS TV (en hausse de 10 % au cours de la période de 12 mois close le 30 juin 2015), la croissance des services d'impartition des processus d'affaires, la croissance des solutions TELUS Santé et certaines hausses de tarifs. La croissance des produits tirés des services Internet tient à l'accroissement du nombre d'abonnés au service Internet haute vitesse (croissance de 6,2 % au cours de la période de 12 mois close le 30 juin 2015), ainsi qu'à l'offre de services groupés avec le service Télé OPTIK et à certaines hausses de tarifs. La tendance à la baisse générale des produits tirés des services filaires de transmission de la voix et des lignes d'accès au réseau découle de la concurrence exercée par des fournisseurs offrant des services VoIP (y compris des câblodistributeurs concurrents), des revendeurs et des entreprises propriétaires d'installations, ainsi que du remplacement de la technologie en faveur des services mobiles et des services et applications IP. Le nombre de lignes d'affaires d'accès au réseau a continué de diminuer, en raison de l'intensification de la concurrence sur le marché des petites et moyennes entreprises, de l'incidence du ralentissement économique sur le marché des affaires et du rajustement connexe des services effectué par les clients, ainsi que de la conversion des lignes utilisées pour les services de transmission de la voix qui sont maintenant utilisées aux fins de la prestation de services IP plus efficaces. Cette conversion a donné lieu à une augmentation des pertes de lignes d'accès au réseau sans qu'aucune baisse similaire des produits ne se produise. En conséquence, la pertinence des lignes d'affaires d'accès au réseau existantes en tant qu'indicateur du rendement au chapitre des produits actuels et futurs a diminué.



La tendance au chapitre de la charge liée aux achats de biens et services reflète l'augmentation des charges au titre de l'équipement mobile liées aux téléphones intelligents ayant une plus grande valeur vendus et l'accroissement des volumes de fidélisation, ainsi que la hausse des coûts liés au contenu découlant de l'accroissement du nombre d'abonnés aux services filaires TELUS TV, facteurs neutralisés en partie par la diminution des charges d'exploitation au titre du réseau mobile découlant des initiatives d'efficacité opérationnelle.

La tendance au chapitre de la charge au titre des avantages du personnel tient compte de l'augmentation des charges de rémunération, facteur neutralisé en partie par la baisse du nombre d'employés équivalents temps plein (« ETP ») et par une hausse des coûts liés à la main-d'œuvre inscrits à l'actif qui sont associés à l'accroissement des dépenses d'investissement, comme il est décrit à la *rubrique 7.3*. La charge au titre des avantages du personnel comprend les coûts de restructuration liés à l'effectif, qui ont tendance à fluctuer d'un trimestre à l'autre.

La tendance générale au chapitre de la dotation aux amortissements reflète une légère augmentation en raison de la croissance des immobilisations résultant des acquisitions, de l'élargissement de notre infrastructure à large bande et de l'élargissement de la couverture du réseau LTE, facteurs qui ont été neutralisés en partie par des ajustements découlant de notre programme continu d'analyse de la durée d'utilité des actifs.

La tendance générale au chapitre des coûts de financement reflète l'augmentation de l'encours de la dette à long terme liée aux investissements importants relatifs aux licences de spectre acquises dans le cadre des enchères tenues par Industrie Canada en 2014 et en 2015. Les coûts de financement comprennent des primes au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme d'environ 13 millions de dollars au troisième trimestre de 2014. Les coûts de financement comprennent également le montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel qui a augmenté en 2015, en raison principalement de l'accroissement du déficit au titre de ces régimes au 31 décembre 2014, un excédent au titre des régimes à prestations définies du personnel ayant été comptabilisé au 31 décembre 2013. Le montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel a diminué en 2014, par rapport à 2013, en raison de la réduction du taux d'actualisation lié aux régimes de retraite à prestations définies du personnel, et du fait que le déficit au titre de ces régimes à la fin de 2012 a été remplacé par un excédent nominal à la fin de 2013. Par ailleurs, avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2015, les coûts de financement sont comptabilisés déduction faite des intérêts capitalisés au titre des licences de spectre acquises dans le cadre des enchères tenues par Industrie Canada, ce spectre devant être incorporé à notre réseau existant au cours des périodes ultérieures. Les coûts de financement pour les huit périodes présentées comprennent divers profits ou pertes de change et des montants variables de produits d'intérêts, y compris des produits d'intérêts de 20 millions de dollars comptabilisés au deuxième trimestre de 2015 au titre du règlement de questions fiscales touchant des exercices antérieurs.

La tendance observée au chapitre du bénéfice net reflète les facteurs dont il est fait mention ci-dessus, ainsi que les ajustements hors trésorerie liés aux variations de l'impôt sur le résultat, et les ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures, y compris les intérêts connexes après impôt sur les redressements. La tendance au chapitre du bénéfice par action (le « BPA ») de base reflète également l'incidence des rachats d'actions en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015.

La tendance au chapitre des entrées liées aux activités d'exploitation reflète la croissance du BAIIA consolidé et la diminution des paiements d'impôt sur le résultat en 2015, déduction faite de la hausse des charges d'intérêts découlant de nos activités de financement. La tendance au chapitre des flux de trésorerie disponibles reflète les facteurs relatifs aux entrées liées aux activités d'exploitation ainsi que l'accroissement des dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre et les transactions non monétaires), mais ne tient pas compte de l'incidence de certaines variations du fonds de roulement, notamment les créances clients et les dettes fournisseurs.

### 5.3 Résultats d'exploitation consolidés

L'analyse qui suit porte sur notre performance financière consolidée. L'information sectorielle présentée à la *note 5* des états financiers consolidés intermédiaires est régulièrement communiquée à notre chef de la direction (le principal décideur opérationnel). Une analyse du rendement de nos secteurs opérationnels est présentée à la *rubrique 5.4*, « Secteur des services mobiles » et à la *rubrique 5.5*, « Secteur des services filaires », et une analyse des dépenses d'investissement est présentée à la *rubrique 7.3*, « Sorties liées aux activités d'investissement ».

**Produits d'exploitation**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2015	2014	Variation	2015	2014	Variation
Services	2 884	2 749	4,9 %	5 713	5 451	4,8 %
Équipement	208	189	10,1 %	390	361	8,0 %
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	3 092	2 938	5,2 %	6 103	5 812	5,0 %
Autres produits d'exploitation	10	13	(23,1) %	27	34	(20,6) %
	3 102	2 951	5,1 %	6 130	5 846	4,9 %

Les produits d'exploitation consolidés ont augmenté de 151 millions de dollars, ou 5,1 %, au deuxième trimestre de 2015, par rapport au deuxième trimestre de 2014, et de 284 millions de dollars, ou 4,9 %, au premier semestre de 2015, par rapport au premier semestre de 2014.

- Les **produits tirés des services** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 135 millions de dollars, ou 4,9 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 262 millions de dollars, ou 4,8 %, au premier semestre de 2015. Les augmentations reflètent la croissance du nombre d'abonnés des services mobiles; la plus grande proportion de forfaits de deux ans des services mobiles assortis de tarifs plus élevés dans la composition des produits; l'utilisation accrue des services mobiles de transmission de données découlant de l'adoption continue de téléphones intelligents et d'autres appareils mobiles centrés sur les données; l'augmentation des produits tirés des services filaires Internet, des services de transmission de données améliorés et des services TELUS TV, laquelle découle de la croissance du nombre d'abonnés; ainsi que l'accroissement des produits du secteur des services filaires tirés des services d'impartition des processus d'affaires et des produits tirés des services TELUS Santé. Ces facteurs ont tous été neutralisés en partie par la réduction continue des produits tirés des services mobiles et filaires de transmission de la voix.
- Les **produits tirés de l'équipement** se sont accrus d'un exercice à l'autre de 19 millions de dollars, ou 10 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 29 millions de dollars, ou 8,0 %, au premier semestre de 2015. Les produits tirés de l'équipement mobile ont augmenté de 29 millions de dollars au deuxième trimestre et de 57 millions de dollars au premier semestre, résultats qui reflètent l'accroissement des volumes de fidélisation et la plus grande proportion de téléphones intelligents ayant une plus grande valeur vendus, facteurs neutralisés en partie par la diminution des ajouts bruts. Les produits tirés de l'équipement filaire de transmission de données et de la voix ont diminué de 10 millions de dollars au deuxième trimestre et de 28 millions de dollars au cours du semestre, en raison de la réduction des activités des entreprises et des gouvernements.
- Les **autres produits d'exploitation** ont diminué d'un exercice à l'autre de 3 millions de dollars, ou 23 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 7 millions de dollars, ou 21 %, au premier semestre de 2015, en raison essentiellement de la réduction, au cours de la période considérée, de l'amortissement des produits différés au titre du compte de report lié à la réglementation sur le plafonnement des prix aux fins de la prestation de services Internet à large bande dans les collectivités rurales et éloignées admissibles, et de la réduction du recouvrement des coûts liés à l'effectif en vertu de programmes gouvernementaux admissibles.

**Charges d'exploitation**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2015	2014	Variation	2015	2014	Variation
Achat de biens et services	1 372	1 268	8,2 %	2 656	2 490	6,7 %
Charge au titre des avantages du personnel	649	610	6,4 %	1 258	1 206	4,3 %
Amortissement des immobilisations corporelles	361	348	3,7 %	708	694	2,0 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	103	96	7,3 %	212	213	(0,5) %
	2 485	2 322	7,0 %	4 834	4 603	5,0 %

Les charges d'exploitation consolidées ont augmenté de 163 millions de dollars, ou 7,0 %, au deuxième trimestre de 2015, par rapport au deuxième trimestre de 2014, et de 231 millions de dollars, ou 5,0 %, au premier semestre de 2015, par rapport au premier semestre de 2014.

- L'**achat de biens et services** a augmenté d'un exercice à l'autre de 104 millions de dollars, ou 8,2 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 166 millions de dollars, ou 6,7 %, au premier semestre de 2015. Ces augmentations reflètent la hausse des frais de fidélisation des abonnés des services mobiles, qui représentent 12,1 % des produits tirés du réseau mobile au deuxième trimestre et au premier semestre de 2015, par rapport à 10,8 % au deuxième trimestre et à 10,7 % au premier semestre de 2014. L'augmentation de l'achat de biens et services reflète également l'accroissement des charges du secteur des services mobiles liées au service à la clientèle et à nos canaux de distribution, la hausse des coûts liés au contenu

pour les services TELUS TV et l'augmentation des coûts de restructuration et autres coûts similaires non liés à la main-d'œuvre découlant de la fermeture prévue de tous les magasins de détail Black's Photography (se reporter à la *rubrique 2*, « *Activités principales et stratégie* »), la rationalisation des biens immobiliers et les autres initiatives en matière d'efficacité, déduction faite de la diminution des coûts d'exploitation liés au réseau mobile et de la baisse des coûts relatifs à l'équipement filaire découlant de la réduction des produits tirés de l'équipement.

- **La charge au titre des avantages du personnel** a augmenté d'un exercice à l'autre de 39 millions de dollars, ou 6,4 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 52 millions de dollars, ou 4,3 %, au premier semestre de 2015. Les salaires ont augmenté d'un exercice à l'autre de 19 millions de dollars au deuxième trimestre et de 35 millions de dollars au cours du semestre, en raison principalement de la hausse des coûts visant à soutenir l'accroissement des produits tirés de l'impartition des processus d'affaires, déduction faite d'une réduction du nombre d'employés équivalents temps plein (« ETP ») découlant de nos initiatives continues d'efficacité opérationnelle, y compris l'intégration de Public Mobile. Les coûts de restructuration liés à la main-d'œuvre se sont accrus d'un exercice à l'autre de 19 millions de dollars au deuxième trimestre et de 16 millions de dollars au cours du semestre, en raison principalement de la fermeture prévue de tous les magasins de détail Black's Photography et des autres initiatives en matière d'efficacité. Les charges au titre des régimes de retraite à prestations définies du personnel ont augmenté d'un exercice à l'autre de 4 millions de dollars au deuxième trimestre et de 10 millions de dollars au cours du semestre. Les charges au titre de la rémunération fondée sur des actions se sont accrues d'un exercice à l'autre de 3 millions de dollars au deuxième trimestre et de 7 millions de dollars au cours du semestre. Ces augmentations ont été neutralisées en partie par une hausse d'un exercice à l'autre des coûts liés à la main-d'œuvre inscrits à l'actif de 8 millions de dollars pour le deuxième trimestre et de 19 millions de dollars pour le semestre.
- **L'amortissement des immobilisations corporelles** a augmenté d'un exercice à l'autre de 13 millions de dollars, ou 3,7 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 14 millions de dollars, ou 2,0 %, au premier semestre de 2015, en raison du fait que la croissance au titre des immobilisations (telles que les actifs liés au réseau à large bande et aux services TELUS TV et le réseau LTE mobile) et de la mise hors service d'immobilisations d'un montant de 9 millions de dollars découlant de la fermeture prévue de tous les magasins de détail Black's Photography (se reporter à la *rubrique 2*, « *Activités principales et stratégie* ») a été neutralisée en partie par l'incidence de notre programme continu d'analyse de la durée d'utilité des actifs.
- **L'amortissement des immobilisations incorporelles** a augmenté d'un exercice à l'autre de 7 millions de dollars, ou 7,3 %, au deuxième trimestre de 2015, et a diminué de 1 million de dollars, ou 0,5 %, au premier semestre de 2015. L'augmentation pour le trimestre tient principalement à la croissance des immobilisations incorporelles. La diminution d'un exercice à l'autre au premier semestre de 2015 reflète les ajustements relatifs à la durée d'utilité des logiciels effectués dans le cadre de notre programme continu d'analyse de la durée d'utilité des actifs, facteur neutralisé en partie par la croissance des immobilisations incorporelles.

**Bénéfice d'exploitation**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2015	2014	Variation	2015	2014	Variation
	617	629	(1,9) %	1 296	1 243	4,3 %

Le bénéfice d'exploitation a diminué d'un exercice à l'autre de 12 millions de dollars, ou 1,9 %, au deuxième trimestre de 2015, résultat qui reflète la croissance de 11 millions de dollars du BAIIA des services mobiles pour le trimestre (se reporter à la *rubrique 5.4*), facteur neutralisé par la diminution de 3 millions de dollars du BAIIA du secteur des services filaires (se reporter à la *rubrique 5.5*), ainsi que par la hausse de 20 millions de dollars de la dotation aux amortissements pour le trimestre dont il est fait mention ci-dessus. Le bénéfice d'exploitation s'est accru d'un exercice à l'autre de 53 millions de dollars, ou 4,3 %, au premier semestre de 2015, en raison de la croissance de 65 millions de dollars du BAIIA du secteur des services mobiles et de la croissance de 1 million de dollars du BAIIA du secteur des services filaires, facteurs neutralisés en partie par la hausse nette de 13 millions de dollars du total de la dotation aux amortissements dont il est fait mention ci-dessus.

**Coûts de financement**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2015	2014	Variation	2015	2014	Variation
Montant brut des charges d'intérêts	132	113	16,8 %	249	215	15,8 %
Intérêts capitalisés sur la dette à long terme	(9)	—	n.s.	(9)	—	n.s.
Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel	6	—	n.s.	13	1	n.s.
Charges (produits) d'intérêts et (profits) pertes de change	(19)	2	n.s.	(26)	1	n.s.
	110	115	(4,3) %	227	217	4,6 %

Les coûts de financement ont diminué de 5 millions de dollars, ou 4,3 %, au deuxième trimestre de 2015, et ont augmenté de 10 millions de dollars, ou 4,6 %, au premier semestre de 2015, par rapport aux périodes correspondantes de 2014.

- Le **montant brut des charges d'intérêts** a augmenté d'un exercice à l'autre de 19 millions de dollars, ou 17 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 34 millions de dollars, ou 16 %, au premier semestre de 2015, en raison principalement de l'augmentation du solde moyen de la dette à long terme, facteur neutralisé en partie par la réduction du taux d'intérêt effectif.
- Les **intérêts capitalisés sur la dette à long terme** ont trait aux licences de spectre acquises dans le cadre des enchères de spectre tenues par Industrie Canada, ce spectre devant être incorporé à notre réseau existant au cours des périodes ultérieures. Nous continuerons de capitaliser les intérêts sur la dette à long terme tant que ce spectre n'aura pas été déployé et incorporé à notre réseau.
- Le **montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel** est calculé pour chaque exercice en fonction du montant net de l'excédent (du déficit) au titre des prestations définies au 31 décembre de l'exercice précédent. Le montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel a augmenté d'un exercice à l'autre de 6 millions de dollars au deuxième trimestre de 2015 et de 12 millions de dollars au premier semestre de 2015, en raison principalement de la hausse du déficit au titre des régimes à prestations définies du personnel au 31 décembre 2014, un excédent au titre de ces régimes ayant été comptabilisé au 31 décembre 2013.
- Les **charges (produits) d'intérêts et (profits) pertes de change** fluctuent d'une période à l'autre. Les produits d'intérêts se sont élevés à 21 millions de dollars au deuxième trimestre et au premier semestre de 2015, en raison essentiellement du règlement de questions fiscales touchant des exercices antérieurs, comparativement à néant au deuxième trimestre de 2014 et à 1 million de dollars au premier semestre de 2014. La tranche résiduelle des montants comptabilisés a trait à des pertes et (profits) de change.

En raison des activités de financement au cours des 12 derniers mois, le taux d'intérêt moyen pondéré de la dette à long terme (excluant le papier commercial) s'élevait à 4,42 % au 30 juin 2015, par rapport à 4,89 % à l'exercice précédent. Pour des renseignements supplémentaires sur nos activités de financement, se reporter à « Émission et remboursement de titres de créance à long terme », à la rubrique 7.4.

**Impôt sur le résultat**

(en millions de dollars, sauf les taux d'imposition)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2015	2014	Variation	2015	2014	Variation
Impôts de base combinés aux taux d'imposition prévus par la loi moyens pondérés	134	135	(0,7) %	282	269	4,8 %
Réévaluation du passif d'impôt différé pour tenir compte des taux d'imposition prévus par la loi futurs	48	—	n.s.	48	—	n.s.
Ajustements comptabilisés dans la période considérée pour l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(19)	(2)	n.s.	(19)	(2)	n.s.
Autres	3	—	n.s.	2	1	n.s.
Impôt sur le résultat	166	133	24,8 %	313	268	16,8 %
Taux d'imposition fédéral et provinciaux et taux pour résidents non canadiens moyens pondérés combinés prévus par la loi (en %)	26,6	26,3	0,3 pt	26,5	26,2	0,3 pt
Taux d'imposition effectif (en %)	32,7	25,9	6,8 pts	29,3	26,1	3,2 pts

Le total de la charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 33 millions de dollars, ou 25 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 45 millions de dollars, ou 17 %, au premier semestre de 2015, par rapport aux périodes correspondantes de 2014, en raison principalement d'un ajustement hors trésorerie de 48 millions de dollars

comptabilisé au deuxième trimestre de 2015 au titre de la réévaluation des passifs d'impôt différé découlant de la hausse du taux d'imposition provincial des sociétés en Alberta, lequel est passé de 10 % à 12 % avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Cet ajustement a été neutralisé en partie par la comptabilisation, au deuxième trimestre de 2015, d'une économie de 19 millions de dollars liée au règlement de questions fiscales touchant des exercices antérieurs (compte non tenu des produits d'intérêts connexes).

#### Bénéfice global

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2015	2014	Variation	2015	2014	Variation
Bénéfice net	<b>341</b>	381	(10,5) %	<b>756</b>	758	(0,3) %
Autres éléments du résultat global (déduction faite de l'impôt sur le résultat) :						
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés en résultat	<b>(3)</b>	(9)	66,7 %	—	(3)	100,0 %
Élément qui ne sera jamais ultérieurement reclassé en résultat – réévaluation des régimes à prestations définies du personnel	<b>(122)</b>	59	n.s.	<b>115</b>	221	(48,0) %
<b>Bénéfice global</b>	<b>216</b>	431	(49,9) %	<b>871</b>	976	(10,8) %

Le bénéfice global a diminué de 215 millions de dollars, ou 50 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 105 millions de dollars, ou 11 %, au premier semestre de 2015, par rapport aux périodes correspondantes de 2014. Ces résultats s'expliquent principalement par la diminution de la réévaluation des régimes à prestations définies du personnel et du bénéfice net. Les éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés en résultat comprennent les variations de la juste valeur latente des dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie, les écarts de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger, ainsi que les variations de la juste valeur latente de placements disponibles à la vente.

## 5.4 Secteur des services mobiles

### Indicateurs opérationnels – secteur des services mobiles

Aux 30 juin	2015			2014 <sup>1</sup>			Variation
<b>Abonnés (en milliers) :</b>							
Postpayés	<b>7 221</b>	6 877		6 877			5,0 %
Prépayés	<b>1 131</b>	1 211		1 211			(6,6) %
<b>Total</b>	<b>8 352</b>	8 088		8 088			3,3 %
Proportion du nombre d'abonnés qui sont des abonnés des services postpayés (en %)	<b>86,5</b>	85,0		85,0			1,5 pt
Population couverte par le réseau HSPA+ <sup>2</sup> (en millions)	<b>35,7</b>	35,2		35,2			1,4 %
Population couverte par le réseau LTE <sup>2</sup> (en millions)	<b>33,9</b>	29,8		29,8			13,8 %
	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin			
	<b>2015</b>	2014 <sup>1</sup>	Variation	<b>2015</b>	2014 <sup>1</sup>	Variation	
<b>Ajouts bruts d'abonnés (en milliers) :</b>							
Postpayés	<b>249</b>	247	0,8 %	<b>472</b>	481	(1,9) %	
Prépayés	<b>106</b>	132	(19,7) %	<b>210</b>	270	(22,2) %	
<b>Total</b>	<b>355</b>	379	(6,3) %	<b>682</b>	751	(9,2) %	
<b>Ajouts nets d'abonnés (en milliers) :</b>							
Postpayés	<b>76</b>	78	(2,6) %	<b>113</b>	126	(10,3) %	
Prépayés	<b>(13)</b>	(29)	55,2 %	<b>(42)</b>	(67)	37,3 %	
<b>Total</b>	<b>63</b>	49	28,6 %	<b>71</b>	59	20,3 %	
<b>PMAA combinés, par mois<sup>3</sup> (en dollars)</b>	<b>63,48</b>	61,69	2,9 %	<b>62,91</b>	61,05	3,0 %	
<b>Taux de désabonnement, par mois<sup>3</sup> (en %)</b>							
Combinés	<b>1,17</b>	1,37	(0,20) pt	<b>1,23</b>	1,44	(0,21) pt	
Services postpayés	<b>0,86</b>	0,90	(0,04) pt	<b>0,88</b>	0,94	(0,06) pt	
Frais d'acquisition par ajout brut d'abonné <sup>3</sup> (en dollars)	<b>404</b>	371	8,9 %	<b>398</b>	359	10,9 %	
Frais de fidélisation par rapport aux produits tirés des services de réseau <sup>3</sup> (en %)	<b>12,1</b>	10,8	1,3 pt	<b>12,1</b>	10,7	1,4 pt	
Volumes de fidélisation <sup>3</sup> (en milliers)	<b>506</b>	448	12,9 %	<b>991</b>	894	10,9 %	

1. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le nombre d'abonnés des services prépayés, le total des abonnés et les statistiques opérationnelles connexes (ajouts bruts, ajouts nets, PMAA combinés, taux de désabonnement combinés et frais d'acquisition par ajout brut d'abonné) ont été ajustés de manière à tenir compte des 222 000 abonnés de Public Mobile aux fins du calcul des soldes d'ouverture relatifs au nombre d'abonnés, ainsi que des variations subséquentes des abonnés de Public Mobile.
2. Y compris les ententes de partage de réseau conclues avec d'autres entreprises de télécommunications canadiennes.
3. Se reporter à la rubrique 11.2, « Indicateurs opérationnels – services mobiles ». Ces mesures ne sont pas définies par les IFRS de l'IASB. Il s'agit plutôt de paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer le rendement opérationnel d'une société de services mobiles.

### Produits d'exploitation – secteur des services mobiles

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	<b>2015</b>	2014	Variation	<b>2015</b>	2014	Variation
Produits tirés des services de réseau	<b>1 568</b>	1 478	6,1 %	<b>3 103</b>	2 921	6,2 %
Équipement et autres produits	<b>154</b>	126	22,2 %	<b>291</b>	238	22,3 %
Produits d'exploitation externes	<b>1 722</b>	1 604	7,4 %	<b>3 394</b>	3 159	7,4 %
Produits tirés des services de réseau liés aux activités intersectorielles	<b>14</b>	13	7,7 %	<b>28</b>	26	7,7 %
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 736</b>	1 617	7,4 %	<b>3 422</b>	3 185	7,4 %
Produits tirés des services de transmission de données par rapport aux produits tirés des services de réseau (en %)	<b>55</b>	49	6 pts	<b>54</b>	48	6 pts

Le total des produits du secteur des services mobiles a augmenté de 119 millions de dollars, ou 7,4 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 237 millions de dollars, ou 7,4 %, au premier semestre de 2015, par rapport aux périodes correspondantes de 2014. Les augmentations reflètent la croissance des produits tirés des services de réseau et de l'équipement.

Les **produits tirés des services de réseau** provenant de clients externes se sont accrus d'un exercice à l'autre de 90 millions de dollars, ou 6,1 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 182 millions de dollars, ou 6,2 %, au premier semestre de 2015. Les produits tirés des services de transmission de données ont augmenté d'un exercice à l'autre de 18 % au deuxième trimestre de 2015, et de 19 % au premier semestre de 2015, résultats qui

reflètent la croissance du nombre d'abonnés, la plus grande proportion de forfaits de deux ans assortis de tarifs plus élevés dans la composition des produits, l'utilisation accrue des services de transmission de données découlant de l'adoption continue de téléphones intelligents et d'autres appareils mobiles centrés sur les données, l'accroissement des services de transmission de données en itinérance et l'élargissement de la couverture de notre réseau LTE. Les produits tirés des services de transmission de la voix ont diminué d'un exercice à l'autre de 5,3 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2015, en raison de l'adoption accrue de forfaits voix illimitée au pays, ainsi que de l'adoption continue, mais plus modérée, des services de transmission de données.

- Les **PMAA combinés mensuels** se sont établis à 63,48 \$ au deuxième trimestre de 2015 et à 62,91 \$ au premier semestre de 2015, ce qui reflète une hausse d'un exercice à l'autre de 1,79 \$, ou 2,9 %, pour le trimestre, et de 1,86 \$, ou 3,0 %, pour le semestre. Les hausses sont attribuables à l'incidence des forfaits de deux ans assortis de tarifs plus élevés, à l'utilisation accrue des services de transmission de données, à une composition plus favorable des abonnés des services postpayés et à l'accroissement des produits tirés des services de transmission de données en itinérance, facteurs neutralisés en partie par la diminution des produits tirés des services de transmission de la voix découlant de l'adoption accrue de forfaits voix illimitée au pays, ainsi que par la suppression des frais pour les factures papier.
- Les **ajouts bruts d'abonnés** se sont élevés à 355 000 au deuxième trimestre de 2015 et à 682 000 au premier semestre de 2015, ce qui reflète une diminution d'un exercice à l'autre de 24 000 pour le trimestre et de 69 000 pour le semestre. Les ajouts bruts d'abonnés des services postpayés se sont établis à 249 000 au deuxième trimestre de 2015 et à 472 000 au premier semestre de 2015, ce qui reflète une augmentation d'un exercice à l'autre de 2 000 pour le trimestre et une diminution d'un exercice à l'autre de 9 000 pour le semestre. Ces variations découlent des pressions sur le marché tenant à la plus faible croissance du marché et aux efforts déployés au sein de l'industrie pour fidéliser les abonnés, ce qui a pour effet de réduire le nombre d'abonnés qui changent d'entreprise de télécommunications, facteurs neutralisés par nos initiatives accordant la priorité aux clients et par notre approche client transparente. Les ajouts bruts d'abonnés des services prépayés se sont établis à 106 000 au deuxième trimestre de 2015 et à 210 000 au premier semestre de 2015, ce qui reflète une diminution d'un exercice à l'autre de 26 000 pour le trimestre et de 60 000 pour le semestre, ce qui s'explique essentiellement par l'augmentation des ajouts bruts d'abonnés de Public Mobile au cours des périodes correspondantes de 2014.
- Les **ajouts nets d'abonnés** se sont établis à 63 000 au deuxième trimestre de 2015 et à 71 000 au premier semestre de 2015, ce qui reflète une augmentation d'un exercice à l'autre de 14 000 pour le trimestre et de 12 000 pour le semestre, qui tient à la baisse de notre taux de désabonnement mensuel combiné, facteur neutralisé en partie par la réduction des ajouts bruts d'abonnés. Les ajouts nets d'abonnés des services postpayés se sont établis à 76 000 au deuxième trimestre de 2015 et à 113 000 au premier semestre de 2015, en baisse d'un exercice à l'autre de 2 000 pour le trimestre et de 13 000 pour le semestre, en raison des facteurs décrits ci-dessus ayant influé sur les ajouts bruts d'abonnés, facteurs qui ont été neutralisés en partie par la diminution du taux de désabonnement mensuel des abonnés des services postpayés (se reporter au prochain paragraphe). Le nombre d'abonnés des services prépayés a diminué de 13 000 au deuxième trimestre de 2015 et de 42 000 au premier semestre de 2015, par rapport à une baisse de 29 000 au deuxième trimestre de 2014 et de 67 000 au premier semestre de 2014. Les pertes d'abonnés des services prépayés reflètent les conversions aux services postpayés, la saturation du marché en ce qui a trait aux services prépayés, ainsi que la vive concurrence continue dans le segment de marché de bas de gamme auquel sont habituellement associés des forfaits liés aux services prépayés.
- Le **taux de désabonnement mensuel moyen des abonnés des services postpayés** s'est établi à 0,86 % au deuxième trimestre de 2015 et à 0,88 % au premier semestre de 2015, par rapport à 0,90 % au deuxième trimestre de 2014 et à 0,94 % au premier semestre de 2014. Le taux de désabonnement mensuel combiné des abonnés s'est élevé à 1,17 % au deuxième trimestre de 2015 et à 1,23 % au premier semestre de 2015, par rapport à 1,37 % au deuxième trimestre de 2014 et à 1,44 % au premier semestre de 2014. Les taux de désabonnement sont au nombre des taux de désabonnement les plus faibles enregistrés pour un trimestre depuis que nous sommes devenus une entreprise de télécommunications nationale, et leur amélioration tient à l'attention que nous continuons de prêter à nos initiatives accordant la priorité aux clients ainsi qu'à notre approche client transparente, qui démarquent TELUS dans un marché très concurrentiel, ainsi qu'aux efforts déployés au chapitre de la fidélisation. L'amélioration du taux de désabonnement combiné reflète également la plus grande proportion du nombre d'abonnés qui ont opté pour les services postpayés.

Les **produits tirés de l'équipement et autres produits** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 28 millions de dollars, ou 22 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 53 millions de dollars, ou 22 %, au premier semestre de 2015, en raison principalement de l'accroissement des volumes de fidélisation et de la plus grande proportion de téléphones intelligents ayant une plus grande valeur vendus, facteurs neutralisés en partie par la diminution des ajouts bruts.

Les **produits tirés des services de réseau liés aux activités intersectorielles** représentent les services de réseau fournis au secteur des services filaires. Ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de même que les charges connexes.

**Charges d'exploitation – secteur des services mobiles**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2015	2014	Variation	2015	2014	Variation
Achat de biens et services :						
Charges liées aux ventes d'équipement	370	315	17,5 %	718	609	17,9 %
Charges d'exploitation des services de réseau	188	195	(3,6) %	372	388	(4,1) %
Frais de marketing	104	96	8,3 %	194	179	8,4 %
Autres <sup>1</sup>	178	140	27,1 %	336	279	20,4 %
Charge au titre des avantages du personnel <sup>1</sup>	177	163	8,6 %	339	332	2,1 %
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>1 017</b>	<b>909</b>	<b>11,9 %</b>	<b>1 959</b>	<b>1 787</b>	<b>9,6 %</b>

1. Comprend les coûts de restructuration et autres coûts similaires. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières ».

Les charges du secteur des services mobiles ont augmenté de 108 millions de dollars, ou 11,9 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 172 millions de dollars, ou 9,6 %, au premier semestre de 2015, par rapport aux périodes correspondantes de 2014.

Les **charges liées aux ventes d'équipement** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 55 millions de dollars, ou 18 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 109 millions de dollars, ou 18 %, au premier semestre de 2015, résultats qui reflètent l'accroissement des volumes de fidélisation et la plus grande proportion de téléphones intelligents ayant une plus grande valeur vendus, facteurs neutralisés en partie par la diminution des ajouts bruts.

- Les **frais de fidélisation exprimés en pourcentage des produits tirés des services de réseau** se sont établis à 12,1 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2015, par rapport à 10,8 % au deuxième trimestre de 2014 et à 10,7 % au premier semestre de 2014. Les augmentations tiennent à l'accroissement des volumes de fidélisation et à la hausse des commissions connexes, ainsi qu'à l'accroissement des coûts de financement par appareil découlant de l'intensification de la concurrence et de l'adoption continue de téléphones intelligents ayant une plus grande valeur. L'accroissement des volumes de fidélisation tient compte des renouvellements et des échanges d'appareils avant la date prévue, qui découlent en partie du fait que les contrats d'une durée de deux ans et de trois ans arriveront à échéance simultanément à compter de juin 2015.
- Les **frais d'acquisition par ajout brut d'abonné** se sont élevés à 404 \$ au deuxième trimestre de 2015 et à 398 \$ au premier semestre de 2015, en hausse d'un exercice à l'autre de 33 \$ pour le trimestre et de 39 \$ pour le semestre. Les augmentations s'expliquent essentiellement par la hausse des coûts de financement par appareil en raison de l'intensification de la concurrence, par la plus grande proportion d'ajouts bruts d'abonnés des services postpayés, par la plus grande proportion de téléphones intelligents ayant une plus grande valeur vendus, ainsi que par la hausse des commissions.

Les **charges d'exploitation des services de réseau** ont diminué d'un exercice à l'autre de 7 millions de dollars, ou 3,6 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 16 millions de dollars, ou 4,1 %, au premier semestre de 2015. Les diminutions tiennent à la réduction des coûts d'entretien et de soutien du réseau découlant de la mise hors service du réseau AMRC de Public Mobile au troisième trimestre de 2014, ainsi qu'à la diminution des frais liés au partage du contenu de données, facteurs neutralisés en partie par la hausse des coûts liés aux services d'itinérance découlant des hausses de volumes.

Les **frais de marketing** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 8 millions de dollars, ou 8,3 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 15 millions de dollars, ou 8,4 %, au premier semestre de 2015. Les augmentations s'expliquent essentiellement par la hausse des charges au titre des commissions tenant à l'accroissement des volumes de fidélisation, ainsi que par l'accroissement des frais de publicité et de promotion.



Les **autres charges au titre de l'achat de biens et services** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 38 millions de dollars, ou 27 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 57 millions de dollars, ou 20 %, au premier semestre de 2015. Ces augmentations reflètent la hausse des coûts de restructuration et autres coûts similaires non liés à la main-d'œuvre découlant principalement de la fermeture prévue de tous les magasins de détail Black's Photography (se reporter à la rubrique 2, « *Activités principales et stratégie* »), ainsi que l'augmentation de la provision pour créances douteuses afin de prendre en charge la croissance du nombre d'abonnés, l'accroissement de nos canaux de distribution, de même que l'augmentation des coûts liés à la main-d'œuvre externe et l'accroissement des frais d'administration.

La **charge au titre des avantages du personnel** a augmenté d'un exercice à l'autre de 14 millions de dollars, ou 8,6 %, au deuxième trimestre de 2015, résultat qui reflète la hausse des coûts de restructuration liés à la main-d'œuvre découlant de la fermeture prévue de tous les magasins de détail Black's Photography et des autres initiatives en matière d'efficacité, l'accroissement de la rémunération fondée sur des actions et la baisse des coûts liés à la main-d'œuvre inscrits à l'actif. La charge au titre des avantages du personnel a augmenté de 7 millions de dollars, ou 2,1 %, au premier semestre de 2015, ce qui reflète la hausse des coûts de restructuration liés à la main-d'œuvre et de la rémunération fondée sur des actions dont il est fait mention ci-dessus, facteur neutralisé en partie par la diminution des salaires reflétant essentiellement la réduction du nombre d'employés équivalents temps plein découlant de nos initiatives d'efficacité opérationnelle, y compris l'intégration de Public Mobile.

#### **BAIIA – secteur des services mobiles**

(en millions de dollars, sauf les marges)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2015	2014	Variation	2015	2014	Variation
BAIIA	719	708	1,5 %	1 463	1 398	4,6 %
Coûts de restructuration et autres coûts similaires compris dans le BAIIA	36	3	n.s.	42	6	n.s.
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires	755	711	6,3 %	1 505	1 404	7,1 %
Marge du BAIIA (en %)	41,4	43,8	(2,4) pts	42,8	43,9	(1,1) pt
Marge du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires (en %)	43,5	44,0	(0,5) pt	44,0	44,1	(0,1) pt

Le BAIIA du secteur des services mobiles a augmenté de 11 millions de dollars, ou 1,5 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 65 millions de dollars, ou 4,6 %, au premier semestre de 2015, par rapport aux périodes correspondantes de 2014. Le BAIIA du secteur des services mobiles excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires s'est accru d'un exercice à l'autre de 44 millions de dollars, ou 6,3 %, au deuxième trimestre, et de 101 millions de dollars, ou 7,1 %, au premier semestre de 2015. La hausse du BAIIA reflète la croissance des produits tirés des services de réseau découlant de l'accroissement du nombre d'abonnés et de la hausse des PMAA, ainsi que les initiatives continues d'efficacité opérationnelle, y compris l'intégration de Public Mobile, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation des frais de fidélisation, par la hausse des charges liées au service à la clientèle et des charges liées aux canaux de distribution, ainsi que par l'accroissement des coûts de restructuration et autres coûts similaires.

## 5.5 Secteur des services filaires

### Produits d'exploitation – secteur des services

Aux 30 juin (en milliers)	2015	2014	Variation			
<b>Abonnés à Internet haute vitesse</b>	<b>1 520</b>	1 431	6,2 %			
<b>Abonnés à TELUS TV</b>	<b>954</b>	865	10,3 %			
<b>Lignes d'accès au réseau :</b>						
Lignes résidentielles	1 516	1 600	(5,3) %			
Lignes d'affaires	1 599	1 615	(1,0) %			
<b>Total des lignes d'accès au réseau</b>	<b>3 115</b>	3 215	(3,1) %			
<b>Nombre total d'abonnés aux services filaires</b>	<b>5 589</b>	5 511	1,4 %			
	<u>Deuxièmes trimestres clos les 30 juin</u>			<u>Semestres clos les 30 juin</u>		
	<b>2015</b>	2014	Variation	<b>2015</b>	2014	Variation
<b>Ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse</b>	<b>22</b>	15	46,7 %	<b>45</b>	36	25,0 %
<b>Ajouts nets d'abonnés à TELUS TV</b>	<b>17</b>	23	(26,1) %	<b>38</b>	50	(24,0) %
<b>Ajouts nets (pertes nettes) de lignes d'accès au réseau :</b>						
Lignes résidentielles	(20)	(19)	(5,3) %	(40)	(43)	7,0 %
Lignes d'affaires	(9)	4	n.s.	(14)	4	n.s.
<b>Total des pertes de lignes d'accès au réseau</b>	<b>(29)</b>	(15)	(93,3) %	<b>(54)</b>	(39)	(38,5) %
<b>Ajouts nets au nombre total d'abonnés aux services filaires</b>	<b>10</b>	23	(56,5) %	<b>29</b>	47	(38,3) %

### Produits d'exploitation – secteur des services filaires

(en millions de dollars)	<u>Deuxièmes trimestres clos les 30 juin</u>			<u>Semestres clos les 30 juin</u>		
	<b>2015</b>	2014	Variation	<b>2015</b>	2014	Variation
Services et équipement de transmission de données	928	861	7,8 %	1 831	1 703	7,5 %
Services de transmission de la voix	383	410	(6,6) %	765	823	(7,0) %
Autres services et équipement	57	63	(9,5) %	113	130	(13,1) %
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	1 368	1 334	2,5 %	2 709	2 656	2,0 %
Autres produits d'exploitation	12	13	(7,7) %	27	31	(12,9) %
Produits d'exploitation externes	1 380	1 347	2,4 %	2 736	2 687	1,8 %
Produits tirés d'activités intersectorielles	43	44	(2,3) %	86	85	1,2 %
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 423</b>	1 391	2,3 %	<b>2 822</b>	2 772	1,8 %

Le total des produits d'exploitation du secteur des services filaires a augmenté de 32 millions de dollars, ou 2,3 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 50 millions de dollars, ou 1,8 %, au premier semestre de 2015, par rapport aux périodes correspondantes de 2014. Les augmentations reflètent la croissance continue des produits tirés des services de transmission de données découlant de l'accroissement du nombre d'abonnés à Internet haute vitesse et au service TELUS TV, ainsi que la croissance des services d'impartition des processus d'affaires et de TELUS Santé, facteurs qui ont été neutralisés en partie par la baisse continue des produits tirés des services de transmission de la voix et de l'équipement existants, ainsi que par le maintien des pressions concurrentielles liées au secteur des entreprises et aux services par contournement.

Les **produits tirés de contrats conclus avec des clients** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 34 millions de dollars, ou 2,5 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 53 millions de dollars, ou 2,0 %, au premier semestre de 2015.

- Les **produits tirés des services et de l'équipement de transmission de données** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 67 millions de dollars, ou 7,8 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 128 millions de dollars, ou 7,5 %, au premier semestre de 2015. Ces augmentations sont principalement attribuables i) à l'accroissement des produits tirés des services Internet et des services de transmission de données améliorés reflétant la croissance de 6,2 % du nombre d'abonnés au service Internet haute vitesse sur 12 mois, l'augmentation des produits d'exploitation par client découlant des mises à niveau pour des vitesses Internet plus élevées et des forfaits permettant une plus grande utilisation des services de transmission de données,

les abonnements auxquels les offres promotionnelles ne n'appliquent plus, la mise en œuvre de la facturation fondée sur l'utilisation de même que certaines hausses de tarifs à la fin de 2014; ii) à la croissance des produits tirés de l'impartition des processus d'affaires; iii) à l'augmentation des produits tirés de TELUS TV découlant de la croissance de 10 % du nombre d'abonnés sur 12 mois; iv) à l'augmentation des produits tirés de TELUS Santé. Ces augmentations ont été neutralisées en partie par la réduction des produits tirés des services gérés et des services de vidéoconférence et par la diminution des ventes d'équipement, lesquelles reflètent essentiellement la baisse des activités des entreprises et des gouvernements.

- Les **produits tirés des services de transmission de la voix** ont reculé d'un exercice à l'autre de 27 millions de dollars, ou 6,6 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 58 millions de dollars, ou 7,0 %, au premier semestre de 2015. Ces diminutions reflètent la réduction continue des produits tirés des services existants découlant du remplacement de la technologie, de l'intensification de la concurrence, de l'utilisation accrue de forfaits interurbains et de la baisse au chapitre du nombre de minutes par abonné des services interurbains. Nous avons enregistré une réduction de 3,1 % des lignes d'accès au réseau au cours de la période de 12 mois close le 30 juin 2015.
- Les **ajouts nets au nombre d'abonnés aux services filaires** se sont établis à 10 000 au deuxième trimestre de 2015 et à 29 000 au premier semestre de 2015, en baisse d'un exercice à l'autre de 13 000 pour le trimestre et de 18 000 pour le semestre.
  - Les **ajouts nets** d'abonnés à Internet haute vitesse se sont élevés à 22 000 au deuxième trimestre de 2015 et à 45 000 au premier semestre de 2015, en hausse d'un exercice à l'autre de 7 000 pour le trimestre et de 9 000 pour le semestre. Ces augmentations découlent de l'élargissement de notre couverture à large bande haute vitesse dans les collectivités urbaines et rurales, ainsi que de l'incidence favorable de l'adoption continue des services Télé OPTIK. Les ajouts nets d'abonnés à TELUS TV se sont élevés à 17 000 au deuxième trimestre de 2015 et à 38 000 au premier semestre de 2015, en baisse d'un exercice à l'autre de 6 000 pour le trimestre et de 12 000 pour le semestre, en raison du fait que l'élargissement de l'accessibilité de notre couverture à large bande haute vitesse, l'accroissement des vitesses de téléchargement à large bande et l'amélioration de notre taux de désabonnement ont été neutralisés par les ajouts d'abonnés aux lignes d'affaires au premier semestre de 2014, par l'incidence du ralentissement de la croissance du nombre d'abonnés aux services de télévision payés, ainsi que par l'intensification de la concurrence liée aux services par contournement. La priorité que nous continuons d'accorder à l'élargissement de l'accessibilité de nos services Télé OPTIK et Internet haute vitesse, au branchement direct de plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques et au groupement de ces services s'est traduite par une croissance du nombre combiné d'abonnés aux services Internet et de télévision de 178 000, ou 7,8 %, au cours des 12 derniers mois.
  - Les **pertes de lignes résidentielles d'accès au réseau** se chiffrent à 20 000 au deuxième trimestre de 2015 et à 40 000 au premier semestre de 2015, par rapport à 19 000 au deuxième trimestre de 2014 et à 43 000 au premier semestre de 2014. Les pertes de lignes résidentielles d'accès au réseau continuent de refléter la tendance continue, quoique modérée, au chapitre du remplacement de la technologie en faveur des services mobiles et des services Internet, y compris les pertes au profit de concurrents, facteurs atténués en partie par le succès du service Télé OPTIK et par l'offre de services groupés.
  - Les **pertes de lignes d'affaires d'accès au réseau** se chiffrent à 9 000 au deuxième trimestre de 2015 et à 14 000 au premier semestre de 2015, par rapport à un gain net de 4 000 au deuxième trimestre et au premier semestre de 2014. Ces résultats continuent de refléter l'intensification de la concurrence dans le secteur des entreprises, ainsi que l'incidence du ralentissement économique dans le marché d'affaires. Les pertes de lignes d'accès au réseau reflètent également le remplacement des lignes aux fins des services de transmission de la voix par des services IP plus efficaces, lequel a donné lieu à une augmentation des pertes de lignes d'accès au réseau sans qu'aucune baisse similaire des produits ne survienne. En conséquence, la corrélation entre les lignes d'affaires d'accès au réseau existantes et les produits actuels et futurs a diminué, et nous avons donc décidé de réexaminer la comptabilisation future des lignes d'affaires d'accès au réseau.
- Les **produits tirés des autres services et de l'équipement** ont diminué d'un exercice à l'autre de 6 millions de dollars, ou 9,5 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 17 millions de dollars, ou 13 %, au premier semestre de 2015. Ces diminutions reflètent principalement la suppression des frais pour les factures papier et la diminution des ventes d'équipement de transmission de la voix.

Les **autres produits d'exploitation** ont diminué d'un exercice à l'autre de 1 million de dollars, ou 7,7 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 4 millions de dollars, ou 13 %, au premier semestre de 2015. Ces diminutions tiennent essentiellement à la réduction, au cours de la période considérée, de l'amortissement des produits différés au titre du compte de report lié à la réglementation sur le plafonnement des prix aux fins de la prestation de services Internet à large bande dans les collectivités rurales et éloignées admissibles, ainsi qu'à la diminution du recouvrement des coûts liés à l'effectif en vertu de programmes gouvernementaux admissibles.

Les **produits tirés des activités intersectorielles** représentent les services fournis au secteur des services mobiles. Ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de même que les charges connexes.

#### Charges d'exploitation – secteur des services filaires

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2015	2014	Variation	2015	2014	Variation
Achat de biens et services <sup>1</sup>	589	579	1,7 %	1 150	1 146	0,3 %
Charges au titre des avantages du personnel <sup>1</sup>	472	447	5,6 %	919	874	5,1 %
Total des charges d'exploitation	1 061	1 026	3,4 %	2 069	2 020	2,4 %

1. Comprend les coûts de restructuration et autres coûts similaires. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières ».

Le total des charges d'exploitation du secteur des services filaires a augmenté de 35 millions de dollars, ou 3,4 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 49 millions de dollars, ou 2,4 %, au premier semestre de 2015, par rapport aux périodes correspondantes de 2014.

- Les **charges au titre de l'achat de biens et services** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 10 millions de dollars, ou 1,7 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 4 millions de dollars, ou 0,3 %, au premier semestre de 2015. Ces augmentations reflètent la croissance du nombre d'abonnés, y compris la hausse des coûts liés au contenu pour les services de télévision, l'augmentation des coûts de restructuration et autres coûts similaires non liés à la main-d'œuvre, ainsi que la hausse des frais d'administration, facteurs neutralisés en partie par la réduction du coût des ventes d'équipement liée à la diminution des produits tirés de l'équipement ainsi qu'à la diminution des frais de publicité et de promotion.
- La **charge au titre des avantages du personnel** a augmenté d'un exercice à l'autre de 25 millions de dollars, ou 5,6 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 45 millions de dollars, ou 5,1 %, au premier semestre, en raison essentiellement de la hausse d'un exercice à l'autre des salaires, principalement afin de soutenir la croissance des produits tirés des services d'impartition des processus d'affaires, ainsi que de l'accroissement d'un exercice à l'autre des charges au titre des régimes de retraite à prestations définies du personnel, des charges au titre de la rémunération fondée sur des actions, et des coûts de restructuration liés à la main-d'œuvre. Ces augmentations ont été neutralisées en partie par la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre inscrits à l'actif.

#### BAIIA – secteur des services filaires

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2015	2014	Variation	2015	2014	Variation
BAIIA	362	365	(0,9) %	753	752	0,2 %
Coûts de restructuration et autres coûts similaires compris dans le BAIIA	23	8	187,5 %	34	13	161,5 %
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires	385	373	2,9 %	787	765	2,9 %
Marge du BAIIA (en %)	25,4	26,2	(0,8) pt	26,7	27,1	(0,4) pt
Marge du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires (en %)	27,0	26,8	0,2 pt	27,9	27,6	0,3 pt

Le BAIIA du secteur des services filaires a diminué de 3 millions de dollars, ou 0,9 %, au deuxième trimestre de 2015, et a augmenté de 1 million de dollars, ou 0,2 %, au premier semestre de 2015, par rapport aux périodes correspondantes de 2014. Le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires s'est accru d'un exercice à l'autre de 2,9 % au deuxième trimestre de 2015 et au premier semestre de 2015, comparativement à une hausse d'un exercice à l'autre des produits de 2,3 % pour le trimestre et de 1,8 % pour le semestre, résultats qui reflètent l'amélioration des marges liées aux services de transmission de données, y compris les services Internet, TELUS Santé, TELUS TV et les services d'impartition des processus d'affaires.

## 6. Évolution de la situation financière

Situation financière : (en millions de dollars)	Au 30 juin 2015	Au 31 déc. 2014	Variation		Les variations survenues comprennent ce qui suit :
<b>Actifs courants</b>					
Trésorerie et placements temporaires, montant net	77	60	17	28 %	Se reporter à la rubrique 7, « Situation de trésorerie et sources de financement ».
Débiteurs	1 336	1 483	(147)	(10) %	Diminution du délai moyen de recouvrement des débiteurs des secteurs des services mobiles et des services filaires, neutralisée par une augmentation des produits d'exploitation.
Impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir	30	97	(67)	(69) %	Remboursement reçu et impôt sur le résultat et autres impôts à payer pour l'exercice en cours portés en diminution de l'impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir pour les exercices antérieurs.
Stocks	365	320	45	14 %	Augmentation du coût moyen par appareil découlant du nombre de téléphones intelligents à valeur plus élevée.
Charges payées d'avance	381	199	182	91 %	Paiement anticipé des avantages du personnel prévus par la loi, des impôts fonciers, des droits de licence pour les services mobiles et des contrats d'entretien, déduction faite de l'amortissement.
Avances au titre des coentreprises immobilières	140	—	140	n.s. %	Montants reclassés du poste Actifs non courants.
Actifs dérivés	21	27	(6)	(22) %	Diminution tenant à l'arrivée à échéance d'unités d'actions restreintes, neutralisée en partie par l'augmentation des éléments de couverture du dollar américain.
<b>Passifs courants</b>					
Emprunts à court terme	500	100	400	n.s. %	Se reporter à la rubrique 7.7, « Vente de créances clients ».
Créditeurs et charges à payer	1 960	2 019	(59)	(3) %	Diminution des charges salariales et autres obligations liées au personnel, passif au titre des unités d'actions restreintes et moment auquel les paiements au titre des créditeurs ont lieu, neutralisés en partie par l'augmentation des charges à payer au titre du programme de rachat d'actions automatique en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et par les dépenses d'investissement.
Impôt sur le résultat et autres impôts à payer	3	2	1	50 %	Augmentation tenant à l'excédent de la charge d'impôt exigible sur les acomptes provisionnels.
Dividendes à payer	253	244	9	4 %	Augmentation du taux de dividendes, neutralisée par la réduction du nombre d'actions en circulation découlant de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités.
Facturation par anticipation et dépôts de clients	739	753	(14)	(2) %	Diminution découlant de la réduction du nombre d'appareils mobiles expédiés à des canaux de distribution externes, et diminution des dépôts de clients.
Provisions	156	126	30	24 %	Principalement l'excédent des charges de restructuration non liées à l'effectif sur les décaissements connexes.
Tranche à court terme de la dette à long terme	725	255	470	n.s. %	Montants reclassés du poste Dette à long terme. Augmentation imputable à l'arrivée à échéance en mai 2016 de billets de série CI à 3,65 % d'un montant de 600 \$, neutralisée en partie par une diminution du papier commercial.
<b>Fonds de roulement</b> (actifs courants moins les passifs courants)					
	(1 986)	(1 313)	673	51 %	Augmentation du fonds de roulement tenant à l'accroissement des charges payées d'avance, avances au titre des coentreprises immobilières reclassées dans les actifs courants, augmentation des stocks et diminution des créditeurs et charges à payer.  Diminution du fonds de roulement découlant de l'augmentation de la tranche à court terme de la dette à long terme, augmentation des emprunts à court terme, réduction des débiteurs et diminution de l'impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir/à payer.

Situation financière : (en millions de dollars)	Au 30 juin 2015	Au 31 déc. 2014	Variation		Les variations survenues comprennent ce qui suit :
<b>Actifs non courants</b>					
Immobilisations corporelles, montant net	9 455	9 123	332	4 %	Se reporter à <i>Dépenses d'investissement</i> à la rubrique 7.3, « <i>Sorties liées aux activités d'investissement</i> » ainsi qu'à <i>Amortissement des immobilisations corporelles</i> à la rubrique 5.3.
Immobilisations incorporelles, montant net	9 839	7 797	2 042	26 %	Se reporter à <i>Dépenses d'investissement</i> à la rubrique 7.3, « <i>Sorties liées aux activités d'investissement</i> » ainsi qu'à <i>Amortissement des immobilisations incorporelles</i> à la rubrique 5.3.
Goodwill, montant net	3 761	3 757	4	— %	Augmentation découlant de l'acquisition d'un fournisseur de dossiers médicaux électroniques (« DME »).
Avances au titre des coentreprises immobilières	—	120	(120)	(100) %	Reclassement des avances au titre des coentreprises immobilières dans les actifs courants.
Coentreprises immobilières	24	21	3	14 %	Se reporter à la rubrique 7.11, « <i>Transactions entre parties liées</i> ».
Autres actifs à long terme	269	213	56	26 %	Augmentation de l'actif au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi découlant du rendement des actifs des régimes, et augmentation des ajouts nets au titre des investissements.
<b>Passifs non courants</b>					
Provisions	356	342	14	4 %	Classement d'une tranche des autres coûts de restructuration passés en charges dans la période dans les passifs non courants, et augmentation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations découlant de la désactualisation.
Dette à long terme	10 598	9 055	1 543	17 %	Se reporter à la rubrique 7.4, « <i>Entrées (sorties) liées aux activités de financement</i> », pour une analyse de nos activités de financement.
Autres passifs à long terme	862	931	(69)	(7) %	Principalement une réduction des déficits au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi découlant du rendement des actifs des régimes, neutralisée en partie par une augmentation de la charge à payer au titre de la rémunération fondée sur des actions.
Impôt sur le résultat différé	2 012	1 936	76	4 %	Principalement une réévaluation des différences temporaires comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, et réévaluation du passif d'impôt différé au titre de la hausse du taux d'imposition des sociétés en Alberta.
<b>Capitaux propres</b>					
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	7 534	7 454	80	1 %	Bénéfice net de 756 \$ et montant de 115 \$ inscrit dans les autres éléments du résultat global, déduction faite des dividendes de 496 \$ déclarés et du rachat d'actions pour un montant de 296 \$ en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

## 7. Situation de trésorerie et sources de financement

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du présent rapport de gestion.

### 7.1 Aperçu

Au premier semestre de 2015, nous avons versé un montant de 1,5 milliard de dollars relativement aux licences de spectre pour les services sans fil acquises dans le cadre des enchères concernant le spectre des SSFE-3 ayant eu lieu au premier trimestre de 2015, ainsi qu'un montant de 479 millions de dollars relativement aux licences de spectre pour les services sans fil acquises dans le cadre des enchères concernant le spectre dans la bande de fréquence de 2 500 MHz ayant eu lieu au deuxième trimestre de 2015. En mars 2015, nous avons, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, émis des billets de premier rang non garantis d'un montant de 1,75 milliard de dollars en trois séries; nous avons principalement utilisé le produit pour financer l'acquisition des licences de spectre pour les SSFE-3, et nous avons utilisé des emprunts à court terme et des facilités de crédit à long terme existants pour financer l'acquisition des licences de spectre dans la bande de fréquence de 2 500 MHz.

Par ailleurs, nous avons versé des dividendes de 487 millions de dollars aux détenteurs d'actions ordinaires, et un montant en trésorerie de 262 millions de dollars revenant aux actionnaires, par l'entremise de rachats d'actions dans le cadre de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015. Le 2 juillet 2015, nous avons versé des dividendes de 253 millions de dollars aux détenteurs d'actions ordinaires et, au cours du mois de juillet 2015, nous avons racheté 0,7 million d'actions ordinaires dans le cadre de notre programme de rachat d'actions automatique, pour un coût de 33 millions de dollars.

Les politiques financières liées à notre structure du capital, notre plan financier et notre compte rendu du plan financier et du plan de gestion de la structure du capital sont décrits à la *rubrique 4.3*.

#### Flux de trésorerie

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2015	2014	Variation	2015	2014	Variation
Entrées liées aux activités d'exploitation	943	855	10,3 %	1 661	1 453	14,3 %
Sorties liées aux activités d'investissement	(2 377)	(1 517)	(56,7) %	(3 303)	(2 344)	(40,9) %
Entrées (sorties) liées aux activités de financement	(68)	667	(110,2) %	1 659	612	171,1 %
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements temporaires, montant net	(1 502)	5	n.s. %	17	(279)	106,1 %
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début	1 579	52	n.s. %	60	336	(82,1) %
Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin	77	57	35,1 %	77	57	35,1 %

### 7.2 Entrées liées aux activités d'exploitation

Les entrées liées aux activités d'exploitation ont augmenté d'un exercice à l'autre de 88 millions de dollars, ou 10 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 208 millions de dollars, ou 14 %, au premier semestre de 2015.

#### Analyse des variations des entrées liées aux activités d'exploitation

(en millions de dollars)	Deuxième trimestre	Premier semestre
Entrées liées aux activités d'exploitation pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2014	855	1 453
Variations d'un exercice à l'autre :		
Augmentation du BAIIA (se reporter à la <i>rubrique 5.4</i> , « Secteur des services mobiles », et à la <i>rubrique 5.5</i> , « Secteur des services filaires »)	8	66
Diminution (augmentation) des décaissements au titre de la rémunération fondée sur des actions, déduction faite des charges	2	(37)
Diminution des cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies, déduction faite des charges	5	13
Diminution des décaissements au titre de la restructuration, déduction faite des charges de restructuration	46	54
Augmentation des intérêts payés	(5)	(29)
Augmentation des intérêts reçus	3	2
Diminution des paiements d'impôt sur le résultat, déduction faite des économies reçues	59	168
Autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	(30)	(29)
<b>Entrées liées aux activités d'exploitation pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2015</b>	<b>943</b>	<b>1 661</b>

- Les cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel ont diminué en raison du rendement des actifs des régimes, des variations des taux d'actualisation et du recours à des lettres de crédit.
- Les paiements d'impôt, déduction faite des économies reçues, ont diminué au deuxième trimestre et au premier semestre de 2015. La diminution pour le trimestre reflète la réduction des acomptes provisionnels requis, ainsi que la hausse des remboursements reçus. La diminution pour le semestre tient également compte d'un paiement d'impôt final moins élevé pour l'année d'imposition 2014 que celui qui avait été requis au cours des périodes comparables de 2014 pour l'année d'imposition 2013.

### 7.3 Sorties liées aux activités d'investissement

Les sorties liées aux activités d'investissement ont augmenté d'un exercice à l'autre de 860 millions de dollars, ou 57 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 959 millions de dollars, ou 41 %, au premier semestre de 2015. Les variations tiennent notamment à ce qui suit :

- L'augmentation d'un exercice à l'autre des paiements en trésorerie au titre des immobilisations (excluant les licences de spectre) de 90 millions de dollars au deuxième trimestre de 2015 et de 155 millions de dollars au premier semestre de 2015. Ces augmentations se composent de ce qui suit :

- l'augmentation d'un exercice à l'autre des dépenses d'investissement de 28 millions de dollars au deuxième trimestre de 2015 et de 167 millions de dollars au premier semestre de 2015 (se reporter au tableau et à l'analyse ci-dessous);
  - la diminution comparative des créiteurs et charges à payer de 62 millions de dollars au deuxième trimestre de 2015 et l'augmentation de 12 millions de dollars au premier semestre de 2015, ce qui reflète le moment auquel les paiements relatifs aux dépenses d'investissement ont été effectués.
- Les paiements au titre des licences de spectre pour les services sans fil effectués au deuxième trimestre de 2015 ont trait aux enchères concernant le spectre des SSFE-3 et aux enchères concernant le spectre dans la bande de fréquence de 2 500 MHz (se reporter au tableau ci-dessous pour des renseignements supplémentaires). En 2014, nous avons effectué des paiements au titre des licences de spectre pour les services sans fil dans le cadre des enchères de spectre concernant la bande de fréquence de 700 MHz. Cela reflète le nombre inhabituellement élevé d'enchères concernant le spectre pour les services sans fil tenues au cours d'une période de 18 mois, lesquelles nous ont permis de presque doubler notre spectre à l'échelle nationale.

**Paiements relatifs aux licences de spectre pour les services sans fil**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2015	2014	2015	2014
Enchères d'Industrie Canada concernant le spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz	—	914	—	1 143
Enchères d'Industrie Canada concernant le spectre des SSFE-3	1 209	—	1 511	—
Enchères d'Industrie Canada concernant le spectre dans la bande de fréquence de 2 500 MHz	479	—	479	—
<b>Total</b>	<b>1 688</b>	<b>914</b>	<b>1 990</b>	<b>1 143</b>

- Des paiements au titre des acquisitions d'entreprises et des investissements connexes totalisant 1 million de dollars au deuxième trimestre de 2015 (3 millions de dollars au deuxième trimestre de 2014) et 5 millions de dollars au premier semestre de 2015 (40 millions de dollars au premier semestre de 2014), qui complètent nos secteurs d'activité existants.
- Des avances et des apports aux coentreprises immobilières, déduction faite des sommes reçues, d'un montant de 15 millions de dollars au deuxième trimestre de 2015 (10 millions de dollars au deuxième trimestre de 2014), et de 22 millions de dollars au premier semestre de 2015 (24 millions de dollars au premier semestre de 2014). Ces résultats reflètent principalement les avances en vertu des facilités de crédit aux fins des travaux de construction, qui correspondent aux progrès accomplis dans le cadre de ces travaux.

**Mesures des dépenses d'investissement**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2015	2014	Variation	2015	2014	Variation
<b>Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre et les transactions non monétaires)<sup>1</sup></b>						
Secteur des services mobiles	227	228	(0,4) %	475	393	20,9 %
Secteur des services filaires	437	408	7,1 %	824	739	11,5 %
Données consolidées	664	636	4,4 %	1 299	1 132	14,8 %
BAlIA, déduction faite des dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre et les transactions non monétaires) <sup>2</sup>	417	437	(4,6) %	917	1 018	(9,9) %
Intensité du capital du secteur des services mobiles (en %)	13	14	(1) pt	14	12	2 pts
Intensité du capital du secteur des services filaires (en %)	31	29	2 pts	29	27	2 pts
Intensité du capital consolidé <sup>2</sup> (en %)	21	22	(1) pt	21	19	2 pts

1. Les dépenses d'investissement comprennent les actifs acquis relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué; par conséquent, ces dépenses diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations présentés dans les tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie. Se reporter à la note 25 b) des états financiers consolidés intermédiaires.

2. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières », pour les calculs et pour une description.



Les **dépenses d'investissement du secteur des services mobiles** sont essentiellement demeurées inchangées au deuxième trimestre de 2015, ce qui reflète les investissements continus dans l'infrastructure à large bande du secteur des services mobiles afin d'accroître la couverture, la vitesse et la capacité du réseau, y compris le déploiement continu du spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz. Les dépenses d'investissement du secteur des services mobiles ont augmenté d'un exercice à l'autre de 82 millions de dollars, ou 21 %, au premier semestre de 2015, en raison principalement de l'accroissement des investissements dans l'infrastructure à large bande du secteur des services mobiles, le déploiement du spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz ayant débuté au deuxième trimestre de 2014. Nous continuons également d'investir dans les initiatives visant la résilience et la fiabilité du réseau et des systèmes afin de soutenir nos activités accordant la priorité aux clients, ainsi que dans la préparation du réseau et des systèmes pour la mise hors service future d'actifs existants. Le BAIIA du secteur des services mobiles, déduction faite des dépenses d'investissement, s'est élevé à 988 millions de dollars au premier semestre de 2015, en baisse d'un exercice à l'autre de 17 millions de dollars, en raison du fait que l'accroissement des dépenses d'investissement a été neutralisé en partie seulement par la croissance du BAIIA.

Les **dépenses d'investissement du secteur des services filaires** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 29 millions de dollars, ou 7,1 %, au deuxième trimestre de 2015, et de 85 millions de dollars, ou 12 %, au premier semestre de 2015. Les augmentations tiennent principalement aux investissements continus dans l'infrastructure à large bande, y compris le branchement direct de plus de foyers et d'entreprises à notre réseau à fibres optiques. Cet investissement soutient la croissance du nombre d'abonnés aux services Internet haute vitesse et aux services Télé OPTIK, ainsi que la demande de nos clients concernant des vitesses des services Internet plus élevées, et il accroît le champ d'application et la fonctionnalité de nos solutions en santé. Nous avons également poursuivi nos investissements dans les initiatives visant à assurer la résilience et la fiabilité du réseau et des systèmes. Le BAIIA du secteur des services filaires, déduction faite des dépenses d'investissement, s'est établi à (71) millions de dollars au premier semestre de 2015, soit une baisse d'un exercice à l'autre de 84 millions de dollars, qui tient au fait que l'accroissement de nos investissements stratégiques dans l'infrastructure à large bande a excédé la croissance du BAIIA.

#### 7.4 Entrées (sorties) liées aux activités de financement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont élevées à 68 millions de dollars au deuxième trimestre de 2015, par rapport à des entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement de 667 millions de dollars au deuxième trimestre de 2014. Les entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont établies à 1,7 milliard de dollars au premier semestre de 2015, par rapport à 612 millions de dollars au premier semestre de 2014. Les activités de financement ont trait à ce qui suit :

##### Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires

Les dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires se sont élevés à 243 millions de dollars au deuxième trimestre de 2015, en hausse de 19 millions de dollars par rapport au deuxième trimestre de 2014. Les dividendes versés au premier semestre de 2015 se sont élevés à 487 millions de dollars, en hausse de 41 millions de dollars par rapport au premier semestre de 2014. Les augmentations reflètent la hausse des taux de dividende en vertu de notre programme de croissance des dividendes (se reporter à la *rubrique 4.3*), facteur neutralisé par la diminution du nombre d'actions en circulation découlant du rachat et de l'annulation d'actions dans le cadre de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015.

##### Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation

Nous avons racheté environ 3,3 millions d'actions au deuxième trimestre de 2015 pour un montant de 135 millions de dollars, et environ 7,1 millions d'actions au premier semestre de 2015 pour un montant de 291 millions de dollars, dans le cadre de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015. Au cours du mois clos le 31 juillet 2015, nous avons racheté environ 0,7 million d'actions pour un montant de 33 millions de dollars. En 2014, nous avons racheté environ 4,8 millions d'actions pour un montant de 188 millions de dollars au deuxième trimestre, et environ 9,1 millions d'actions au premier semestre pour un montant de 349 millions de dollars, dans le cadre de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2014. Se reporter à la *rubrique 4.3* pour une analyse détaillée des rachats prévus jusqu'en 2016 en vertu de notre programme de rachat d'actions pluriannuel.

**Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015**

Période	Actions ordinaires rachetées et annulées	Prix d'achat moyen par action (en dollars)	Coûts d'achat (en millions de dollars)	Augmentation (diminution) des créditeurs (en millions de dollars)	Décaissements (en millions de dollars)
Premier trimestre	3 793 200	41,06	156	—	156
Deuxième trimestre	3 322 600	40,74	135	29	106
Juillet	746 100	44,16	33	(27)	60
Total	7 861 900	41,22	324	2	322

**Emprunts à court terme**

Les emprunts à court terme comprennent principalement les sommes qui nous sont avancées par une fiducie de titrisation sans lien de dépendance à la suite de la vente de créances clients dans le cadre des opérations de titrisation (se reporter à la *rubrique 7.7, « Vente de créances clients »*). Le produit s'est établi à 100 millions de dollars au premier trimestre de 2015 et a augmenté pour s'établir à 500 millions de dollars au deuxième trimestre de 2015. En comparaison, le produit s'est établi à 100 millions de dollars au deuxième trimestre de 2014, après avoir été réduit de 300 millions de dollars et ramené à 100 millions de dollars au premier trimestre de 2014.

**Émission et remboursement de titres de créance à long terme**

Les remboursements de titres de créance à long terme, déduction faite des émissions, se sont établis à 119 millions de dollars au deuxième trimestre de 2015, et les émissions de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements, se sont élevées à 2,0 milliards de dollars au premier semestre de 2015, et se composent de ce qui suit :

- Le 24 mars 2015, nous avons, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, émis des billets de premier rang non garantis d'un montant de 1,75 milliard de dollars, en trois séries, soit des billets à 1,50 % d'un montant de 250 millions de dollars échéant le 27 mars 2018, des billets à 2,35 % d'un montant de 1,0 milliard de dollars échéant le 28 mars 2022, et des billets à 4,40 % d'un montant de 500 millions de dollars échéant le 29 janvier 2046. Le produit net a servi à financer une portion du prix d'achat de 1,5 milliard de dollars des licences de spectre pour les SSFE-3, et la tranche résiduelle a été utilisée aux fins générales de la société.
- Une diminution nette du papier commercial de 519 millions de dollars au deuxième trimestre de 2015 et de 130 millions de dollars au premier semestre de 2015, qui a été réduit à néant au 30 juin 2015.
- Une augmentation nette de 400 millions de dollars des montants prélevés sur notre facilité de crédit renouvelable d'une durée de cinq ans au deuxième trimestre de 2015 et au premier semestre de 2015 (néant au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2014). Se reporter à la *rubrique 7.6, « Facilités de crédit »*.

En comparaison, les émissions de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements, se sont établies à 1,1 milliard de dollars au deuxième trimestre de 2014 et à 1,7 milliard de dollars au premier semestre de 2014. Le 4 avril 2014, nous avons émis des billets de premier rang non garantis d'un montant de 1,0 milliard de dollars, en deux séries, soit des billets à 3,20 % d'un montant de 500 millions de dollars échéant le 5 avril 2021, et des billets à 4,85 % d'un montant de 500 millions de dollars échéant le 5 avril 2044. Le produit net a servi à rembourser l'emprunt d'environ 914 millions de dollars contracté pour financer une portion du prix d'achat des licences de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz, et la tranche résiduelle a été utilisée aux fins générales de la société.

Ces émissions de titres de créance, conjuguées à celles effectuées au troisième trimestre de 2014, ont accru la durée moyenne à l'échéance de la dette à long terme (excluant le papier commercial), la portant à environ 10,9 ans au 30 juin 2015, par rapport à environ 10 ans au 30 juin 2014. De plus, le coût moyen pondéré de la dette à long terme (excluant le papier commercial) était de 4,42 % au 30 juin 2015, par rapport à 4,89 % au 30 juin 2014, en raison de nos activités de refinancement en 2014 et en 2015.

**7.5 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement**

La dette nette au 30 juin 2015 s'est établie à 11,8 milliards de dollars, soit une hausse de 2,5 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, découlant de nos activités de refinancement en 2014, de l'émission de titres de créance supplémentaires (principalement aux fins de l'acquisition des licences de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz, des licences de spectre pour les SSFE-3 et des licences de spectre dans la bande de fréquence de 2 500 MHz), ainsi que de l'accroissement des emprunts à court terme dont il est fait mention ci-dessus.

La **dette à taux fixe en proportion du total de la dette** s'est établie à 92 % au 30 juin 2015, soit une hausse par rapport à 91 % à l'exercice précédent, qui est imputable à nos activités de refinancement en 2014 ainsi qu'au financement de l'acquisition des licences de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz et des

licences de spectre pour les SSFE-3 au moyen de la dette à taux fixe, facteurs neutralisés en partie par une hausse des emprunts à court terme et des montants prélevés sur notre facilité de crédit renouvelable, ce qui constitue l'équivalent d'une dette à taux flottant au deuxième trimestre de 2015.

Le **ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires** s'est établi à 2,67 fois pour la période de 12 mois close le 30 juin 2015, en hausse par rapport à 2,21 fois à l'exercice précédent. Notre objectif à long terme relatif à cette mesure est de 2,00 à 2,50 fois, ce qui est selon nous conforme au maintien de notations de crédit de première qualité de BBB+, ou de notations équivalentes, et nous donne un accès raisonnable à des capitaux. À la fin du deuxième trimestre de 2015, ce ratio sortait de la fourchette cible à long terme en raison de l'émission de titres de créance supplémentaires aux fins de l'acquisition de licences de spectre effectuée dans le cadre d'un nombre inhabituellement élevé d'enchères concernant le spectre pour les services sans fil en 2014 et en 2015, laquelle a été neutralisée en partie par la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires. Les licences acquises nous ont permis de presque doubler notre spectre à l'échelle nationale et représentent un investissement qui nous permettra d'accroître la capacité de notre réseau afin de continuer à soutenir l'utilisation croissante des services de transmission de données, ainsi que la croissance des abonnés aux services mobiles. Nous nous efforcerons de faire en sorte que ce ratio revienne dans la fourchette cible à moyen terme, car nous sommes d'avis que cette fourchette s'aligne sur notre stratégie à long terme. Bien que le ratio actuel sorte de notre fourchette cible à long terme, nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation n'est pas supérieur à 4,00:1,00 (se reporter à la rubrique 7.6, « *Facilités de crédit* »).

#### Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

Aux 30 juin ou pour les périodes de 12 mois closes à ces dates	2015	2014	Variation
<b>Composantes des ratios d'endettement et de couverture<sup>1</sup></b> (en millions de dollars)			
Dette nette	11 795	9 272	2 523
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires	4 414	4 203	211
Coûts financiers, montant net <sup>2</sup>	451	408	43
<b>Ratios d'endettement</b>			
Dette à taux fixe en proportion du total de la dette (en %)	92	91	1 pt
Durée moyenne jusqu'à l'échéance de la dette à long terme (excluant le papier commercial) (en années)	10,9	10,0	0,9
Dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires <sup>1</sup> (fois)	2,67	2,21	0,46
<b>Ratios de couverture<sup>1</sup> (fois)</b>			
Couverture par le bénéfice	5,1	5,7	(0,6)
Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires <sup>2</sup>	9,8	10,3	(0,5)
<b>Autres mesures (en %)</b>			
Ratio de distribution du bénéfice net ajusté <sup>1</sup>	71	68	3 pts
Ratio de distribution <sup>1</sup>	72	67	5 pts

1. Se reporter à la rubrique 11.1, « *Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières* ».

2. Les chiffres pour la période de 12 mois close le 30 juin 2014 ont été retraités.

Le **ratio de couverture par le bénéfice** s'est établi à 5,1 fois pour la période de 12 mois close le 30 juin 2015, soit une baisse comparativement à 5,7 fois à l'exercice précédent. L'augmentation des coûts d'emprunt s'est traduite par une baisse de 0,8 du ratio, et la croissance du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une hausse de 0,2 du ratio.

Le **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires** s'est établi à 9,8 fois pour la période de 12 mois close le 30 juin 2015, soit une baisse par rapport à 10,3 fois à l'exercice précédent. La hausse du montant net des charges d'intérêts (y compris la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme en septembre 2014) a donné lieu à une diminution de 1,0 du ratio, et l'augmentation du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires a donné lieu à une augmentation de 0,5 du ratio. Se reporter à la rubrique 7.6, « *Facilités de crédit* ».

**Ratios de distribution** : L'objectif sur le plan financier est de 65 % à 75 % des bénéfices nets prévisibles, sur une base prospective. Les ratios de distribution de base et ajustés pour les périodes de 12 mois closes les 30 juin 2015 et 2014 sont conformes à la fourchette visée.

## 7.6 Facilités de crédit

Au 30 juin 2015, nous avons des liquidités disponibles de 1,9 milliard de dollars en vertu des facilités de crédit inutilisées, ce qui est conforme à notre objectif visant à faire en sorte que les liquidités disponibles s'élèvent généralement à au moins 1 milliard de dollars.

### Facilité de crédit renouvelable

Nous disposons d'une facilité de crédit renouvelable de 2,25 milliards de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) conclue avec un consortium se composant de 15 institutions financières. Cette facilité de crédit a été renouvelée au deuxième trimestre de 2014 et arrivera à échéance le 31 mai 2019. La facilité de crédit renouvelable est utilisée aux fins générales de la société, notamment à titre de sûreté pour le papier commercial, le cas échéant.

#### Facilités de crédit et autres facilités de crédit bancaire de TELUS au 30 juin 2015

(en millions de dollars)	Échéance	Montant disponible	Montant utilisé	Lettres de crédit émises, mais non utilisées	Sûreté pour le programme de papier commercial	Liquidités disponibles
Facilité renouvelable de cinq ans <sup>1</sup>	31 mai 2019	2 250	400	—	—	1 850

1. Dollars canadiens ou équivalent des dollars américains.

Notre facilité de crédit renouvelable comporte les clauses restrictives habituelles. Celles-ci nous interdisent notamment de laisser notre ratio de levier financier consolidé dépasser 4,00:1,00 (ratio d'environ 2,67:1,00 au 30 juin 2015) et de laisser notre ratio de couverture consolidé (BAIIA sur charges d'intérêts sur 12 mois) être inférieur à 2,00:1,00 (ratio d'environ 9,79:1,00 au 30 juin 2015, qui devrait demeurer de loin supérieur à la clause restrictive) à la fin d'un trimestre financier. Il y a certaines petites différences entre le calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture en vertu de la facilité de crédit renouvelable et le calcul de la dette nette sur le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires et du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires. Les calculs n'ont jamais présenté de différences importantes. La réévaluation des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill aux fins comptables n'a pas d'incidence sur les clauses restrictives. L'accès continu à nos facilités de crédit n'est pas assujéti au maintien d'une notation en particulier.

### Papier commercial

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit renouvelable, qui doit être utilisé aux fins générales de la société, notamment pour les dépenses d'investissement et de placements. Au cours du deuxième trimestre de 2015, le conseil d'administration a approuvé une hausse du programme de papier commercial, portant le montant maximal total à 1,4 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars au 31 décembre 2014), et a autorisé un programme de papier commercial libellé en dollars américains d'un montant maximal de 1,0 milliard de dollars faisant partie de ce montant maximal total. Notre capacité à avoir un accès raisonnable au marché du papier commercial au Canada et aux États-Unis dépend de nos notations du crédit (se reporter à la rubrique 7.8, « Notations du crédit »).

### Autres facilités sous forme de lettres de crédit

Au 30 juin 2015, nous disposons de lettres de crédit en cours de 198 millions de dollars (164 millions de dollars au 31 décembre 2014), lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non consenties. Nous pouvons également fournir des lettres de crédit conformément à notre facilité de crédit bancaire consentie. En outre, nous disposons de lettres de crédit supplémentaires de 198 millions de dollars qui nous ont permis de participer aux enchères de spectre concernant le spectre des SSFE-3 et le spectre dans la bande de fréquence de 2 500 MHz qu'Industrie Canada a tenues en mars 2015, et en avril et mai 2015, respectivement. Parallèlement au financement de l'acquisition des licences de spectre, ces lettres de crédit supplémentaires ont été éteintes.

## 7.7 Vente de créances clients

TELUS Communications Inc., filiale en propriété exclusive de TELUS, est partie à une convention conclue avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque canadienne de l'annexe I, aux termes de laquelle elle est en mesure de vendre une participation dans certaines créances, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 500 millions de dollars. La convention a pris effet jusqu'au 31 décembre 2016, et nous avons prélevé le montant maximal de 500 millions de dollars au 30 juin 2015 (se reporter à la note 19 des états financiers consolidés intermédiaires). Les cessions de créances clients effectuées dans le cadre de transactions de titrisation sont comptabilisées à titre d'emprunts à court terme garantis et, par conséquent, ne se traduisent

pas par une décomptabilisation des créances clients cédées.

TELUS Communications Inc. doit maintenir une notation de DBRS Ltd. d'au moins BB, sinon la fiducie de titrisation pourrait exiger la dissolution du programme de vente avant la fin de la durée. Au 7 août 2015, la notation était plus élevée que la notation devant être maintenue.

## 7.8 Notations du crédit

Le 7 mai 2015, DBRS Ltd. a annoncé une révision à la baisse de la notation à long terme attribuée à TELUS, mais cette notation révisée demeure conforme à notre objectif qui vise à maintenir des notations du crédit de première qualité se situant dans la fourchette BBB+, ou des notations équivalentes. DBRS a également révisé à la baisse la notation relative au crédit à court terme attribuée à TELUS. Lors de l'annonce, DBRS a indiqué que les variations du profil de risque financier de la société découlant de l'émission de titres de créance pour financer l'acquisition de licences de spectre pour les SSFE-3 constituaient un facteur à l'appui de cette révision. L'annonce de DBRS limite notre capacité à avoir accès aux marchés du papier commercial au Canada. Nous prévoyons être en mesure de continuer à avoir accès à du financement à court terme au moyen d'autres sources disponibles, y compris le marché du papier commercial aux États-Unis. Nous sommes d'avis que le respect de la plupart de nos objectifs financiers énoncés et les notations du crédit de première qualité qui en résultent, conjugués aux efforts déployés pour maintenir des relations constructives avec les banques, les investisseurs et les agences de notation, continuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

## 7.9 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels

### Instruments financiers

Nos instruments financiers ainsi que la nature de certains risques auxquels ils pourraient être assujettis sont décrits à la *rubrique 7.9* de notre rapport de gestion annuel 2014.

#### *Risque de liquidité*

À la date du présent rapport de gestion, nous pouvons émettre un montant de 1,25 milliard de dollars de titres de créance ou de participation en vertu d'un prospectus préalable de base qui demeurera en vigueur jusqu'en décembre 2016.

Au 30 juin 2015, nous avons des facilités de crédit disponibles, y compris une facilité de 2,25 milliards de dollars qui arrivera à échéance le 31 mai 2019 (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »). De plus, la trésorerie et les placements temporaires s'élevaient à 77 millions de dollars au 30 juin 2015. Nous estimons que nos notations du crédit de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

### Engagements et passifs éventuels

#### *Obligations d'achat*

Au 30 juin 2015, nos engagements contractuels liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élevaient à 430 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 2017, comparativement à des engagements de 321 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 2015 présentés dans notre rapport annuel 2014, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des engagements liés à l'élargissement du réseau à large bande.

#### *Obligations en matière d'indemnisation*

Au 30 juin 2015, nous n'avons constaté aucun passif en ce qui a trait à nos engagements d'indemnisation.

#### *Réclamations et poursuites*

Nous faisons l'objet de diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations. Aussi, nous avons reçu ou sommes au courant de certaines réclamations possibles (incluant des réclamations en matière de propriété intellectuelle) à notre égard et, dans certains cas, à l'égard de nombreuses autres entreprises de services mobiles et des fournisseurs de services de télécommunications.

La direction est d'avis, en vertu de l'évaluation juridique et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence importante sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, à l'exception des éléments décrits à la *note 23* des états financiers consolidés intermédiaires.

## 7.10 Information sur les actions en circulation

Actions en circulation (en millions)	Au 30 juin 2015	Au 31 juillet 2015
Actions ordinaires	602	602
Options d'achat d'actions ordinaires	3	3
Options d'achat d'actions ordinaires pouvant être exercées	3	3

## 7.11 Transactions entre parties liées

### Placements dans des entités contrôlées importantes

Au 30 juin 2015, TELUS Corporation contrôlait 100 % des participations dans TELUS Communications Inc., laquelle contrôlait pour sa part 100 % des participations dans Société TELUS Communications et dans SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE, soit un pourcentage inchangé par rapport au 31 décembre 2014.

### Transactions avec les principaux dirigeants

Nos principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité liées à la surveillance, à la planification, à la direction et au contrôle de nos activités, et comprennent les membres de notre conseil d'administration et notre équipe de la haute direction, y compris le président dirigeant du conseil. Le total de la rémunération versée aux principaux dirigeants s'établit à 13 millions de dollars et à 24 millions de dollars, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2015, par rapport à 13 millions de dollars et à 23 millions de dollars, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2014. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 24 b)* des états financiers consolidés intermédiaires.

### Transactions impliquant des régimes de retraite à prestations définies

Nous avons versé des cotisations aux régimes de retraite à prestations définies, comme il est illustré dans le tableau présenté à la *rubrique 7.2*. Nous avons également fourni des services de gestion et d'administration relativement à nos régimes de retraite à prestations définies. Les charges liées à ces services ont été comptabilisées selon la méthode du recouvrement des coûts et elles sont non significatives.

### Transactions avec des coentreprises immobilières

Au premier semestre de 2015, nous avons effectué des transactions avec des coentreprises immobilières, qui sont des parties liées, comme il est décrit à la *note 18* des états financiers consolidés intermédiaires. Au 30 juin 2015, les engagements et les passifs éventuels liés aux coentreprises immobilières comprennent des engagements contractuels jusqu'en 2018 au titre des travaux de construction (environ 169 millions de dollars), et des facilités de crédit aux fins des travaux de construction (financement de 114 millions de dollars conclu avec deux institutions financières canadiennes en leur qualité de coprêteur à 50 % et avec TELUS en sa qualité de coprêteur à 50 %). Des contrats de vente ont été signés relativement à la quasi-totalité des unités de la tour d'habitation de la coentreprise Jardin TELUS et, au 30 juin 2015, environ 93 % des locaux de la tour de bureaux étaient loués.

Après le 30 juin 2015, la coentreprise immobilière Jardin TELUS a émis des obligations de premier rang grevant la tour de bureaux d'un montant de 225 millions de dollars, portant intérêt à 3,4 % et arrivant à échéance en 2025. Le produit net a servi à rembourser le montant de 189 millions de dollars prélevé sur la facilité de crédit aux fins des travaux de construction de la tour de bureaux (la moitié de ce montant ayant été remboursée à TELUS en sa qualité de coprêteur à 50 %), ainsi qu'à financer les comptes de caisse liés à la tour de bureaux et à rembourser en partie les apports en capital au titre de la tour de bureaux. Il s'agit de la première fois en Amérique du Nord que des obligations hypothécaires vertes sont utilisées pour soutenir un financement immobilier. De plus, la coentreprise immobilière TELUS Sky a conclu des conventions de crédit avec trois institutions financières canadiennes (en leur qualité de coprêteur à 66⅔ %) et avec TELUS (en sa qualité de coprêteur à 33⅓ %), relativement à un financement de 342 millions de dollars aux fins des travaux de construction liés au projet.

## 8. Questions comptables

### 8.1 Estimations comptables critiques

Nos principales méthodes comptables sont décrites à la *note 1* des états financiers consolidés datés du 31 décembre 2014. Nos estimations comptables critiques et nos jugements importants sont décrits à la *rubrique 8.1* de notre rapport de gestion annuel 2014. La préparation d'états financiers conformément aux IFRS de l'IASB exige que nous ayons recours à des estimations, des hypothèses et des jugements qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Nos estimations comptables critiques et nos jugements importants font l'objet de discussions entre les membres du comité d'audit chaque trimestre.

## 8.2 Faits nouveaux concernant les méthodes comptables

**Produits tirés de contrats conclus avec des clients :** IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, date qui reflète le report de un an approuvé par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») le 22 juillet 2015. L'IASB et le Financial Accounting Standards Board des États-Unis ont collaboré à ce projet conjoint ayant pour objectif de clarifier les principes relatifs à la comptabilisation des produits et d'élaborer une norme commune. La nouvelle norme a été publiée en mai 2014 et remplace les normes et interprétations existantes, y compris IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. Nous évaluons actuellement l'incidence et les dispositions transitoires de la nouvelle norme.

L'incidence de la nouvelle norme et le caractère significatif de cette incidence seront différents pour chaque secteur et chaque entité. Tout comme de nombreuses autres entreprises de télécommunications, nous nous attendons, à l'heure actuelle, à ce que l'application de la norme ait une incidence significative pour la société, principalement en ce qui a trait au moment auquel les produits doivent être comptabilisés, au classement des produits, en ce qui a trait à la comptabilisation à l'actif des coûts liés à la conclusion d'un contrat avec un client et, possiblement, à la comptabilisation à l'actif des coûts liés à l'exécution de contrats (tels qu'ils sont définis par la nouvelle norme). Le moment auquel les produits doivent être comptabilisés et le classement des produits selon qu'ils sont tirés des services ou de l'équipement seront touchés, puisque la méthode du plafond n'a plus d'incidence sur la répartition de la contrepartie entre des arrangements à éléments multiples (des solutions pour nos clients pouvant nécessiter la prestation de plusieurs services et la fourniture de plusieurs produits à des moments différents ou au cours de périodes différentes).

L'incidence du moment auquel les produits sont comptabilisés et du classement des produits devrait se répercuter principalement sur notre secteur des services mobiles. L'évaluation du total des produits comptabilisés sur la durée d'un contrat sera dans une grande mesure non touchée par la nouvelle norme, mais si l'utilisation de la méthode du plafond est interdite, cela accélérera la comptabilisation de ces produits, tant en ce qui a trait à la comptabilisation des entrées de trésorerie provenant des clients qu'en ce qui concerne la comptabilisation des produits selon notre pratique courante (selon la méthode du plafond). L'accélération de la comptabilisation des produits par rapport aux entrées de trésorerie connexes donnera également lieu à la comptabilisation d'un actif. Bien que les facteurs économiques sous-jacents liés aux transactions demeurent les mêmes au cours des périodes de croissance soutenue du nombre de nouvelles connexions d'abonnés du secteur des services mobiles, en supposant des entrées de trésorerie par appareil comparables pour la durée du contrat, les produits sembleraient plus élevés que ceux déterminés selon notre pratique courante (selon la méthode du plafond). Les résultats du secteur des services filaires découlant de transactions, qui incluent la fourniture initiale de matériel subventionné, seront touchés de la même manière.

De même, l'évaluation, sur la durée d'un contrat, du total des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat ne sera pas touchée par la nouvelle norme. Cette dernière fera en sorte que les coûts d'acquisition du contrat et les coûts liés à l'exécution du contrat du secteur des services mobiles et du secteur des services filaires, s'ils sont significatifs, seront comptabilisés à l'actif et subséquemment passés en charges sur la durée du contrat, sur une base rationnelle et systématique, conformément au mode de transfert des biens ou services auxquels l'actif est associé. Bien que les facteurs économiques sous-jacents liés aux transactions demeurent les mêmes au cours des périodes de croissance soutenue du nombre de nouvelles connexions d'abonnés, en supposant des coûts comparables d'acquisition et d'exécution du contrat par appareil, les mesures de la rentabilité absolues sembleraient plus élevées que celles déterminées selon notre pratique courante, qui consiste à comptabiliser en charges ces coûts immédiatement.

Nos activités et les systèmes connexes sont complexes, et la comptabilisation de millions de contrats pluriannuels conclus avec nos clients sera touchée. Fait important, nous devons, relativement aux activités de comptabilisation connexes, recueillir des données historiques concernant des millions de contrats pluriannuels existants qui devraient être touchés par la transition à la nouvelle norme. Nous nous attendons à devoir consacrer, au moins jusqu'au premier semestre de 2017, le temps et les efforts nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des méthodes comptables, des estimations, des jugements et des processus (y compris les exigences supplémentaires liées à nos systèmes informatiques) nécessaires pour assurer la conformité à la nouvelle norme. En conséquence, il nous est actuellement impossible d'effectuer des estimations quantitatives raisonnables de l'incidence de la nouvelle norme.

**Autres normes publiées :** Les autres normes publiées qui s'appliquent aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ne devraient pas avoir d'incidence importante sur notre performance financière.

## 9. Mise à jour des hypothèses

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du présent rapport de gestion.

Les hypothèses relatives à nos perspectives pour 2015, telles qu'elles sont décrites à la *rubrique 9, « Tendances générales, perspectives et hypothèses »*, de notre rapport de gestion annuel 2014, demeurent inchangées, sauf en ce qui trait à ce qui suit.

- Notre estimation révisée concernant la croissance de l'économie au Canada se situe entre 1,0 % et 1,5 % en 2015 (2,1 % auparavant).
- Les coûts de restructuration et autres coûts similaires ont été révisés et portés d'environ 75 millions de dollars à environ 125 millions de dollars afin de prendre en charge les initiatives d'efficacité opérationnelle continues, ainsi que d'autres initiatives visant l'amélioration des marges afin d'atténuer les pressions découlant du remplacement de la technologie et de la croissance du nombre d'abonnés.
- Notre hypothèse concernant les paiements d'impôt en trésorerie a été révisée à la baisse et se situe entre 200 millions de dollars et 260 millions de dollars, l'hypothèse initiale étant de 280 millions de dollars à 340 millions de dollars, en raison du report en 2016 des acomptes provisionnels pour 2015, ainsi que de l'augmentation des remboursements découlant du règlement de questions fiscales touchant des exercices antérieurs.

## 10. Risques et gestion des risques

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du présent rapport de gestion. Nos risques principaux et nos incertitudes susceptibles d'influer sur nos résultats dans l'avenir, ainsi que nos activités connexes visant à atténuer les risques, sont décrits dans notre rapport de gestion annuel 2014. Certaines mises à jour sont présentées ci-après.

### 10.1 Questions de réglementation

L'information qui suit constitue une mise à jour de la *rubrique 10.4, « Questions de réglementation »*, de notre rapport de gestion annuel 2014.

Nos services de télécommunications, de diffusion et de radiocommunication sont réglementés par la législation fédérale par le truchement du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC »), du ministre de l'Industrie et du ministre du Patrimoine canadien. Cette législation et les règlements connexes concernent notamment les tarifs, les modalités visant la prestation de services de télécommunications, la concession de licences pour les services de diffusion, la concession de licences de spectre ainsi que les restrictions à la propriété et le contrôle par des non-Canadiens. L'issue des instances réglementaires, des procédures, des appels, des annonces en matière de politiques, des procédures judiciaires et des autres faits nouveaux pourrait se répercuter sensiblement sur nos procédures opérationnelles et sur notre rentabilité.

#### Récentes décisions judiciaires

##### *White c. Châteauguay (Ville de)*

Le 30 mai 2014, la Cour d'appel du Québec (la « Cour ») a énoncé qu'une municipalité peut déterminer l'emplacement d'un système de radiocommunications (y compris une antenne de communication). La Cour a également énoncé qu'aucune autorité judiciaire n'établit que la détermination, par une municipalité, de l'emplacement d'un système de radiocommunications va à l'encontre des compétences fédérales en matière de radiocommunications et de télécommunications. Cette décision pourrait avoir une incidence sur la capacité d'une entreprise de services de télécommunications mobiles de déterminer l'emplacement et d'installer des pylônes et d'exploiter son réseau dans la province de Québec et ailleurs. Une demande d'autorisation d'interjeter appel de cette décision a été accueillie par la Cour suprême du Canada le 29 janvier 2015.

#### Licences de radiocommunication et exigences relatives aux services d'itinérance mobile et au partage des pylônes d'antennes

##### *Intensification de la concurrence touchant les services mobiles*

La concurrence sur le marché des services mobiles s'est intensifiée au cours du premier semestre de 2015 et cette tendance devrait se poursuivre. Les résultats des enchères de spectre pour les services sans fil dans la bande de fréquence de 2 500 MHz et l'approbation d'Industrie Canada à l'égard de certaines demandes de transfert des licences de spectre, ainsi que d'autres faits nouveaux dans le secteur, pourraient contribuer à cette intensification de la concurrence, y compris à l'arrivée possible d'un quatrième fournisseur de services mobiles. Nous sommes d'avis



que nous sommes bien positionnés pour faire face à cette concurrence grâce à nos réseaux 4G mobiles, notre service à la clientèle exceptionnel et nos produits et services mobiles innovateurs et distinctifs. Il n'existe aucune certitude que les préparatifs et les mesures prises par la société donneront les résultats escomptés.

*Licences de spectre pour les services mobiles additionnelles devant faire l'objet d'enchères en août 2015*  
Le 1<sup>er</sup> mai 2015, le ministre de l'Industrie a annoncé que les licences qui n'ont pas été attribuées lors des récentes enchères concernant le spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz et le spectre des SSFE-3 seront de nouveau disponibles lors de nouvelles enchères prévues en août 2015. Le spectre visé par les enchères comprend une tranche de 30 MHz du spectre des SSFE-3 en Saskatchewan et au Manitoba, ainsi qu'une tranche de 10 MHz du spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Industrie Canada a publié le Cadre de délivrance de licences pour les enchères le 10 juillet 2015.

*Code de sécurité 6 de Santé Canada*

Le 13 mars 2015, Santé Canada a publié des lignes directrices révisées concernant l'exposition humaine à l'énergie électromagnétique des radiofréquences (c.-à-d. l'énergie provenant de divers appareils électroniques tels que les appareils mobiles, les ondes Wi-Fi de même que les pylônes de radiodiffusion et les tours de téléphonie cellulaire). Ces lignes directrices, appelées le Code de sécurité 6, constituent certaines des lignes directrices les plus rigoureuses du monde. En vertu des licences de spectre qui lui ont été octroyées, TELUS doit se conformer aux limites énoncées dans le Code de sécurité 6. TELUS a procédé à l'examen des limites révisées et amorcé la mise en place des mesures voulues pour assurer la conformité à ces limites.

*Conformité aux conditions relatives aux licences d'autorisation de radiocommunication et à la réglementation sur les télécommunications*

Industrie Canada réglemente, en autres choses, l'attribution et l'utilisation de spectre des radiofréquences au Canada et l'octroi des licences pour appareils radio et des licences pour l'utilisation des bandes de fréquence ou de voies radio à l'intérieur de différentes bandes de fréquence aux fournisseurs de services et aux utilisateurs privés. Industrie Canada établit également les conditions de licence d'autorisation de radiocommunication, y compris les restrictions portant sur le transfert des licences de spectre mobile, les obligations concernant la couverture, les obligations concernant la recherche et développement, la communication de l'information annuelle et les obligations concernant le partage obligatoire avec les concurrents des services d'itinérance et des emplacements d'antennes.

Bien que nous estimions satisfaire dans l'ensemble aux conditions relatives à nos licences d'autorisation de radiocommunication, rien ne garantit que les autorités considéreront que nous les avons toutes respectées ou qu'en cas de défaut de notre part, une exemption nous sera accordée ou encore que les coûts nécessaires à l'atteinte de la conformité ne seront pas importants. Tout défaut de nous conformer aux conditions relatives aux licences d'autorisation de radiocommunication pourrait entraîner la révocation de nos licences et/ou des pénalités.

Le 18 décembre 2013, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il compte apporter des modifications à la *Loi sur les télécommunications* et à la *Loi sur la radiocommunication* afin de donner au CRTC et à Industrie Canada l'option d'imposer des sanctions administratives pécuniaires. Les modifications générales portant sur les sanctions administratives pécuniaires qui ont été apportées à la *Loi sur les télécommunications* s'appliquent aux contraventions aux dispositions de la loi ou à toute décision ou tout règlement du CRTC en vertu de la loi. En vertu des modifications, le CRTC sera en mesure d'imposer à une société des sanctions administratives pécuniaires d'un montant maximal de 10 millions de dollars pour la première infraction, et d'un montant maximal de 15 millions de dollars pour chaque infraction subséquente. Les modifications portant sur les sanctions administratives pécuniaires apportées à la *Loi sur la radiocommunication* sont plus ciblées et s'appliquent à l'utilisation non autorisée d'appareils radio, aux contraventions aux nouvelles exigences visant les brouilleurs, ainsi qu'aux contraventions aux règles, normes et procédures relatives aux enchères. Le 16 décembre 2014, le projet de loi C-43, *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2014*, a reçu la sanction royale, et les dispositions régissant les sanctions administratives pécuniaires ont maintenant prise d'effet. Le 27 mars 2015, le CRTC a publié le Bulletin d'information de Conformité et Enquêtes de Télécom CRTC 2015-111, « Lignes directrices relatives au régime général de sanctions administratives pécuniaires en vertu de la *Loi sur les télécommunications* », dans lequel il énonce son approche à l'égard de la conformité et de l'application de la loi, ainsi que la manière dont il entend utiliser ses nouveaux pouvoirs pour imposer des sanctions administratives pécuniaires.

**Atténuation des risques** : Nous continuons de nous efforcer de nous conformer à l'ensemble des conditions de licence et de renouvellement, et nous prévoyons participer aux futures enchères de spectre pour les services sans fil. Nous avons fait valoir au gouvernement fédéral que l'application des règles relatives aux enchères de spectre devrait se faire de manière équitable, afin que les entreprises de services mobiles établies telles que TELUS puissent présenter leurs soumissions sur un même pied d'égalité que les autres entreprises, en ce qui a trait aux blocs de spectre pouvant être acquis dans le cadre des enchères, ou qu'elles puissent acquérir des licences de spectre disponibles à la vente auprès de nouveaux venus.

Nous examinons et améliorons actuellement nos programmes, pratiques et procédures en matière de conformité compte tenu du régime de sanctions administratives pécuniaires ayant une portée plus étendue en vertu de la *Loi sur les télécommunications* et de la *Loi sur la radiocommunication*, qui ont maintenant pris effet.

### **Examens réglementaires et examens par le gouvernement fédéral**

Le CRTC a tenu des instances publiques ayant notamment pour objet l'examen des services filaires de gros (y compris le bien-fondé de rendre obligatoire l'accès par les concurrents aux services de fibres optiques jusqu'aux locaux de l'abonné), des services mobiles de gros et du cadre réglementaire relatif aux entreprises de télédiffusion. Il a également amorcé une instance sur les services de télécommunications de base (y compris le mécanisme national de contribution).

#### *Examen des services filaires de gros*

Le 22 juillet 2015, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2015-326, « Examen du cadre des services filaires de gros et des politiques connexes ». Cette décision constitue une mise à jour du cadre du Conseil relatif à la prestation de services filaires de gros réglementés, et ce cadre demeurera en place pendant au moins cinq ans. Sauf en ce qui a trait à deux exceptions principales, la décision maintient en grande partie le *statu quo* établi dans le cadre relatif aux services filaires de gros publié par le Conseil en 2008. Premièrement, le Conseil a ordonné la mise en place de services AHV de gros dégroupés pour les FSI concurrents. Ces services comprendront l'accès aux installations à fibres optiques jusqu'aux locaux de l'abonné. Cette exigence sera mise en place graduellement dans les diverses zones géographiques, en débutant par les principaux marchés de l'Ontario et du Québec, à savoir les territoires de desserte de Bell Aliant, de Bell Canada, de Cogeco, de Rogers et de Vidéotron. Le Conseil n'a pas établi de calendrier relativement à la mise en place des nouvelles exigences dans les territoires de desserte traditionnels de TELUS en Alberta, en Colombie-Britannique ou au Québec. La mise en place de ce nouveau service dépendra en fin de compte de la demande pour ce service à divers endroits. De plus, le Conseil a déterminé que la fourniture de lignes locales dégroupées aux concurrents ne sera plus obligatoire et sera progressivement éliminée sur une période de transition de trois ans. Les lignes locales dégroupées sont les lignes en cuivre qui permettent le raccordement des foyers et des entreprises aux centraux du réseau de TELUS. Les concurrents utilisent les lignes pour fournir des services de transmission de la voix ou des services Internet à plus faibles vitesses à leur clientèle de détail. TELUS ne s'attend pas à ce que la décision du CRTC ait une incidence défavorable significative à court terme. En raison de la mise en place graduelle de certains éléments de la décision (y compris la mise en place de services AHV de gros dégroupés pour les concurrents), il est encore trop tôt pour déterminer l'incidence à long terme de cette décision sur TELUS.

#### *Examen des services mobiles de gros*

Le 19 juin 2014, la section 27.1 de la *Loi sur les télécommunications* qui est entrée en vigueur a eu pour effet de plafonner les tarifs d'itinérance liés aux services mobiles de gros qui sont facturés aux entreprises de télécommunications canadiennes pour les services voix, données et textos en itinérance. Le 5 mai 2015, le CRTC a rendu sa décision lors de son examen des services mobiles de gros. Il a été principalement décidé que le CRTC réglementerait les tarifs d'itinérance liés aux services de gros basés sur la technologie GSM au pays que TELUS, Rogers et Bell facturent aux nouveaux fournisseurs de services mobiles. Des propositions de tarifs provisoires ont été déposées par TELUS, Rogers et Bell le 4 juin 2015, en fonction du tarif maximal que chacun de ces fournisseurs facturait à cette date pour des services d'itinérance de gros basés sur la technologie GSM au pays. Des propositions de tarifs définitifs basés sur la méthode d'établissement des coûts de la phase II du CRTC doivent être déposées par TELUS, Rogers et Bell le 4 novembre 2015. En raison de cette décision, le CRTC a recommandé que le gouverneur en conseil abroge le plafond visant les tarifs d'itinérance liés aux services de gros établi par la section 27.1 de la *Loi sur les télécommunications*. Le gouverneur en conseil a ordonné cette abrogation le 1<sup>er</sup> juillet 2015. La décision du CRTC ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les activités de TELUS.

#### *Services de télécommunications de base*

Le 9 avril 2015, le CRTC a publié l'Avis de consultation de télécom CRTC 2015-134, dans lequel il annonce qu'il compte procéder à un examen en deux phases afin de déterminer les services de télécommunications (p. ex., voix et large bande) dont tous les Canadiens ont besoin pour participer à l'économie numérique. La première phase constitue une phase de collecte d'information dans le cadre de laquelle le CRTC examinera ses politiques en matière de services de télécommunications de base et recueillera de l'information afin de mieux comprendre quels services de télécommunications sont offerts à l'échelle du Canada et de déterminer si des régions sont mal desservies ou non desservies. La première phase a pris fin le 14 juillet 2015, par suite du dépôt des premières interventions concernant les questions présentées et des réponses aux questions du CRTC. La deuxième phase de l'examen commencera à l'automne 2015, moment auquel le CRTC consultera les Canadiens pour leur demander de fournir des commentaires sur les questions mises en évidence. Les détails concernant cette phase seront publiés à une date ultérieure. À la suite de la deuxième phase, le CRTC tiendra une audience publique à compter du 11 avril 2016. L'examen effectué par le CRTC consistera notamment à déterminer si le service Internet à large bande devrait constituer un service de

télécommunications de base et si des changements doivent être apportés au Fonds de contribution national, en vertu duquel les services de transmission de la voix dans les zones de desserte à coût élevé et le service de relais vidéo sont subventionnés. Il est trop tôt pour déterminer l'incidence de l'issue de cette instance sur TELUS.

#### *Réseaux 9-1-1*

Le 9 juillet 2015, le CRTC a publié l'Avis de consultation de télécom CRTC 2015-305, « Questions ayant trait à la fiabilité et à la résilience des réseaux 9-1-1 ». Le CRTC a annoncé qu'il a amorcé cette instance à titre de mesure préventive et qu'il procédera à un examen de la fiabilité et de la résilience des réseaux 9-1-1, des normes de qualité pour les réseaux et d'autres questions, afin de déterminer s'il est nécessaire de mettre en place de nouvelles mesures réglementaires. Nous ne nous attendons pas à ce que l'examen du CRTC ait une incidence significative sur les activités de TELUS.

#### *Consultation publique sur les services de télédiffusion et de distribution (examen lié à la conversation Parlons télé)*

En septembre 2014, le CRTC a terminé l'examen du cadre réglementaire relatif aux services de télédiffusion. Un certain nombre de questions ont été analysées dans le cadre de cette instance, y compris la proposition du CRTC visant à accroître la capacité des consommateurs à pouvoir s'abonner à des services de programmation à la carte, la nécessité d'exiger des paiements de contribution des fournisseurs de contenu qui en sont actuellement exemptés et les façons d'établir des tarifs de gros pour les services de programmation dans un contexte qui offre plus de choix aux consommateurs. Le CRTC a maintenant publié toutes les décisions de politique importantes liées à cette consultation, soit la Politique réglementaire de radiodiffusion et de télécom CRTC 2014-576, « Interdiction des politiques d'annulation de 30 jours », et, en janvier, il a publié la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-24, « Transmission en direct des signaux de télévision et programmation locale », et la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-25, « Mesures visant à traiter des problèmes de substitution simultanée ». En mars 2015, le CRTC a publié la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-86, qui s'intéresse aux moyens de promouvoir la création d'un contenu canadien, la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-96, qui établit un nouveau cadre réglementaire afin de donner aux consommateurs plus de choix dans la sélection de leurs services de télévision, ainsi que la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-104, qui annonce la mise en place d'un nouveau code des fournisseurs de services de télévision pour lequel le Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications (le « CPRST ») agira à titre d'ombudsman. TELUS est d'avis que son approche en matière de services de télévision est très semblable à celle décrite dans ces décisions de politique, et elle ne s'attend pas à ce que ces décisions aient une incidence significative sur nos activités. Dans le cadre d'un événement connexe, le CRTC a publié l'Avis de consultation de radiodiffusion et de télécom CRTC 2015-239 le 4 juin 2015. Cet avis porte sur l'examen du mandat du CPRST, y compris toute modification concernant la gouvernance et les procédures du CPRST qui pourrait s'avérer nécessaire aux fins de l'examen des plaintes concernant les services de télévision présentées en vertu d'un code pour les consommateurs.

**Atténuation des risques :** Nous participerons aux instances de suivi du CRTC concernant la mise en place des nouveaux services AHV de gros dégroupés pour les FSI concurrents en Ontario et au Québec, y compris en ce qui a trait à la configuration des services et aux coûts relatifs aux tarifs, aux questions liées aux suppléments et au recouvrement des coûts, de manière à influencer sur la mise en place des services dans nos territoires de desserte, si la mise en place progressive de ces services a lieu.

Nous avons participé à l'instance concernant les services mobiles de gros afin de démontrer que le marché des services mobiles est concurrentiel et qu'il n'y a pas lieu d'ajouter d'autres règles du CRTC en ce qui a trait aux services mobiles de gros, y compris les tarifs d'itinérance et les tarifs liés à l'accès aux pylônes et aux emplacements aux fins des services mobiles. Nous comptons présenter des études de coûts concernant la phase II, qui soutiennent une proposition de tarifs comprenant des tarifs définitifs pour les services d'itinérance mobiles qui s'appliqueraient aux nouveaux venus.

Nous participons à l'examen des services de télécommunications de base, et nous nous opposons à toute nouvelle subvention financée par l'industrie en ce qui a trait aux services à large bande ou aux autres services dans d'autres régions du Canada.

Nous participons à l'examen des réseaux 9-1-1 afin d'assurer un accès efficace aux services d'urgence essentiels pour garantir la santé et la sécurité de la population canadienne.

Nous avons participé à la consultation du CRTC concernant la modification du cadre réglementaire qui s'applique aux services de télévision, et nous avons soutenu le CRTC relativement à son objectif qui vise à faire en sorte que nos abonnés des services de télévision bénéficient d'un plus grand choix. Nous nous sommes concentrés sur les modifications qui doivent être apportées au cadre réglementaire afin de résoudre les questions liées à l'intégration verticale du secteur de la radiodiffusion et aux tarifs de gros artificiellement élevés pour des services de programmation maintenus par l'intermédiaire de la vente de services au moyen de gros forfaits (ne

reflétant pas la demande des consommateurs à l'égard d'un service donné dans le cadre du forfait). Notre approche en matière de services de télévision cadre en grande partie avec les décisions de politique que le CRTC a publiées récemment et qui sont décrites ci-dessus. Ces décisions nous aident à composer avec les préoccupations que soulève l'intégration verticale dans l'industrie de la radiodiffusion.

### **Code sur les services sans fil du CRTC de portée nationale/Lois provinciales visant la protection des consommateurs**

Le 3 juin 2013, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2013-271, « Le Code sur les services sans fil », qui met en place un code de conduite obligatoire visant les fournisseurs qui offrent des services vocaux et de données sans fil mobiles de détail aux particuliers et aux petites entreprises. Le Code sur les services sans fil est applicable à l'échelle du Canada et établit les exigences de base en ce qui a trait aux droits des consommateurs, ainsi que les responsabilités des fournisseurs de services. Il traite de questions telles que la clarté et le contenu des contrats de services sans fil mobiles, l'application de frais de résiliation anticipée et les plafonds obligatoires concernant les frais d'utilisation de données et les frais d'itinérance, ainsi que l'élimination des frais de résiliation après une période de deux ans.

Bien que le Code sur les services sans fil soit entré en vigueur le 2 décembre 2013 et qu'il s'applique aux contrats de services sans fil mobiles signés, modifiés, renouvelés ou prolongés après cette date, le CRTC a également indiqué que le Code sur les services sans fil s'appliquera à tous les contrats de services sans fil à compter du 3 juin 2015, peu importe la date à laquelle ils ont été conclus. Cela veut dire qu'avec prise d'effet le 3 juin 2015, le Code sur les services sans fil s'applique de manière rétrospective à tous les contrats de services sans fil mobiles de détail conclus avec des particuliers et des petites entreprises, y compris les contrats en vigueur avant le 2 décembre 2013. Les contrats prévoyant un solde pour l'appareil qui est réduit sur une période supérieure à 24 mois, ce qui est le cas pour tous les contrats de services sans fil mobiles d'une durée de trois ans qui n'avaient pas encore pris fin le 3 juin 2015, ne sont pas conformes au Code sur les services sans fil. En conséquence, nous avons supprimé le solde pour l'appareil en ce qui a trait aux contrats d'une durée de trois ans conclus avant le 3 juin 2013.

Le 19 mai 2015, la Cour d'appel fédérale a déterminé que le CRTC est habilité à imposer l'application du Code à tous les contrats visant des services mobiles avec prise d'effet le 3 juin 2015, même si les contrats ont été conclus avant la mise en œuvre du Code le 2 décembre 2013. Il se pourrait également que nos résultats financiers soient touchés de façon défavorable à court terme, car certains clients ayant signé des contrats d'une durée de trois ans, lesquels sont assujettis au Code pour les services sans fil, pourraient mettre fin à leur contrat avant l'échéance. Étant donné que nous avons cessé d'offrir des contrats d'une durée de trois ans à nos clients le 30 juillet 2013, cette situation pourrait possiblement s'appliquer aux contrats de clients d'une durée de trois ans existants qui ont été conclus avant cette date, ainsi qu'aux contrats de clients d'une durée de trois ans conclus avant le 2 décembre 2013, lesquels sont assujettis au Code sur les services sans fil. Il se pourrait également que nos résultats financiers soient touchés de façon défavorable à court terme en raison de la réduction des frais d'annulation qui pourraient être recouverts au titre de ces contrats si ceux-ci sont résiliés avant la fin de la période de deux ans, situation qui tient à la baisse mensuelle plus rapide des frais d'annulation aux termes du Code sur les services sans fil, lequel prévoit une période d'amortissement de deux ans.

Plusieurs provinces, y compris l'Ontario et le Québec, ont promulgué une loi visant la protection des consommateurs ayant une incidence sur les services mobiles. Étant donné que les règles fédérales et provinciales ne sont pas entièrement harmonisées, il pourrait s'avérer difficile, voire complexe, de nous conformer aux règles dans tous les ressorts territoriaux, et rien ne garantit que les autorités considéreront que nous respectons toutes les règles. Il se pourrait que nous, et d'autres fournisseurs de services mobiles, devions engager d'importants coûts de conformité, particulièrement parce que les règles fédérales et provinciales ne sont pas entièrement harmonisées.

**Atténuation des risques** : Nous favorisons les exigences prescrites dans le Code sur les services sans fil du CRTC pour normaliser les conditions liées à la prestation de services et pour réduire les coûts de conformité. Le Code est entré en vigueur le 2 décembre 2013, et nous avons ajusté nos pratiques comme il se devait afin d'assurer la conformité aux exigences du Code au plus tard à la date de son entrée en vigueur. De plus, nous avons lancé de nouveaux forfaits d'une durée de deux ans le 30 juillet 2013, soit avant la date obligatoire de mise en place des contrats donnant le droit à leurs détenteurs d'annuler leur contrat après une période de deux ans, sans aucune pénalité. Étant donné que nous sommes assujettis aux lois et règlements fédéraux tels que le Code sur les services sans fil, il se pourrait dans certains cas que nous ne soyons pas tenus de nous conformer à des lois provinciales. Pour gérer nos coûts de conformité dans de tels cas, nous déterminons avec le plus grand soin si la conformité aux lois provinciales encourage notre philosophie selon laquelle nous accordons la priorité aux clients et s'aligne sur les normes fédérales auxquelles nous sommes assujettis.

## Entreprises de distribution de radiodiffusion

Le CRTC nous a octroyé des licences aux fins de l'exploitation d'entreprises de distribution de radiodiffusion par la voie terrestre pour desservir plusieurs localités de la Colombie-Britannique et de l'Alberta (licences renouvelées en 2009 pour une deuxième période complète de sept ans) et de l'est du Québec (licence renouvelée en 2011 pour une deuxième période complète de sept ans). Nous détenons également une licence aux fins de l'exploitation d'un service national de vidéo sur demande (licence renouvelée jusqu'au 31 août 2016). En juillet 2014, le CRTC a approuvé notre demande de licence d'exploitation d'un service télé à la carte national (dont l'échéance prévue est le 31 août 2020).

### *Application du cadre de réglementation de l'intégration verticale*

En septembre 2011, le CRTC a annoncé l'élaboration d'un cadre réglementaire pour répondre aux préoccupations soulevées par l'incitation potentielle à un comportement anticoncurrentiel par les entreprises qui sont à la fois propriétaires de services de programmation et de réseaux de distribution (entreprises de radiodiffusion intégrées verticalement). Le CRTC a ultérieurement mis en place un nouveau code de conduite par l'entremise de modifications apportées à divers règlements relatifs à la radiodiffusion et diverses ordonnances d'exemption de radiodiffusion.

Par suite de l'instance liée à la conversation *Parlons télé* pour laquelle une analyse est présentée ci-dessus, le CRTC a accru sa capacité à composer avec les pratiques anticoncurrentielles en remplaçant le code de conduite par un nouveau code sur la vente en gros qui aura force de loi. Ce nouveau code sur la vente en gros comprend de nombreuses nouvelles dispositions concernant les pratiques abusives qu'utilisent les sociétés de radiodiffusion intégrées verticalement relativement à la fourniture de leurs services de programmation. Dans la Décision de radiodiffusion et de télécom CRTC 2015-26, « Plainte contre Bell Mobilité inc. et Québecor Média inc., Vidéotron ltée et Vidéotron s.e.n.c. alléguant une préférence et un désavantage indus et déraisonnables concernant les pratiques en matière de facturation de leurs services de télé mobile Télé mobile de Bell et illico.tv », le CRTC a ordonné à Bell Mobilité et à Vidéotron de cesser d'accorder un avantage injuste à leurs services de télé mobile sur le marché au détriment d'autre contenu Internet, en exemptant leurs propres services de télé mobile des frais d'utilisation de données mensuels standards. Bell Mobilité a sollicité et s'est vu accorder une autorisation d'interjeter appel de cette décision auprès de la Cour d'appel fédérale.

Si les balises concernant l'intégration verticale ne sont pas appliquées de manière stricte au moment opportun, il existe un risque que des concurrents intégrés verticalement haussent injustement les coûts de programmation que des entreprises non intégrées verticalement telles que TELUS doivent payer, ou tentent d'empêcher l'accès à du contenu sur les plateformes numériques telles que les plateformes Internet et mobiles, ou nuisent autrement à notre capacité à attirer et à fidéliser des abonnés de nos services mobiles ou de notre service Télé OPTIK.

**Atténuation des risques** : Notre stratégie consiste à grouper et à intégrer du contenu et des applications et à les rendre accessibles de manière à ce que nos abonnés puissent en profiter. Nous croyons qu'il n'est pas nécessaire d'être propriétaire du contenu pour pouvoir l'offrir aux abonnés d'une manière attrayante sur le plan économique, pour autant que les balises réglementaires concernant l'intégration verticale établies par le CRTC soient appliquées rigoureusement et au moment opportun, afin d'éviter que les entreprises concurrentes intégrées verticalement ne bénéficient d'une préférence indue.

Nous favorisons l'application d'un régime en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, qui permet de s'assurer que tous les consommateurs canadiens continuent de bénéficier d'un accès équitable au contenu de radiodiffusion, quel que soit le distributeur ou la plateforme de leur choix. Nous continuons de préconiser la mise en œuvre rigoureuse et au moment opportun des balises réglementaires concernant l'intégration verticale établies par le CRTC, et l'application judicieuse d'autres balises, au besoin.

## 11. Définitions et rapprochements

### 11.1 Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières

Nous présentons certaines mesures non définies par les PCGR et fournissons des indications à ce sujet. Nous avons recours à ces mesures pour évaluer le rendement de TELUS et de ses secteurs opérationnels, et aussi pour déterminer si nous respectons les clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et pour gérer notre structure du capital. Étant donné que les mesures non définies par les PCGR n'ont généralement pas de signification normalisée, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Les règlements sur les valeurs mobilières exigent que ces mesures soient définies clairement et qu'elles fassent l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables.

**Bénéfice par action de base ajusté :** Cette mesure sert à évaluer le rendement consolidé et elle ne tient pas compte des éléments qui pourraient fausser les tendances sous-jacentes concernant le rendement. Cette mesure ne doit pas être substituée au bénéfice par action de base pour évaluer le rendement de TELUS. Les éléments qui pourraient fausser les tendances sous-jacentes concernant le rendement comprennent les profits ou les pertes importants liés aux participations dans la coentreprise de réaménagement immobilier, les coûts de restructuration et autres coûts similaires, des primes au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, les ajustements liés à l'impôt sur le résultat, ainsi que les mises hors service d'immobilisations liées aux activités de restructuration (se reporter à la *rubrique 1.3*).

**Intensité du capital :** Cette mesure est calculée comme les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre et les transactions non monétaires) divisées par le total des produits d'exploitation. Cette mesure fournit une méthode utile pour comparer le niveau des dépenses d'investissement avec celui d'autres entreprises de tailles diverses du même secteur.

**Ratio de distribution :** Il s'agit des dividendes du trimestre déclarés par action pour le trimestre clos le plus récent, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires, multipliés par quatre et divisés par le total du bénéfice par action de base pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires (divisés par le bénéfice par action de base annuel des exercices).

**Calcul du ratio de distribution**

Périodes de 12 mois closes les 30 juin (en dollars)	2015	2014
Numérateur – Dividende annualisé du deuxième trimestre déclaré par action ordinaire	1,68	1,52
Dénominateur – Bénéfice net par action ordinaire	2,33	2,26
<b>Ratio (en %)</b>	<b>72</b>	<b>67</b>

**Ratio de distribution du bénéfice net ajusté :** Le ratio historique fondé sur le bénéfice par action déclaré ajusté de manière à ne pas tenir compte des ajustements liés à l'impôt, de la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, et des éléments ajustés dans le BAIIA est considéré comme plus représentatif du calcul des bénéfices prévisibles. L'objectif sur le plan financier est un ratio de distribution annuel, sur une base prospective plutôt que sur une base actuelle, et est de 65 % à 75 % des bénéfices prévisibles, sur une base prospective (se reporter à la *rubrique 4.3*).

**Calcul du ratio de distribution du bénéfice net ajusté**

Périodes de 12 mois closes les 30 juin (en dollars)	2015	2014
Numérateur – Dividende annualisé du deuxième trimestre déclaré par action ordinaire	1,68	1,52
Bénéfice net ajusté (en millions de dollars) :		
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	1 423	1 404
Ajouter : prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme après impôt sur le résultat	10	—
Ajouter : ajustements défavorables nets (déduire : ajustements favorables nets) liés à l'impôt sur le résultat	11	(16)
	<b>1 444</b>	<b>1 388</b>
Dénominateur – Bénéfice net ajusté par action	2,36	2,24
<b>Ratio ajusté (en %)</b>	<b>71</b>	<b>68</b>

**Couverture par le bénéfice :** Cette mesure est définie dans le Règlement 41-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et dans les règlements connexes, qui est calculée comme suit :

**Calcul du ratio de couverture par le bénéfice**

Périodes de 12 mois closes les 30 juin (en millions de dollars, sauf les ratios)	2015	2014
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	1 423	1 404
Impôt sur le résultat	546	483
Coûts d'emprunt (intérêts sur la dette à long terme plus les intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts et plus la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, plus la réintégration des intérêts capitalisés)	483	398
Numérateur	2 452	2 285
Dénominateur – Coûts d'emprunt	483	398
<b>Ratio (fois)</b>	<b>5,1</b>	<b>5,7</b>

**BAIIA** (bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements) : Nous présentons le BAIIA et fournissons des indications à ce sujet parce qu'il constitue une mesure clé utilisée pour évaluer le rendement consolidé ainsi que l'apport de nos deux secteurs opérationnels. Le BAIIA est une mesure commune à laquelle les investisseurs et les établissements de crédit recourent largement en tant qu'indicateur du rendement opérationnel d'une société et de sa capacité de contracter des dettes et d'en assurer le service, ainsi qu'à titre de paramètre d'évaluation. Le BAIIA ne doit pas être substitué au bénéfice net comme mesure du rendement de TELUS ni utilisé comme mesure unique des flux de trésorerie. Le BAIIA tel qu'il est calculé par TELUS correspond aux produits d'exploitation moins les montants inscrits aux postes Achat de biens et services et Charge au titre des avantages du personnel.

Nous pourrions également calculer un BAIIA ajusté qui exclurait les éléments de nature inhabituelle qui ne reflètent pas nos activités habituelles ou continues; selon nous, ce BAIIA ne devrait pas être considéré comme une mesure d'évaluation et ne devrait pas être pris en compte aux fins d'une évaluation de notre capacité à assurer le service de la dette ou à contracter des dettes. En ce qui a trait à la coentreprise immobilière résidentielle Jardin TELUS, qui est prise en compte dans le secteur des services filaires, nous ne prévoyons pas conserver une participation dans la tour d'habitation en copropriété du projet Jardin TELUS une fois que les travaux de construction seront terminés. En ce qui a trait à la coentreprise immobilière résidentielle Jardin TELUS, nous avons, aux deuxièmes trimestres de 2015 et de 2014, comptabilisé des pertes liées à la participation de néant.

**Rapprochement du BAIIA**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2015	2014	2015	2014
<b>Bénéfice net</b>	<b>341</b>	381	<b>756</b>	758
Coûts de financement	<b>110</b>	115	<b>227</b>	217
Impôt sur le résultat	<b>166</b>	133	<b>313</b>	268
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>361</b>	348	<b>708</b>	694
Amortissement des immobilisations incorporelles	<b>103</b>	96	<b>212</b>	213
<b>BAIIA</b>	<b>1 081</b>	1 073	<b>2 216</b>	2 150

**BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires** : Nous présentons cette mesure en tant qu'indicateur supplémentaire de notre rendement opérationnel. Cette mesure sert aussi au calcul du *ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires* et du *ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires*.

**Calcul du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2015	2014	2015	2014
<b>BAIIA</b>	<b>1 081</b>	1 073	<b>2 216</b>	2 150
Coûts de restructuration et autres coûts similaires compris dans le BAIIA	<b>59</b>	11	<b>76</b>	19
<b>BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires</b>	<b>1 140</b>	1 084	<b>2 292</b>	2 169

**Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires** :

Cette mesure est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires divisé par le montant net des charges d'intérêts, calculé sur 12 mois. Cette mesure est semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de TELUS (se reporter à la *rubrique 7.6*).

**BAIIA déduction faite des dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre et les transactions non monétaires)** :

Nous présentons cette mesure comme un indicateur supplémentaire de notre rendement opérationnel. Nous calculons cette mesure comme une simple mesure de substitution des flux de trésorerie consolidés et des flux de trésorerie de nos deux secteurs opérationnels. Le BAIIA déduction faite des dépenses d'investissement peut être utilisé à des fins de comparaison avec les résultats présentés par les autres sociétés de télécommunications avec le temps, et il est assujéti aux questions possibles de comparabilité du BAIIA décrites ci-dessus.

**Calcul du BAIIA déduction faite des dépenses d'investissement  
(excluant les licences de spectre et les transactions non monétaires)**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2015	2014	2015	2014
<b>BAIIA</b>	<b>1 081</b>	1 073	<b>2 216</b>	2 150
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre et les transactions non monétaires)	<b>(664)</b>	(636)	<b>(1 299)</b>	(1 132)
<b>BAIIA déduction faite des dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre et les transactions non monétaires)</b>	<b>417</b>	437	<b>917</b>	1 018

**Flux de trésorerie disponibles** : Nous présentons cette mesure comme un indicateur supplémentaire de notre rendement opérationnel. Les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être substitués aux mesures présentées dans les tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie. Ils excluent les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients et les dettes fournisseurs), le produit tiré des actifs cédés ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie. Ils fournissent une estimation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation qui sont disponibles après les dépenses d'investissement (excluant les acquisitions de licences de spectre et les transactions non monétaires) et qui peuvent notamment être utilisés pour payer les dividendes, rembourser la dette, racheter des actions, ou effectuer d'autres investissements. Les flux de trésorerie disponibles peuvent être complétés de temps à autre par le produit tiré des actifs cédés ou par les activités de financement.

**Calcul des flux de trésorerie disponibles**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2015	2014	2015	2014
<b>BAIIA</b>	<b>1 081</b>	1 073	<b>2 216</b>	2 150
Coûts de restructuration, déduction faite des décaissements	<b>42</b>	(4)	<b>35</b>	(19)
Éléments des tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie :				
Rémunération fondée sur des actions	<b>25</b>	23	<b>2</b>	39
Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel	<b>26</b>	22	<b>54</b>	44
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel	<b>(21)</b>	(22)	<b>(48)</b>	(51)
Intérêts versés	<b>(129)</b>	(124)	<b>(214)</b>	(185)
Intérêts reçus	<b>3</b>	—	<b>3</b>	1
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre et les transactions non monétaires)	<b>(664)</b>	(636)	<b>(1 299)</b>	(1 132)
Flux de trésorerie disponibles avant impôt	<b>363</b>	332	<b>749</b>	847
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements	<b>(63)</b>	(122)	<b>(178)</b>	(346)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>300</b>	210	<b>571</b>	501

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des flux de trésorerie disponibles selon notre définition et des entrées liées aux activités d'exploitation.

**Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des entrées liées aux activités d'exploitation**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2015	2014	2015	2014
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>300</b>	210	<b>571</b>	501
Ajouter (déduire) :				
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre et les transactions non monétaires)	<b>664</b>	636	<b>1 299</b>	1 132
Ajustements aux fins du rapprochement avec les entrées liées aux activités d'exploitation	<b>(21)</b>	9	<b>(209)</b>	(180)
<b>Entrées liées aux activités d'exploitation</b>	<b>943</b>	855	<b>1 661</b>	1 453



**Dettes nettes** : Nous estimons que la dette nette est une mesure utile, parce qu'elle représente le montant des emprunts à court terme et des obligations relatives à la dette à long terme qui ne sont pas couverts par la trésorerie et les placements temporaires disponibles. La mesure définie par les IFRS qui se rapproche le plus de la dette nette est la dette à long terme, y compris la tranche à court terme de la dette à long terme. La dette nette est un élément du *ratio dette nette/BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires*.

**Calcul de la dette nette**

Aux 30 juin (en millions de dollars)	2015	2014
Dettes à long terme, y compris la tranche à court terme	11 323	9 185
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme	49	39
Trésorerie et placements temporaires	(77)	(57)
Emprunts à court terme	500	105
<b>Dettes nettes</b>	<b>11 795</b>	<b>9 272</b>

**Ratio dette nette/BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires** : Cette mesure est définie comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires sur 12 mois. Notre indication à long terme pour ce ratio est de 2,00 à 2,50 fois.

**Montant net des charges d'intérêts** : Cette mesure est le dénominateur utilisé pour calculer le ratio de *couverture des intérêts par le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires*. Le montant net des charges d'intérêts représente les coûts de financement, déduction faite des intérêts capitalisés sur la dette à long terme, et il exclut les intérêts nets des régimes à prestations définies du personnel et les recouvrements liés au remboursement par anticipation et à l'échéance de la dette, calculés sur 12 mois. Aucun recouvrement lié au remboursement par anticipation et à l'échéance de la dette n'a été comptabilisé au cours des périodes de 12 mois closes les 30 juin 2015 et 2014. Les charges comptabilisées relativement à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, le cas échéant, sont prises en compte dans le montant net des charges d'intérêts. Le montant net des charges d'intérêts s'est établi à 451 millions de dollars au cours de la période de 12 mois close le 30 juin 2015, et à 408 millions de dollars au cours de la période de 12 mois close le 30 juin 2014.

**Coûts de restructuration et autres coûts similaires** : Afin de réduire nos coûts permanents, nous engageons des coûts de restructuration supplémentaires connexes non récurrents. Il est également possible que nous engagions des charges inhabituelles lorsque nous apportons des changements importants ou structurels à nos modèles d'affaires ou à nos modèles opérationnels. Les autres coûts similaires comprennent les coûts externes supplémentaires engagés relativement aux acquisitions d'entreprises.

**Composantes des coûts de restructuration et autres coûts similaires**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2015	2014	2015	2014
Achat de biens et services	30	1	42	1
Charge au titre des avantages du personnel	29	10	34	18
<b>Coûts de restructuration et autres coûts similaires compris dans le BAlIA</b>	<b>59</b>	<b>11</b>	<b>76</b>	<b>19</b>

**11.2 Indicateurs opérationnels – services mobiles**

Les mesures suivantes constituent des paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer le rendement opérationnel d'une entité de télécommunications sans fil. Elles n'ont cependant pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB.

**Produits moyens par appareil d'abonné (« PMAA ») mensuels** Nombre, exprimé en pourcentage mensuel, obtenu au moyen de la division des produits tirés des services de réseau par le nombre moyen d'appareils en service dans le réseau au cours de la période.

**Taux de désabonnement, par mois** Nombre d'appareils d'abonnés désactivés au cours d'une période donnée, divisé par le nombre moyen d'appareils dans le réseau au cours de la période, exprimé sous forme de taux mensuel. L'appareil d'un abonné des services prépayés de TELUS ou des services prépayés Koodo est désactivé lorsque ce dernier n'utilise pas les services au cours des 90 jours suivant l'expiration des crédits prépayés.

**Frais d'acquisition** Montant total au titre du financement des appareils (coût des appareils pour TELUS, moins le montant initial facturé au client), des commissions ainsi que des frais de publicité et de promotion qu'il faut déboursier pour l'acquisition initiale des abonnés au cours d'une période donnée. Tels qu'ils sont définis, les frais

d'acquisition excluent les frais engagés pour conserver les abonnés existants (frais de fidélisation).

**Frais d'acquisition par ajout brut d'abonné** Frais d'acquisition divisés par les ajouts bruts d'abonnés au cours de la période.

**Frais de fidélisation par rapport aux produits tirés des services de réseau** Coûts directs liés aux activités de marketing et aux promotions (y compris le financement des appareils et les commissions) visant à fidéliser les abonnés existants, divisés par les produits tirés des services de réseau.

**Volumes de fidélisation** Nombre d'appareils d'abonnés conservés au cours de la période en raison des efforts au chapitre de la commercialisation et des promotions, qui donnent lieu à l'échange d'appareils par les abonnés ou au renouvellement de leur contrat.

**Appareil d'abonné des services mobiles (« abonné »)** Unité génératrice de produits active et récurrente (p. ex., un téléphone cellulaire, une tablette ou une clé Internet mobile) dotée d'un numéro d'identité d'abonné unique (numéro SIM ou IMEI), qui donne accès aux réseaux mobiles de transmission de la voix ou de données à des fins de communication. De plus, TELUS établit une relation directe avec l'utilisateur de chaque appareil aux fins de la facturation ou des services de soutien. Les appareils d'abonnés excluent les appareils offrant les services machine à machine (un sous-ensemble de l'Internet des objets) tels que ceux utilisés pour effectuer le suivi des biens, les systèmes de contrôle à distance et les compteurs, les distributeurs automatiques et les guichets automatiques sans fil.

# Comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global

(non audité)

Périodes closes les 30 juin (en millions, sauf les montants par action)	Trimestres		Semestres	
	2015	2014	2015	2014
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Services	2 884 \$	2 749 \$	5 713 \$	5 451 \$
Équipement	208	189	390	361
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	3 092	2 938	6 103	5 812
Autres produits d'exploitation	10	13	27	34
	<b>3 102</b>	<b>2 951</b>	<b>6 130</b>	<b>5 846</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achat de biens et services	1 372	1 268	2 656	2 490
Charge au titre des avantages du personnel	649	610	1 258	1 206
Amortissement des immobilisations corporelles	361	348	708	694
Amortissement des immobilisations incorporelles	103	96	212	213
	<b>2 485</b>	<b>2 322</b>	<b>4 834</b>	<b>4 603</b>
<b>BÉNÉFICE D'EXPLOITATION</b>	<b>617</b>	<b>629</b>	<b>1 296</b>	<b>1 243</b>
Coûts de financement	110	115	227	217
<b>BÉNÉFICE AVANT IMPÔT</b>	<b>507</b>	<b>514</b>	<b>1 069</b>	<b>1 026</b>
Impôt sur le résultat	166	133	313	268
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<b>341</b>	<b>381</b>	<b>756</b>	<b>758</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>				
<b>Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat</b>				
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	2	(3)	(2)	—
Écart de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger	(5)	(6)	5	1
Variation de la juste valeur latente des actifs financiers disponibles à la vente	—	—	(3)	(4)
	<b>(3)</b>	<b>(9)</b>	<b>—</b>	<b>(3)</b>
<b>Élément qui ne sera jamais ultérieurement reclassé en résultat</b>				
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	(122)	59	115	221
	<b>(125)</b>	<b>50</b>	<b>115</b>	<b>218</b>
<b>BÉNÉFICE GLOBAL</b>	<b>216 \$</b>	<b>431 \$</b>	<b>871 \$</b>	<b>976 \$</b>
<b>BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE</b>				
De base	0,56 \$	0,62 \$	1,25 \$	1,22 \$
Dilué	0,56 \$	0,62 \$	1,24 \$	1,22 \$
<b>NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION</b>				
De base	605	617	606	619
Dilué	606	619	608	621

# États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière (non audité)

(en millions)	Au 30 juin 2015	Au 31 décembre 2014
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie et placements temporaires, montant net	77 \$	60 \$
Débiteurs	1 336	1 483
Impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir	30	97
Stocks	365	320
Charges payées d'avance	381	199
Avances aux coentreprises immobilières	140	—
Actifs dérivés courants	21	27
	<b>2 350</b>	<b>2 186</b>
<b>Actifs non courants</b>		
Immobilisations corporelles, montant net	9 455	9 123
Immobilisations incorporelles, montant net	9 839	7 797
Goodwill, montant net	3 761	3 757
Avances aux coentreprises immobilières	—	120
Coentreprises immobilières	24	21
Autres actifs non courants	269	213
	<b>23 348</b>	<b>21 031</b>
	<b>25 698 \$</b>	<b>23 217 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Emprunts à court terme	500 \$	100 \$
Créditeurs et charges à payer	1 960	2 019
Impôt sur le résultat et autres impôts à payer	3	2
Dividendes à payer	253	244
Facturation par anticipation et dépôts de clients	739	753
Provisions	156	126
Tranche à court terme de la dette à long terme	725	255
	<b>4 336</b>	<b>3 499</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Provisions	356	342
Dette à long terme	10 598	9 055
Autres passifs non courants	862	931
Impôt sur le résultat différé	2 012	1 936
	<b>13 828</b>	<b>12 264</b>
<b>Passif</b>	<b>18 164</b>	<b>15 763</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	7 534	7 454
	<b>25 698 \$</b>	<b>23 217 \$</b>

## Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie (non audité)

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Trimestres		Semestres	
	2015	2014	2015	2014
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>				
Bénéfice net	341 \$	381 \$	756 \$	758 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des entrées liées aux activités d'exploitation :				
Amortissement des immobilisations corporelles et amortissement des immobilisations incorporelles	464	444	920	907
Impôt sur le résultat différé	119	32	46	51
Charge de rémunération fondée sur des actions, montant net	25	23	2	39
Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel	26	22	54	44
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel	(21)	(22)	(48)	(51)
Autres	18	(21)	14	(43)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	(29)	(4)	(83)	(252)
<b>Entrées liées aux activités d'exploitation</b>	<b>943</b>	<b>855</b>	<b>1 661</b>	<b>1 453</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>				
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre	(674)	(584)	(1 287)	(1 132)
Paiements en trésorerie au titre des licences de spectre	(1 688)	(914)	(1 990)	(1 143)
Paiements en trésorerie au titre des acquisitions et placements connexes	(1)	(3)	(5)	(40)
Avances et apports aux coentreprises immobilières	(16)	(11)	(24)	(25)
Sommes reçues des coentreprises immobilières	1	1	2	1
Produit des cessions	—	—	5	5
Autres	1	(6)	(4)	(10)
<b>Sorties liées aux activités d'investissement</b>	<b>(2 377)</b>	<b>(1 517)</b>	<b>(3 303)</b>	<b>(2 344)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>				
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	(243)	(224)	(487)	(446)
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	(106)	(177)	(262)	(336)
Émission et remboursement d'emprunts à court terme	400	5	400	(295)
Émission de titres de créance à long terme	447	3 148	3 294	3 909
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme	(566)	(2 079)	(1 277)	(2 214)
Autres	—	(6)	(9)	(6)
<b>Entrées (sorties) liées aux activités de financement</b>	<b>(68)</b>	<b>667</b>	<b>1 659</b>	<b>612</b>
<b>SITUATION DE TRÉSORERIE</b>				
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements temporaires, montant net	(1 502)	5	17	(279)
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début	1 579	52	60	336
<b>Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin</b>	<b>77 \$</b>	<b>57 \$</b>	<b>77 \$</b>	<b>57 \$</b>
<b>INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION</b>				
Intérêts versés	(129) \$	(124) \$	(214) \$	(185) \$
Intérêts reçus	3 \$	— \$	3 \$	1 \$
Impôt sur le résultat payé, montant net	(63) \$	(122) \$	(178) \$	(346) \$





# Communiqué de presse

## **TELUS Corporation AVIS DE DIVIDENDE EN ESPÈCES**

AVIS EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE que le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de quarante-deux cents (0,42 \$) canadiens par action sur les actions ordinaires émises et en circulation, payable le 1er octobre 2015 aux détenteurs inscrits à la clôture des marchés le 10 septembre 2015.

Par ordre du conseil d'administration

Monique Mercier  
Vice-présidente à la direction, Affaires corporatives, chef des services juridiques et  
secrétaire générale

Vancouver, Colombie-Britannique  
Le 6 août 2015

Relations avec les investisseurs  
1-800-667-4871  
[ir@telus.com](mailto:ir@telus.com)